Canadian Food Inspection Agency | Agence canadienne d'inspection des aliments

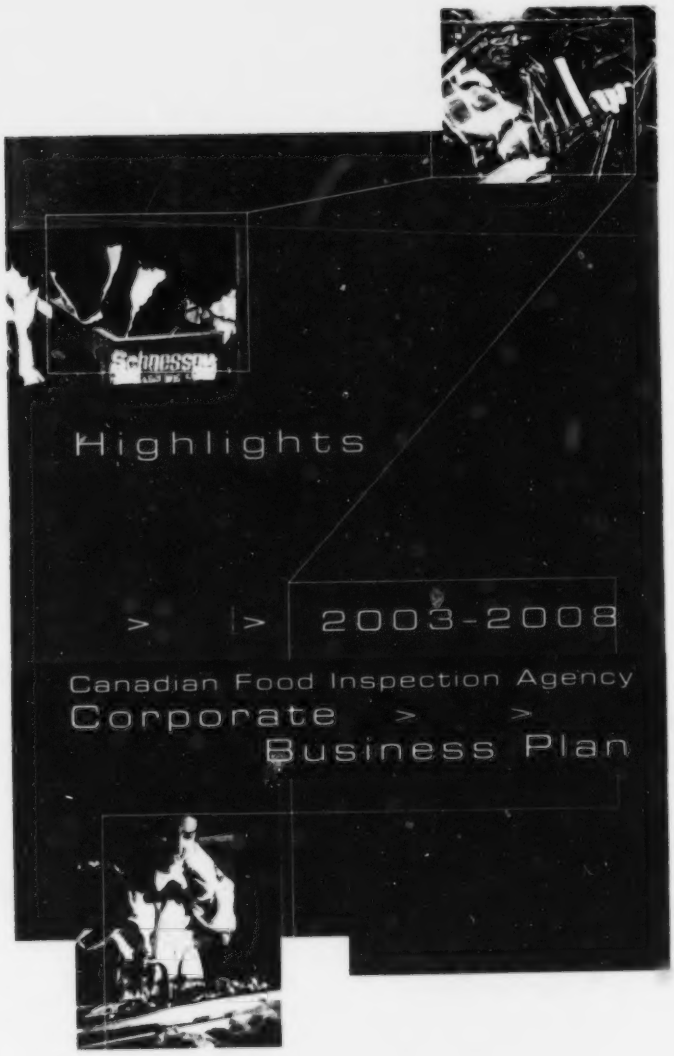

Highlights

2003-2008

Canadian Food Inspection Agency Corporate Business Plan

Canada

Introduction

Created in 1997 by the *Canadian Food Inspection Agency Act*, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe and high-quality food depends.

With more than 5,300 dedicated professionals working across Canada, the CFIA is committed to serving Canadians by protecting public health, contributing to economic growth, protecting Canada's environment, contributing to public security and providing sound agency management.

Accordingly, the CFIA is the Government of Canada's key science-based regulator for food safety*, animal health and plant protection. In delivering this mandate, the CFIA is responsible for the administration and/or enforcement of 13 federal acts and their respective regulations. The sectors regulated by the CFIA include agriculture, agri-food, fish, seafood, plant nursery and forestry. Those who benefit from the Agency's services include farmers, fishers, foresters, processors, distributors (importers and exporters) and—ultimately—all Canadian consumers.

Key to the CFIA's success are three interrelated and integral factors—sound science, the delivery of effective inspection services and the fostering of strong partnerships. In an international context, the CFIA strives to ensure that the international regulatory framework, as it relates to the Agency's mandate, is strong, coherent and science-based.

*In partnership with Health Canada

The CFIA has dealt with many significant challenges in the past several years and will deal with many challenges in the years to come. Chief among the challenges we expect are an increasing demand for the Agency's services; the need to renew our workforce and enhance our scientific capacity; and the need to tighten security and prepare for emergencies.

The Corporate Business Plan for 2003–08 sets out our response to these challenges with five strategic goals:

- **Protecting Canadians from preventable health risks**
- **Delivering a fair and effective regulatory regime**
- **Sustaining the plant and animal resource base**
- **Promoting the security of Canada's food supply**
- **Providing sound agency management**

For the next five years, CFIA personnel will be working to achieve these goals, all of which support important priorities of the Government of Canada.

The CFIA has identified five strategic goals for 2003–08. Each of these goals supports established Government of Canada priorities, providing key benefits for all Canadians.

Strategic Goals

In addition to many new initiatives, the CFIA's plan for the next five years includes the continuation or enhancement of several activities and programs that are already underway. With a solid foundation of achievement in promoting its strategic goals, the Agency will build on its success in all of these areas.

Protecting public health

The CFIA contributes to the health of Canadians through programs and activities designed to identify and manage food safety risk, respond to food safety emergencies, carry out emergency food recalls and prevent the spread of animal diseases to humans. The CFIA also provides Canadians with food safety tips and guidance on how to safely handle, cook and store foods, which help contribute to a healthy lifestyle.

We will protect Canadians from preventable health risks by:

- > Managing food safety risks
- > Protecting people from animal-borne diseases
- > Strengthening partnerships in areas of shared responsibility
- > Building consumer awareness

Contributing to economic growth

The CFIA contributes to a sound economy by providing an effective regulatory regime for food, animals and plants. The integrity of the CFIA's regulatory programs, inspection and certification activities promotes consumer and market confidence in the safety and quality of Canadian agricultural, forestry, fish, seafood and agri-food products. It also underpins the two-way movement of goods across our borders.

We will deliver a fair and effective regulatory regime by:

- > Regulating food, animals and plants
- > Promoting smart regulation
- > Ensuring regulatory consistency
- > Protecting consumers from unfair practices
- > Representing Canada on global issues
- > Promoting sound science

Protecting Canada's environment

The CFIA's programs contribute to a healthy environment and promote Canadian biodiversity by controlling invasive species, regulating agricultural products and by protecting Canada's animal resources, crops and forests from regulated pests and diseases.

103-07317/

We will sustain the plant and animal resource base by:

> Contributing to environmental protection
> Controlling plant pest outbreaks
> Preventing diseases in livestock
> Conserving Canadian biodiversity
> Assessing agricultural products

Contributing to public security

The CFIA's scientific expertise, extensive laboratory network and inspection capacity allow it to act rapidly and effectively in the event of a threat to public safety or agri-food security. In addition, the CFIA's ongoing surveillance and emergency planning activities allow it to anticipate and prepare for potential problems before they occur.

We will promote the security of Canada's food supply through:

> Enhanced surveillance and early detection
> Enhanced laboratory readiness
> Emergency preparedness
> Strengthened border controls
> Integrated security partnerships

Providing sound agency management

The CFIA promotes good governance through effective service delivery, responsible spending, an enabling work environment and well-managed administration.

We will provide sound agency management through:

> Responsible spending
> Improved planning and accountability
> Sound financial management
> Effective human resources management
> Efficient information management
> Open communication

Responsible spending means spending wisely on things that matter most to Canadians.

"Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada" (Treasury Board of Canada Secretariat)

The CFIA's Corporate Business Plan 2003–2008 was developed with input provided by Agency employees, industry and consumer stakeholders, and our federal, provincial and territorial partners.

For more information, please visit our Web site at
www.inspection.gc.ca

For a copy of the CFIA's Corporate Business Plan 2003–08 please contact:

The Canadian Food Inspection Agency
59 Camelot Drive, Ottawa ON K1A 0Y9
(613) 225-2342

Cat. No. A104-18/2003-1
ISBN 0-662-67394-8
P0299-03

Agence canadienne d'inspection des aliments

Canadian Food Inspection Agency

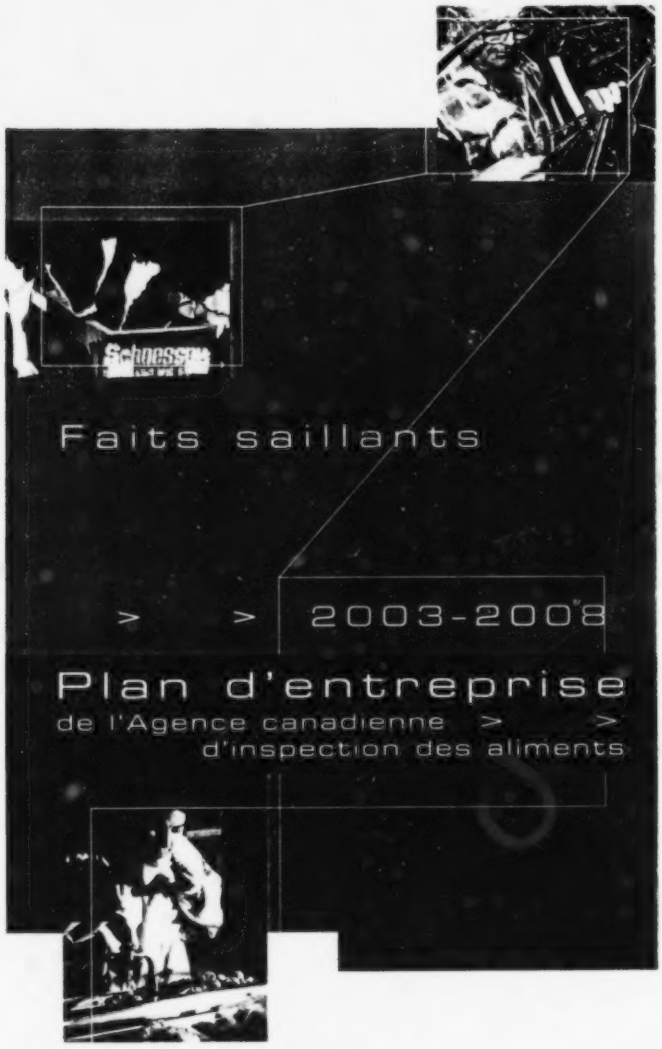

Faits saillants

> > 2003-2008

Plan d'entreprise

de l'Agence canadienne d'inspection des aliments > >

Canada

Introduction

Créée en 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat d'assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, la santé des animaux et la protection des végétaux dont dépendent les aliments sûrs et de qualité.

Avec plus de 5 300 professionnels spécialisés travaillant partout au pays, l'ACIA s'est engagée à desservir les Canadiens en protégeant la santé publique, en favorisant la croissance économique, en protégeant l'environnement canadien, en contribuant à la sécurité publique et en assurant une saine gouvernance.

L'ACIA est donc l'organisme clé de réglementation à vocation scientifique du gouvernement du Canada lorsqu'il est question d'assurer la salubrité alimentaire*, la santé des animaux et la protection des végétaux. En effet, l'ACIA est responsable de l'administration et de l'application de 13 lois fédérales et de leurs règlements respectifs. Les secteurs réglementés comprennent l'agriculture, l'agroalimentaire, le poisson, les produits de la mer, les pépinières et la foresterie. Parmi ceux qui profitent des services fournis par l'Agence, on retrouve les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers, les fabricants, les distributeurs (importateurs et exportateurs), et en bout de ligne, tous les consommateurs canadiens.

La clé du succès de l'ACIA réside dans trois facteurs intégrés et reliés entre eux : des principes scientifiques éprouvés, la prestation de services d'inspection efficaces et l'établissement de partenariats solides. À l'échelle mondiale, l'ACIA s'efforce également de garantir que le cadre réglementaire international étroitement lié à son mandat est solide, cohérent et repose sur des bases scientifiques.

*en partenariat avec Santé Canada

Au cours des dernières années, l'ACIA a relevé plusieurs défis importants et en affrontera de nombreux autres à l'avenir. Elle prévoit notamment une demande accrue de ses services, la nécessité de renouveler ses effectifs et d'améliorer sa capacité scientifique, sans oublier le resserrement de la sécurité et la question des préparatifs aux situations d'urgence.

Le Plan d'entreprise rédigé pour la période 2003–2008 établit notre approche à l'égard de ces défis par l'entremise des cinq objectifs stratégiques suivants :

- **Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé**
- **Assurer un régime de réglementation équitable et efficace**
- **Assurer le maintien des ressources végétales et animales**
- **Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada**
- **Assurer une gestion sûre de l'Agence**

Tout au long des cinq prochaines années, le personnel de l'ACIA travaillera en vue d'atteindre ces objectifs, appuyant de ce fait les principales priorités du gouvernement canadien.

L'ACIA a établi cinq objectifs stratégiques pour la période 2003–2008. Chacun de ces objectifs appuie les priorités établies par le gouvernement du Canada, tout en profitant aux Canadiens.

Objectifs stratégiques

En plus d'amorcer de nombreuses nouvelles initiatives, le plan quinquennal de l'ACIA vise la poursuite ou l'amélioration d'activités et de programmes en cours. Misant sur ces réalisations antérieures, afin de soutenir ses objectifs stratégiques, l'Agence continuera à bâtir sur ses réussites dans les domaines suivants :

Protéger la santé publique

L'ACIA contribue au maintien de la santé de la population canadienne à l'aide de programmes et d'activités conçus pour établir et gérer les risques en matière de salubrité des aliments, intervenir en cas de situations d'urgence liées à la sécurité alimentaire, procéder à des rappels d'urgence de produits alimentaires et empêcher la transmission de maladies aux humains. L'ACIA fournit également aux Canadiens des conseils pratiques en matière de salubrité des aliments visant notamment leur manipulation, leur cuisson et conservation, contribuant ainsi au maintien d'un mode de vie sain.

L'ACIA protège les Canadiens contre les risques évitables pour la santé en :

- > assurant la gestion des risques relatifs à la salubrité des aliments
- > protégeant les gens contre les maladies transportées par les animaux
- > renforçant les partenariats dans les secteurs de responsabilité partagée
- > sensibilisant davantage les consommateurs

Favoriser la croissance économique

L'ACIA favorise une économie saine en fournissant un régime de réglementation efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux. L'intégrité de ces programmes de réglementation, activités d'inspection et de certification favorise la confiance des consommateurs et du marché à l'égard de la salubrité et de la qualité des produits agricoles, forestiers, du poisson, des produits de la mer et des produits agroalimentaires canadiens. Cela permet également de soutenir le mouvement bidirectionnel des produits alimentaires traversant nos frontières.

L'ACIA assure un régime de réglementation équitable et efficace en :

- > réglementant les aliments, les animaux et les végétaux
- > favorisant une réglementation intelligente
- > assurant l'uniformité de la réglementation
- > protégeant les consommateurs contre les pratiques déloyales
- > représentant le Canada dans le cadre d'enjeux mondiaux
- > assurant un bon fondement scientifique

Protéger l'environnement canadien

Les programmes de l'ACIA contribuent au maintien d'un environnement sain et favorisent la biodiversité canadienne en assurant le contrôle des espèces envahissantes, en réglementant les produits agricoles et en protégeant les ressources animales, les cultures et les forêts du Canada contre la dissémination de ravageurs et de maladies visés par la réglementation.

L'ACIA assure le maintien des ressources végétales et animales en :

> contribuant à la protection de l'environnement
> contrôlant les poussées de ravageurs végétaux
> prévenant les maladies du bétail
> assurant la conservation de la biodiversité canadienne
> évaluant les produits agricoles

Contribuer à la sécurité publique

Grâce à ses connaissances scientifiques, à son vaste réseau de laboratoires et à sa capacité d'inspection, l'ACIA peut intervenir de façon rapide et efficace en cas de menace pour la sécurité publique ou pour la sécurité agroalimentaire. De plus, les activités continues de surveillance, de cueillette de renseignements et de planification des mesures d'urgence, lui permettent de prévoir les problèmes potentiels et de se préparer en conséquence avant qu'ils surviennent.

L'ACIA assure la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada à l'aide des activités suivantes :

> une surveillance et une détection précoce améliorées
> un meilleur état de préparation pour les laboratoires
> la capacité d'intervention en cas d'urgence
> des contrôles frontaliers renforcés
> des partenariats intégrés en matière de sécurité

Assurer une bonne gouvernance

L'ACIA favorise une saine gouvernance grâce à une prestation de services efficaces, à des dépenses responsables, à un environnement de travail dynamique et à une administration bien gérée.

L'ACIA assure une gestion sûre au moyen :

> d'une utilisation responsable de ses ressources
> d'une meilleure planification stratégique et d'une responsabilisation
> d'une gestion financière responsable
> d'une gestion efficace des ressources humaines
> d'une gestion efficiente de l'information
> d'une communication ouverte

« Dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. »

(Source : « Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes : Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada », Secrétariat du Conseil du Trésor)

Le présent Plan d'entreprise 2003–2008 de l'ACIA a été élaboré en collaboration avec les employés de l'Agence, les intervenants de l'industrie et les consommateurs, ainsi que nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre site Web à l'adresse
www.inspection.gc.ca

Pour obtenir un exemplaire du *Plan d'entreprise 2003–2008* de l'ACIA, veuillez communiquer avec :

L'Agence canadienne d'inspection des aliments
59, promenade Camelot, Ottawa (Ontario) K1A 0Y9
Tél. : (613) 225-2342

N° de catalogue A104-18/2003-1
ISBN 0-662-67394-8
P0299-03

Canadian Food Inspection Agency

Corporate Business Plan

2003-2008

Canadian Food Inspection Agency | Agence canadienne d'inspection des aliments

Canada

Canadian Food Inspection Agency

Corporate Business Plan

2003-2008

Canadian Food Inspection Agency | Agence canadienne d'inspection des aliments

Canada

Canadian Food Inspection Agency

Corporate Business Plan

> > 2003-2008

Protecting Canadians from Preventable Health Risks

Delivering a Fair and Effective Regulatory Regime

Sustaining the Plant and Animal Resource Base

Promoting the Security of Canada's Food Supply

Providing Sound Agency Management

Table of Contents

Part I — INTRODUCTION

1.1 Message from the Minister 4
1.2 Message from the President 5
1.3 Agency Overview 6

Part II — OPERATING ENVIRONMENT

2.1 Supporting Government Priorities 12
2.2 Building on Established Strengths 13
2.3 The Challenges Ahead 15

Part III — CORPORATE STRATEGY

3.1 Protecting Canadians from Preventable Health Risks 20
3.2 Delivering a Fair and Effective Regulatory Regime 30
3.3 Sustaining the Plant and Animal Resource Base 38
3.4 Promoting the Security of Canada's Food Supply 44
3.5 Providing Sound Agency Management 50

Part IV — FINANCIAL PLAN

4.1 Operating and Capital Budgets 60

PART I

INTRODUCTION

1.1 Message from the Minister

As the Minister responsible for the Canadian Food Inspection Agency, I am proud to present the Agency's second Corporate Business Plan. The first time I presented a Corporate Business Plan for the CFIA, the Agency was a brand new creation, bringing together inspection services from four federal departments and pioneering the concept of a separate operating agency. Now, in 2003, the Agency is a well-established part of the Government of Canada.

Back in 1997, the CFIA had a lot of promise, but it is only possible to know what an organization is capable of when it is tested. Over the intervening years I have seen CFIA personnel deal with a variety of challenges and international crises that none of us could have foreseen. Most notable among these are the events of September 11, 2001, the outbreaks of bovine spongiform encephalopathy (BSE) and foot-and-mouth disease in the United Kingdom, the contamination of animal feed from Belgium with dioxins, and the infestations of the brown spruce longhorn beetle in Nova Scotia and of potato wart disease in Prince Edward Island. In fact, as this document was being prepared, the Agency launched an investigation into a finding of BSE in Canada. In the process of coping with these and many other challenges, the CFIA has advanced its reputation in Canada and abroad, and I and many others have come to appreciate the professionalism and dedication of the Agency's employees.

This Corporate Business Plan sets out the CFIA's priorities and plans for the next five years. The Agency's activities, in achieving the five main strategic goals outlined in the Plan, will support major Government of Canada priorities, including protecting public health, contributing to economic growth, protecting Canada's environment, contributing to public security, and promoting good governance. The importance of the CFIA for Canada and Canadians was recognized by Parliament in the 2003 Budget, in which the Agency was granted an increase in funds.

As a partner in the Agriculture Portfolio, the CFIA is also important in supporting Canada's Agricultural Policy Framework (APF). This major policy initiative, which is being developed with our provincial and territorial partners and industry, will promote our goal of maintaining Canada's excellent reputation for safe and high-quality agriculture and agri-food products. The CFIA's activities are especially important to the food safety and food quality elements of the APF, as we work to make Canada the world leader in food safety, innovation and environmental protection.

As we continue to move forward in the 21st century, I know that the CFIA will continue to play a vital role in protecting Canada and Canadians. I look forward to the successful implementation of the Agency's second Corporate Business Plan.

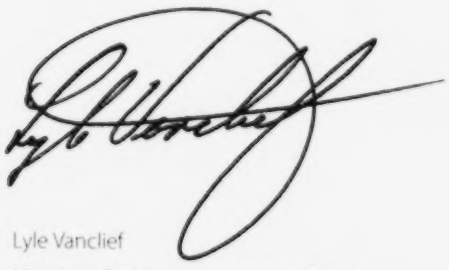

Lyle Vanclief
Minister of Agriculture and Agri-Food

1.2 Message from the President

As President of the Canadian Food Inspection Agency, I have come to appreciate and rely on the skills, knowledge and work ethic displayed by the more than 5,300 people who comprise the CFIA. The organization that was brought into being in 1997 has matured, and the CFIA's mandate to safeguard Canada's food supply, and the plants and animals on which safe and high-quality food depends, is more important than ever.

The world we are living in today has changed from that of just a few years ago, when the Agency was created. Security concerns dominate public attention in a way that no-one could have predicted in 1997. There has been a phenomenal increase in Canada's international trade, mainly with the United States, and to a greater or lesser extent with every part of the world. Although the globalization of trade and increased travel bring many benefits to Canadians, they also mean that we must be more vigilant than ever in protecting ourselves, as events in other parts of the world can easily threaten the safety and security of Canada's food supply.

The CFIA has dealt with many significant challenges in the past several years and will deal with many challenges in the years to come. Chief among the challenges we expect are an increasing demand for the Agency's services; the need to renew our workforce and enhance our scientific capacity; and the need to tighten security and prepare for emergencies.

The Corporate Business Plan for 2003-08 sets out our response to these challenges with five strategic goals: protecting Canadians from preventable health risks; delivering a fair and effective regulatory regime; sustaining the plant and animal resource base; promoting the security of Canada's food supply; and providing sound agency management. For the next five years, CFIA personnel will be working to achieve these goals, all of which support important priorities of the Government of Canada.

As we strive to meet our objectives, strong partnerships with other federal departments and provincial and territorial governments will be a key priority for the CFIA. We will continue to develop effective working relationships with these partners, in particular Health Canada, with whom we share federal responsibility for food safety.

This Corporate Business Plan was developed with input provided by Agency employees, industry and consumer stakeholders, and our federal, provincial and territorial partners. We have summarized the feedback received during these consultations in a brochure entitled "What We Heard," available on the CFIA Web site at **www.inspection.gc.ca**.

Looking to the future, I am confident that the CFIA will continue to serve the people of Canada well. I look forward to working with this excellent team to achieve the ambitious goals we have set for ourselves.

Richard B. Fadden

President

1.3 Agency Overview

Created in 1997 by *The Canadian Food Inspection Agency Act*, the Canadian Food Inspection Agency (CFIA) is mandated to safeguard Canada's food supply and the plants and animals upon which safe and high-quality food depends.

In carrying out this mandate, the CFIA is committed to serving Canadians by providing protection from preventable health risks, delivering a fair and effective regulatory regime, sustaining the plant and animal resource base, and promoting the security of Canada's food supply.

Accordingly, the CFIA is the Government of Canada's key science-based regulator for the following:

> **food safety***
> **animal health**
> **plant protection**

Key to the CFIA's success are three interrelated and integral factors—sound science, the delivery of effective inspection services and the fostering of strong partnerships.

Sound science

The basis of the CFIA's program design and delivery is sound science. The Agency relies on science as an essential component of its regulatory decision making. The specific kinds of science that the CFIA needs and uses to support its business lines includes laboratory science, risk assessment, surveillance, technology development and research. The Agency also undertakes analysis of scientific research data and information in order to provide scientific advice and identify emerging issues.

Effective inspection delivery

The CFIA is responsible for the administration and/or enforcement of 13 federal acts and their respective regulations. Through the delivery of inspection and other related services—ranging from product and establishment inspection to export certification and on-site safety

* In partnership with Health Canada

CFIA's legislative authority:

- **Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act**
- **Canada Agricultural Products Act**
- **Canadian Food Inspection Agency Act**
- **Consumer Packaging and Labelling Act***
- **Feeds Act**
- **Fertilizers Act**
- **Fish Inspection Act**
- **Food and Drugs Act***
- **Health of Animals Act**
- **Meat Inspection Act**
- **Plant Breeders' Rights Act**
- **Plant Protection Act**
- **Seeds Act**

* *As it relates to food*

assessments of foreign firms—the Agency verifies compliance with these laws. Critical to the effective delivery of the CFIA's mandate is the ongoing design and development of inspection-related tools and processes. This includes the continual review of regulations and policies and the implementation of new science-based inspection methodologies.

Strong partnerships

The CFIA delivers its mandate in many areas of shared jurisdiction and responsibility. Strong partnerships with other federal government departments, as well as provincial, territorial and municipal authorities are imperative to the Agency's success. All share responsibility for setting and/or enforcing standards that support the integrity of Canada's food safety, animal health and plant protection systems.

The CFIA's key federal partners include:

Health Canada
Agriculture and Agri-Food Canada
Department of Fisheries and Oceans Canada
Department of Natural Resources
Department of Foreign Affairs and International Trade
Environment Canada
Canada Customs and Revenue Agency
Office of Critical Infrastructure and Emergency Preparedness
Canadian Forestry Service
Canadian Grains Commission

Specifically in the area of food safety, Health Canada and the CFIA share unique and complementary roles and responsibilities. Health Canada is responsible for food safety policies, standards and regulations, while the CFIA is responsible for all food inspection and compliance activities, as well as the development of regulations and policies related to food labelling and compositional standards.

The scientific community is another of the CFIA's key partners, as the Agency regularly seeks input from scientific experts when developing regulations and policies. The CFIA also recognizes the critical importance of working closely with its broad range of stakeholders. These stakeholders include the Agency's regulated parties as well as associations representing consumers, public health, animal welfare and environmental interests.

In an international context, the CFIA is a global player, striving to ensure that the international regulatory framework, as it relates to the Agency's mandate, is strong, coherent and science-based. In support of Canada's regulatory objectives, the CFIA leads or participates in the development of a number of international agreements, arrangements and standards.

Regulated sectors

To deliver its broad regulatory mandate, the CFIA enforces compliance with acts and regulations that promote both consumer protection and the oversight of food-, plant- or animal-based industries. Sectors regulated by the CFIA include agriculture, agri-food, fish, seafood, plant nursery and forestry. Products that may be subject to inspection or certification by the CFIA range from agricultural inputs, such as seeds, feeds and fertilizers to fresh foods—including meat, fish, eggs, dairy products, fruit and vegetables—and prepared and packaged foods. Those who benefit from the Agency's services include farmers, fishers, foresters, processors, distributors (importers and exporters) and—ultimately—all Canadian consumers.

Organizational structure

The CFIA is headed by a President, who reports to the Minister of Agriculture and Agri-Food. Each CFIA executive committee member is accountable for specific aspects of the Agency's policy, programming and administrative functions. The following organizational chart depicts the senior executive structure within the CFIA.

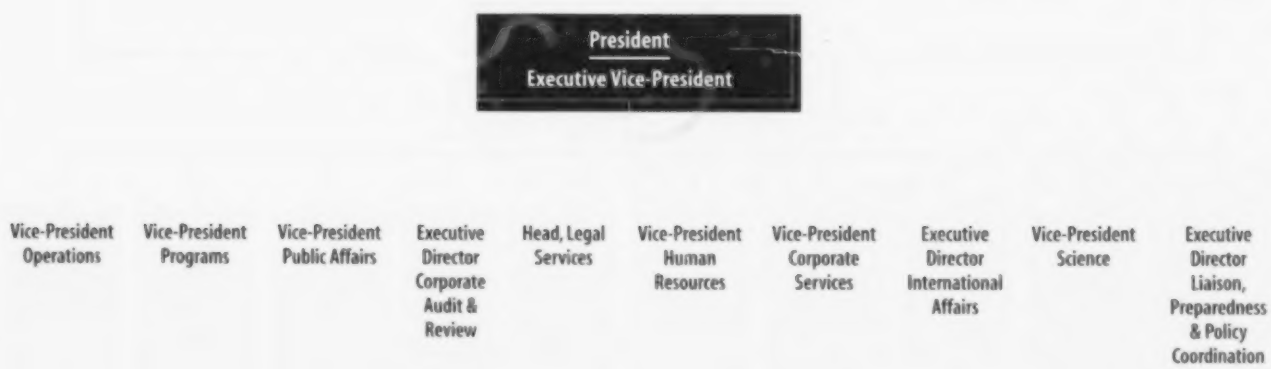

The CFIA's workforce

With more than 5,300 dedicated professionals working across Canada, the CFIA is Canada's largest science-based regulatory agency. CFIA personnel include highly trained inspectors, veterinarians, agrologists, biologists, chemists, administrative staff, computer system specialists, financial officers, communication experts, research scientists, laboratory technicians and managers.

With its headquarters in the National Capital Region, the CFIA is organized into four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) that are subdivided into 18 regional offices, 185 field offices (including border points of entry) and 408 offices in non-government establishments, such as processing facilities. The Agency also has 21 laboratories and research facilities that provide scientific advice, develop new technologies, provide testing services and conduct research.

Canadian Food Inspection Agency Area and Regional Offices

The CFIA's workforce

With more than 5,300 dedicated professionals working across Canada, the CFIA is Canada's largest science-based regulatory agency. CFIA personnel include highly trained inspectors, veterinarians, agrologists, biologists, chemists, administrative staff, computer system specialists, financial officers, communication experts, research scientists, laboratory technicians and managers.

With its headquarters in the National Capital Region, the CFIA is organized into four operational areas (Atlantic, Quebec, Ontario and Western) that are subdivided into 18 regional offices, 185 field offices (including border points of entry) and 408 offices in non-government establishments, such as processing facilities. The Agency also has 21 laboratories and research facilities that provide scientific advice, develop new technologies, provide testing services and conduct research.

Canadian Food Inspection Agency Area and Regional Offices

Atlantic Area
New Brunswick (Fredericton)
Nova Scotia (Dartmouth)
PEI (Charlottetown)
Newfoundland (St. John's)

Western Area
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Alberta South (Calgary)
Alberta North (Edmonton)
B.C. Coast (New Westminster)
B.C. Mainland/Interior
(New Westminster)

Ontario Area
Southwest (London)
Central (Guelph)
Toronto (Downsview)
North East (Belleville)

Quebec Area
Montreal East
Montreal West
St. Hyacinthe
Quebec City

PART II

OPERATING ENVIRONMENT

2.1 Supporting Government Priorities

In carrying out its mandate to safeguard Canada's food supply, plants and animals, the Agency has established five strategic goals for 2003-2008. Each goal supports established Government of Canada priorities, providing key benefits for all Canadians:

Government of Canada Priority	CFIA Strategic Goal
Public Health	**Protecting Canadians from preventable health risks**
Economic Growth	**Delivering a fair and effective regulatory regime**
Environmental Protection	**Sustaining the plant and animal resource base**
Public Security	**Promoting the security of Canada's food supply**
Good Governance	**Providing sound agency management**

The activities planned by the CFIA to contribute to each of these priorities and goals, and the criteria by which the Agency will measure its success, are detailed in Part III of this plan.

2.2 Building on Established Strengths

In addition to many new initiatives, the CFIA's plan for the next five years includes the continuation or enhancement of several activities and programs that are already underway. With a solid foundation of achievement in promoting its strategic goals, the Agency will build on its success in all of these areas:

> Protecting public health

The CFIA contributes to the health of Canadians through programs and activities designed to identify and manage food safety risk, respond to food safety emergencies, carry out emergency food recalls and prevent the spread of animal diseases to humans. The CFIA also provides Canadians with food safety tips and guidance on how to safely handle, cook and store foods, which help contribute to a healthy lifestyle.

> Contributing to economic growth

The CFIA contributes to a sound economy by providing an effective regulatory regime for food, animals and plants. The integrity of the CFIA's regulatory programs, inspection and certification activities promote consumer and market confidence in the safety and quality of Canadian agricultural, forestry, fish, seafood and agri-food products, and underpins the two-way movement of goods across our borders.

> Protecting Canada's environment

CFIA programs contribute to a healthy environment and promote Canadian biodiversity by controlling invasive species, regulating agricultural products and protecting Canada's animal resources, crops and forests from regulated pests and diseases.

Contributing to public security

The Agency's scientific expertise, extensive laboratory network and inspection capacity allow it to act rapidly and effectively in the event of a threat to public safety or agri-food security. In addition, the CFIA's ongoing surveillance and emergency planning activities allow it to anticipate and prepare for potential problems.

Regulating our borders

At border crossings, airports and seaports, CFIA inspectors check cargo shipments from abroad—examining plants, animals, food and packaging materials. At airports, CFIA inspectors and detector dogs screen personal baggage for undeclared food, plants or animals that can harbour diseases or pests. Together with the Canada Customs and Revenue Agency, the Department of Foreign Affairs and International Trade, Citizenship and Immigration Canada and other federal agencies, the CFIA forms part of Canada's border defence team.

Promoting good governance

The CFIA promotes good governance through effective service delivery, responsible spending, an enabling work environment and well-managed administration. The CFIA is also committed to openness and transparency, not only within the Agency, but with the Canadian public and other stakeholders as well.

2.3 The Challenges Ahead

The CFIA's plans and priorities are influenced by a number of challenges that could affect the future of food safety, animal health and plant protection in Canada. Issues such as increased global trade, major pest and disease outbreaks, evolving (and in some cases conflicting) science and changing societal values require strategic responses by governments and agri-food industries. The Agency addresses these challenges and strives to reduce risks as part of its overall planning process. Some key areas addressed by the CFIA's 2003-08 business plan are as follows:

Increasing globalization of trade

International trade on the rise

(Source: Agriculture and Agri-Food Canada Medium Term Policy Baseline, September 2001)

To adapt and respond effectively to an increasingly global operating environment, the CFIA needs to protect Canada's interests beyond our borders. Over the next five years, the Agency will promote Canada's involvement and leadership by addressing the following issues on the world stage:

The rising volume of imports and exports

The volume and diversity of global trade in food, plant, and animal products are increasing. For Canadian companies, multilateral and bilateral trade negotiations are reducing and removing traditional trade barriers such as tariffs, quotas, and trade-distorting subsidies. Agreements such as the North American Free Trade Agreement (NAFTA) and the proposed Free Trade Area of the Americas are increasing the flow of goods, not only across the Canada–U.S. border, but throughout the hemisphere. As a result, in the period from 1997-2007, Agriculture and Agri-Food Canada anticipates a 40 percent increase in agri-food exports and a 38 percent increase in agri-food imports regulated by the CFIA.

While this trade has benefits for consumers and the economy, it also increases the risk that unsafe food, foreign pests or diseases might enter Canada through shipments of imported goods. Should hazardous products, pests or diseases enter the country, the health of

Canadians, the economy or our environment could be affected. A strong regulatory system that inspects and requires certification of goods entering Canada significantly reduces these risks.

Similarly, Canada's exports of food, animal and plant products are subject to the requirements of importing countries. As such, it is critical that the CFIA maintains its capacity to ensure that these products are regulated and certified free of certain diseases and pests.

International response to major regulatory incidents

Several high-profile international incidents in areas such as food safety and animal health have underscored the importance of effective regulatory systems and controls. Challenges to regulatory systems around the world have seen some countries come under pressure to introduce non-science-based and prescriptive regulatory measures that attempt to address past failures.

Evolution of science based inspection strategies

As science evolves so does the CFIA's approach to promoting human, animal, and plant health and safety. The CFIA communicates regularly with other countries and international standard-setting bodies to negotiate appropriate inspection and program approaches. As the Agency moves forward with modernized inspection strategies it must continue to ensure that these approaches are science-based, effective, and acceptable to both Canadians and our trading partners.

Development of international frameworks and standards

International food safety, animal and plant health, and environmental rules and standards form the basis for the regulation of trans-boundary movement of products that may pose a risk to humans, animals, and plants. Increasingly, international standard-setting bodies are being called upon to develop standards, guidelines, and recommendations in non-traditional areas such as environmental labelling, biotechnology, animal welfare, and geographic indicators.

The CFIA will continue to enforce compliance with the harmonized international regulatory framework and will continue to respond to incidents, threats, and opportunities so that Canadians can benefit from increasing global trade without risk to themselves, their environment, or Canada's reputation as a producer of high-quality products.

Increasing demands for CFIA services

While the volume and complexity of imported and exported products continue to increase the demand for CFIA inspection and certification services at the border, the growth of domestic industries produces similar demands within Canada. For example, production (sales) in the domestic food and beverage processing sector were $52 billion in 1996, and are expected to grow to $77 billion by 2005.[1]

Consumer expectations regarding food safety and quality are also changing. For example, food labelling programs and policies must adapt to address consumers' concerns and needs for information in areas such as nutrient content and methods of production (e.g. organic, grain-fed). To address increased demands for agency services, the CFIA's strategic planning framework strives to ensure that resources are allocated to areas of highest risk.

[1] Source: Agriculture and Agri-Food Trade Service, "Toward the Next Century – Market Opportunities and Challenges"

Renewing our workforce

To cope with growing demands for CFIA services, the CFIA has increased staffing levels by 20 percent from 1997 to 2003. In addition, staffing needs will only increase as more than a quarter of CFIA scientific, professional and technical personnel will become eligible for retirement by 2008. While the CFIA has been successful in retaining its employees, with an average three-year retention rate of 86 percent, the Agency's forecasted five-year retirement eligibility of 25 percent in these key groups will continue to be a focus for recruitment and retention strategies.

This need is further compounded by the fact that, by the year 2010, the Canadian labour force will need to more than double the current number of science and technology workers to perform the level of research and development required for Canada to remain globally competitive.

Enhancing scientific capacity

The CFIA's networks of laboratories and scientific expertise are critical to the Agency's ability to regulate and adapt to new technologies, respond to emerging pathogens and pests, and assess the risks posed by foreign animal diseases or alien invasive species. The CFIA relies on sound science as a basis for its program and policy development. As a result, the CFIA must continue to invest in research, technology and tools that will support the delivery of its mandate.

Tightening security and preparing for emergencies

Prevention of the inadvertent or deliberate spread of food pathogens, toxic substances, pests and diseases that could pose a threat to human health, the agricultural production base, or our environment is of paramount importance to the CFIA. The Agency, in co-operation with other levels of government, must increase its level of emergency preparedness, exercise emergency plans and procedures, and have programs in place to assist Canada in recovering from emergencies.

At the same time, mechanisms for co-operating with foreign regulatory counterparts in the new, security-focused era have acquired great importance. For example, with the United States, the shared border, large volume of trade, and similarities in regulatory systems call for working "smarter" to enhance border security while expediting two-way movement of low-risk goods.

PART III

CORPORATE STRATEGY

Over the next five years, the CFIA will continue to focus its efforts on a number of planned activities integral to meeting its mandate of safeguarding Canada's food supply, plants and animals. In doing so, the Agency will be guided by five strategic goals that respond directly to the risks and challenges in the CFIA's operating environment and support established Government of Canada priorities.

The following section details the activities that will contribute to the achievement of these goals and describes the criteria by which the Agency will measure its success. This overall corporate strategy will represent the foundation of the Agency's strategic planning for the next five years. On an annual basis, detailed plans that will further the achievement of these goals will be provided to Parliament through the Agency's *Report on Plans and Priorities* (RPP). The RPP will also serve as an annual update to the Corporate Business Plan by describing and explaining any significant changes in the Agency's operating environment, priorities or planned activities.

3.1 Protecting Canadians from Preventable Health Risks

The CFIA and many other federal organizations are working to improve the overall health of Canadians. The Agency's efforts to ensure safe food and healthy animals and plants ultimately contribute to this goal by providing the public with protection from preventable health risks.

Canadians are familiar with the types of health hazards associated with unsafe food. Food-borne pathogens, undeclared allergens, and possible chemical contaminants are some examples. The types of public health risks managed by the CFIA, however, go beyond those traditionally associated with food safety. Incidents such as the finding of bovine spongiform encephalopathy (BSE), or "mad cow" disease, in Canada in May 2003, the appearance of West Nile virus in North America, and the rise in antibiotic resistant bacteria have focused public attention on emerging human health concerns linked to the health of animals. While the CFIA's animal health programs have traditionally focused on the control of animal diseases in the domestic livestock population, they continue to evolve to address these and other emerging public health threats.

Individual choices concerning disease prevention, food safety and nutrition are also, of course, important contributors to a healthy lifestyle. In addition to its regulatory activities, the CFIA implements strategies to inform and educate the public, so that they can take reasonable steps to protect their own health and well-being.

Managing food safety risks

Food safety, as it contributes to public health, is the CFIA's top priority. Enhancing the safety of Canada's food supply protects the health of Canadians by preventing food-borne illness. It also contributes to a sustainable food supply and strengthens Canada's excellent national and international reputation for safe, quality products.

The CFIA develops and delivers programs and services designed to protect Canadians from preventable food safety hazards, to ensure that food safety emergencies are effectively managed, and that the public is aware of—

and contributes to—food safety. Primarily, this involves verifying that food manufacturers, importers and distributors comply with federal food safety regulations. The CFIA also undertakes activities to verify that food imports and exports meet domestic and international food safety requirements. In carrying out its food safety mandate, the CFIA works closely with Health Canada (the department responsible for food safety policy and standards) as well as provincial, territorial and municipal governments, and industry and consumer groups.

A science-based approach to food safety risk management

Food safety risks are diverse and complex. Hazards may be introduced at any stage, from production through to the processing, transportation, storage, retail or consumer levels. The Agency is committed to strengthening its processes to assess and manage risks in the food continuum, and make use of its food safety resources accordingly. To meet this objective, the CFIA has adopted, and will continue to promote, a science-based risk management approach to assessing and establishing food safety priorities.

For the CFIA, science-based risk management involves identifying, assessing and prioritizing food safety risks within a sector. It also entails the identification of appropriate risk management options, taking into account the level of industry control in the sector and opportunities for work-sharing arrangements with other regulators (i.e. the provinces and territories). The Agency's scientific expertise and partnerships with Health Canada—in areas such as risk assessment, surveillance, laboratory science and the development of science-based inspection strategies—are the foundation of this approach.

Recognizing that effective risk management will reduce overall food safety risks to Canadians, the CFIA will continue to promote and expand this approach across its food safety programs.

A harmonized approach to national agricultural policy

The Government of Canada and the provincial and territorial governments are working with the agriculture and agri-food industry, as well as interested Canadians, to develop an architecture for agricultural policy in the 21st century. By following a collaborative, harmonized approach to agricultural innovation, Canada can continue to be a world leader in food safety and environmentally responsible production.

To realize this vision, governments have agreed in principle on an action plan for an Agricultural Policy Framework (APF) composed of five elements: food safety and food quality, environment, science and innovation, renewal, and business risk management. In support of this initiative, the CFIA is committed to enhancing food safety and quality through regulatory consistency within Canada

and abroad, as well as by strengthening food safety systems along the food continuum—from recognition of on-farm food safety for producers to promotion of science-based risk management systems for industry.

On-farm food safety

The CFIA's work in protecting the safety of Canada's food supply begins on the farm. In support of the Government of Canada's APF, the CFIA is working with Agriculture and Agri-Food Canada, provincial governments and national producer organizations to develop and implement a recognition process for on-farm food safety programs. With the participation of the provinces and territories, the CFIA leads the process to provide official recognition of the technical soundness and administrative effectiveness of national on-farm food safety programs. Chicken farmers, dairy farmers and egg producers are only a few examples of sectors seeking recognition by the Agency.

Through initiatives such as the CFIA-led On-Farm Food Safety Recognition Program, governments and industry will continue to work together to strengthen food safety systems along the entire food continuum.

Taking hazard analysis and control principles beyond meat and fish

To maintain and enhance Canada's food safety system, industry and government stakeholders are continually incorporating new, science-based, food production and inspection technologies. Over the past decade, one of the most significant advancements in food safety has been industry's adoption of Hazard Analysis Critical Control Point (HACCP) principles. HACCP is a systematic and preventative approach designed to help processors meet food safety standards. Under HACCP, food processors implement process controls throughout production, preventing potential food safety hazards before they occur. Canada has been at the forefront of initiatives to develop and implement HACCP programs for various food commodities.

The CFIA actively promotes the development and implementation of HACCP systems in all of its regulated food sectors. To date, only federally registered fish and seafood processing establishments are required by regulation to have HACCP systems in place. Many other commodity sectors, including meat, poultry, processed fruit and vegetable, egg, hatchery, dairy, honey and maple syrup are voluntarily implementing HACCP principles in their establishments. For example, some 71 percent of federally registered meat establishments have completed or are in the process of implementing HACCP.

The CFIA is proposing a regulatory amendment to mandate HACCP-based systems in all federally registered meat and poultry establishments by 2004. Over the next five years, the Agency will, in consultation with stakeholders, explore the expansion of HACCP-based systems to other federally regulated food sectors.

The CFIA will continue to adapt its audit and inspection programs and procedures to support industry's adoption of HACCP systems. The Agency will also continue to refine existing HACCP-based inspection programs to improve their effectiveness. For example, the CFIA has introduced a Meat Inspection Reform Strategy that will focus on improvements to the Agency's slaughter inspection

programs. The CFIA will also work towards setting clear and measurable performance criteria in areas such as pathogen reduction. Together, these measures will enhance consumer protection and maintain Canada's reputation as a producer of safe and high-quality food products.

Taking a closer look at imported foods

Canada's diverse and multicultural population, along with changing food consumption trends, mean that Canadians are eating more imported food from a greater variety of sources than ever before. For the Agency, management of food safety risks associated with imported commodities presents challenges that differ from those associated with the regulation of domestically produced food. The CFIA has less control over foreign food production practices, and limitations in current legislation make it difficult for the Agency to identify, inspect or track certain imported commodities when they cross the border.

To address these and other import control challenges, the CFIA has developed a national policy on imports and a plan for implementation that will guide the integration of various import control systems, improve compliance and make enforcement actions more effective. As part of this overall strategy, the Agency will explore means to enhance current legislative and regulatory authorities, strengthen domestic border controls and promote equivalent control approaches in other countries. For example, the CFIA will work towards the introduction of licensing requirements for Canadian importers. The Agency will also actively promote the industry's adoption of risk-based Good Importing Practices. Finally, the CFIA will work, in collaboration with the Canada Customs and Revenue Agency and other federal agencies, towards the enhancement of high-risk targeting strategies for imported commodities. Overall, these approaches will emphasize importer responsibilities and enhance food safety by promoting modernized, effective import controls.

Keeping animal feed safe and healthy

Safe feeds are important to both animal and human health. International incidents of animal feed contamination, involving toxic substances such as dioxins or diseases such as "mad cow" disease, have raised awareness of the risks to food safety and human health that may be introduced through the feed chain. As a result, the adequacy of regulatory controls for animal feeds and the processing of animal by-products (rendering) have come under increased scrutiny, both domestically and internationally.

The CFIA will work, in collaboration with the Canada Customs and Revenue Agency and other federal agencies, towards the enhancement of high-risk targeting strategies for imported commodities.

The CFIA is committed to strengthening the regulatory framework to address the safety of livestock feeds. To protect public health and enhance food safety, the CFIA, together with Health Canada and Agriculture and Agri-Food Canada, will explore the development of enhanced regulations for the processing of animal by-products, and for the feeding of animal-based feed to livestock. In addition, the CFIA will work with provincial and territorial governments to develop appropriate strategies for the disposal of dead stock, so that this material does not become a vector for the transmission of animal diseases nor pose an unacceptable risk to the environment.

The CFIA also works with regulated industries to manage the risks associated with the use of medications in feed for livestock. Scientists believe that improper use of antibiotics in animal feeds can contribute to antimicrobial resistance affecting both humans and animals. The CFIA will develop programs to increase its regulatory capacity and emphasize producer responsibilities in this area. For example, the CFIA will implement the *Regulations Respecting the Making of Medicated Feeds*. These regulations will require the licensing of every medicated feed manufacturer in Canada and will upgrade control measures throughout the industry. These mandatory controls will help to ensure that the levels of veterinary medications present in feeds are safe and accurate. A national registry of all licensed manufacturers, coupled with more stringent record keeping, will enable the CFIA to trace the ingredients of any manufactured feed to the farm or the feedlot. The end result will be safer, more effective animal health products and reduced risks to humans.

Protecting humans from animal-borne diseases

Animals, both domestic and wild, can transmit disease-causing agents to humans. Therefore, it is critically important that the Agency carry out timely and effective animal disease surveillance, testing and control activities. Several high-profile international incidents have underscored the importance of vigilance in this area. For example, the detection of new strains of rabies, the transmission of avian influenza to humans and the spread of West Nile virus clearly demonstrate the potential for diseases of animal origin to impact public health.

In May 2003, the CFIA launched an investigation into a finding of BSE in Canada. Following this investigation, the CFIA will undertake a review of its BSE prevention policies and measures with a view to strengthen even further, if necessary, the Agency's BSE controls.

The CFIA can most effectively protect Canadians from diseases such as these by enhancing animal disease surveillance and promoting early detection. Livestock producers, private veterinarians, CFIA inspectors and animal health experts form the first line of defence in this area. For this reason, the CFIA is also committed to strengthening partnerships within the animal health community to improve early detection and reporting of disease. The CFIA has also developed agreements with provincial agencies on the sharing of animal disease information. In the future, the CFIA will continue to develop data management systems to enhance disease intelligence, implement targeted surveillance programs, and co-operate with Health Canada in evaluating human health implications.

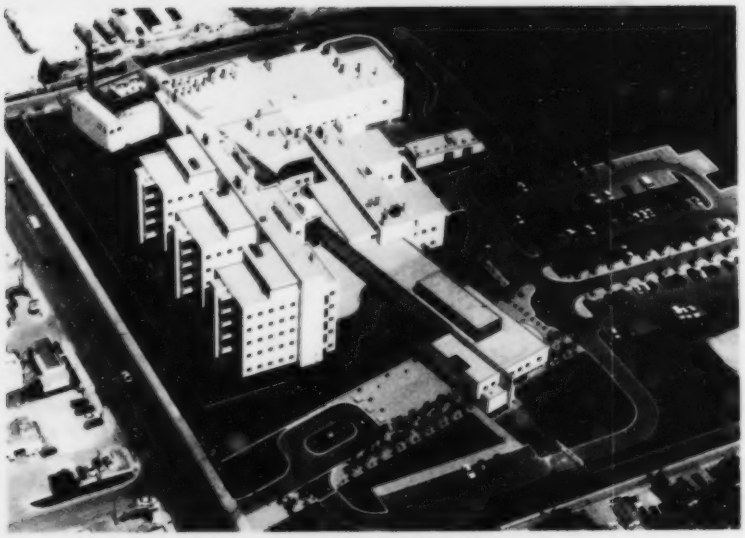

Finding the Links: Canadian Science Centre for Human and Animal Health

The Canadian Science Centre for Human and Animal Health, located in Winnipeg, is the first facility in the world to combine laboratories for both human and animal disease research. The facility, shared by CFIA and Health Canada Scientists, contains Canada's first Level 4 laboratory—the highest level of biocontainment. This state-of-the-art research and diagnostic capability allows scientists to collaborate and work safely with critical, highly infectious diseases affecting both humans and animals.

Strengthening partnerships in areas of shared responsibility

In Canada, the safety of the food supply is an area of shared jurisdiction and responsibility. Industry is responsible for the production, processing and sale of safe food in compliance with established standards. Consumers have the right to be informed and the responsibility to handle food properly. Governments, both federal and provincial/territorial, are responsible for setting and enforcing standards for health and safety. The CFIA will continue to work in partnership with provincial and territorial governments, industry, and consumers, as well as with other departments at the federal level to maintain the integrity of Canada's food safety, and animal health and plant protection systems.

In areas of shared jurisdiction, all parties need to coordinate their efforts in pursuit of common goals. To do so, the CFIA and its partners enter into agreements that set out a clear understanding of responsibilities and activities, negotiate collaborative working arrangements and participate in co-operative committees.

The CFIA will strengthen partnerships with provincial and territorial agencies by continuing to develop or enhance bilateral agreements that outline the roles, responsibilities and collaborative working arrangements agreed to by the partners. Bilateral agreements allow the CFIA to address the unique priorities and constraints of each individual jurisdiction. They also allow the Agency to develop collaborative approaches for specific food safety activities, such as food recalls.

The CFIA currently has various co-operative umbrella agreements in place with Alberta, Saskatchewan, Quebec, Ontario, Prince Edward Island, Nova Scotia, and the Northwest Territories. Over the next five years, the CFIA will work towards developing formalized agreements with the remaining provinces and territories.

As well, the CFIA will continue to support, and participate in, the various intergovernmental committees involved in food safety. Committees such as the Canadian Food Inspection System Implementation Group, the Federal/Provincial/Territorial Food Safety Policy Committee, and the Federal/Provincial/Territorial Agri-Food Inspection Committee serve as important vehicles for intergovernmental collaboration and co-operation in support of the Canadian food safety system.

The overlap in federal and provincial/territorial food safety legislation and responsibilities means that coordination is essential to ensure appropriate coverage of various food sectors and products across Canada. One specific area of concern for the CFIA is the "non-registered" food sector. This sector includes all food manufacturing and distribution establishments that are not subject to federal or provincial/territorial registration requirements.

The sector includes establishments that produce or distribute a wide variety of products, such as cereals, baked goods, soft drinks and candy, and is estimated to account for approximately 60 percent of all consumer retail food spending. Recognizing the significance of this

sector, and in support of integrated risk management approaches with its partners, the CFIA plans to review its activities in this area. The Agency will also collaborate with federal and provincial/territorial partners to develop and implement strategies to assess and mitigate risks in the non-registered sector.

Getting the word out

The CFIA has a responsibility to provide information to Canadians so they can take reasonable steps to protect themselves from preventable public health risks. Over the past five years, the CFIA has developed processes and communications vehicles to inform the public and stakeholders of potential risks and of ways they can contribute to the safety of Canada's food supply.

In the next five years, the CFIA will work with these established tools to keep consumers and stakeholders informed. For example, the Agency will continue to issue public food recall warnings, allergy alerts, fact sheets on safe food handling and public notices informing of plant protection and animal health issues. The CFIA will also continue to maintain up-to-date Web site information and e-mail notification services, allowing the public to receive updates on a variety of topics. The Agency will participate in the development of government-wide Internet portals to improve public access to Agency information. The CFIA will continue to participate at select fairs and exhibits to relay its key messages across the country.

The CFIA plans to expand food safety outreach activities to communicate its public health messages to more of the Canadian public. Where possible, the CFIA will partner with Agriculture and Agri-Food Canada, Health Canada, and other departments and agencies on these initiatives. The CFIA will also continue to support the Canadian Partnership for Consumer Food Safety Education and its goals of enhancing public awareness of safe food handling and preparation practices.

Goal: Protection from Preventable Public Health Risks

Managing food safety risks

- Continuing to verify compliance with federal food safety laws
- Continuing to effectively manage food safety emergencies and incidents
- Expanding science-based risk-management approach to establish and address food safety priorities
- Partnering with AAFC and others to support the regulatory aspects of Canada's Agricultural Policy Framework through initiatives such as the On-Farm Food Safety Recognition Program
- Continuing to refine inspection programs to support food industry's adoption of science-based risk management practices
- Expanding and implementing integrated import control policy
- Implementing control measures in partnership with AAFC and HC to enhance safety of livestock feeds

- Overall food safety risks to Canadians are reduced as potential hazards are identified, assessed and managed throughout the food chain.
- Improved rates of compliance for food products and federally registered establishments.
- Increased numbers of federally registered establishments with fully implemented, science-based, risk-management programs.
- Implementation of modernized import control measures.
- Animal feeds are prevented from transmitting disease or contaminants to humans.
- Canada's reputation as a producer of safe and high-quality food products is maintained.

Controlling the transmission of animal diseases to humans

- Carrying out timely, targeted and effective animal disease surveillance and testing for early detection and control
- Strengthening partnerships within animal health community to improve reporting and sharing of animal disease information
- Developing data management systems to enhance intelligence

- The future impact of animal diseases transmissible to humans is minimized through early detection and swift action.

Strengthening partnerships	> Continuing to work with provincial/territorial governments towards a harmonized food inspection system > Formalizing bilateral agreements with all provinces and territories > Developing and implementing strategies, in collaboration with federal and provincial/territorial partners to reduce risks in areas of shared jurisdiction (i.e. non-registered sector)	> Formalized umbrella agreements respecting roles, responsibilities and collaborative working arrangements finalized with all provinces and territories by 2008.
Building consumer awareness	> Continuing to provide timely, accessible and accurate public health-risk information > Participating in the development of government-wide Internet portals to improve public information access > Increasing public outreach through partnerships with AAFC, HC and other departments and agencies	> Canadians have increased awareness of, and easy access to, information provided by the CFIA so that they can take reasonable steps to protect themselves from preventable health risks.

3.2 Delivering a Fair and Effective Regulatory Regime

A fair regulatory regime enforces the same standard of compliance for all groups participating in the system. An effective regulatory regime is one that contributes to the desired outcomes and provides enduring benefits for Canadians.

The CFIA's efforts to provide a fair and effective regulatory regime for food, animals and plants contribute to the economic growth of Canada. These efforts include regulating trade, protecting consumers from unfair practices, and building a high level of consumer and market confidence in the safety and quality of Canadian products.

Regulating smarter is one of the CFIA's main priorities. As one of Canada's largest regulatory agencies, the Agency will be a major player in the federal government's overall Smart Regulation Strategy, where departments and agencies seek ways to use the regulatory framework to contribute to innovation and economic growth. The CFIA will strive to reduce the administrative burden on regulated industries wherever possible, without compromising the Agency's core mandate to promote health, safety and security.

The CFIA's solid reputation as a science-based regulator allows the Agency to make a significant contribution to facilitating trade in food, animals and plants. The CFIA will also promote science-based regulation in other countries through its participation in international regulatory fora.

Regulating food, animals and plants

An effective regulatory regime for food, animals and plants contributes to a competitive marketplace that affords consumers access to a wide selection of affordable, high-quality products. It also helps to ensure that Canadian products have access to foreign markets, thereby stimulating growth in international trade and promoting sustainable industries.

The CFIA monitors food, animal and plant commodities for safety relative to human health and the environment, and certifies that Canadian exports meet importing countries' standards. In addition, the CFIA inspects and regulates agricultural inputs, such as seeds, feeds and fertilizers, to confirm their efficacy and quality, as well as to verify that they are labelled for proper representation in the marketplace. The Agency also grants intellectual property rights to plant breeders for their new varieties and oversees the Canadian Seeds Institute's administration of seed establishments, importers, graders and laboratories. All of these activities enable Canadians to do business because Canada's regulatory authority is reliable, credible and trusted by other trading nations.

The CFIA will strive to reduce the administrative burden on regulated industries wherever possible, without compromising the Agency's core mandate to promote health, safety and security.

To strengthen and enhance its regulatory role, the CFIA will work to modernize its registration, permit and certification systems by improving the quality of regulatory information provided to industry and other users, improving Agency response times, and redesigning systems to make use of new technologies. Also, standards by which commodities are assessed will be kept current with industry practices, emerging science and government priorities.

Promoting Smart Regulation

In Canada, a strong system of regulatory governance has traditionally been the foundation for effective regulation. The federal government's Smart Regulation Strategy is an initiative in which departments and agencies seek ways to use the regulatory framework to contribute to health, sustainability, innovation and economic growth while, at the same time, reducing the regulatory burden on business. As one of Canada's largest regulatory agencies, the CFIA has a significant role to play in this strategy. The CFIA will explore improvements to its current regulatory framework by considering different approaches to regulation. The Agency will also investigate opportunities to reduce the administrative burden on regulated parties through streamlined operations, harmonized regulations and "single-window" approaches for Agency services.

A modernized regulatory framework

When the CFIA was created in 1997, the development of a modernized legislative base was one of its top priorities. Currently, the CFIA is responsible for 13 acts and more than 32 sets of regulations spanning the food continuum. Given that many of these acts were developed decades ago, the CFIA needs to update them to respond to emerging issues.

Protection of Canada's food supply, animal health and plant health depends on effective and efficient enforcement provisions. The CFIA intends to pursue measures that would result in legislation to modernize and consolidate existing statutes. Modernizing existing legislation will allow the CFIA to proceed to the next step, which will be to review its regulatory base and propose new regulations where required.

Ensuring regulatory consistency

The CFIA's inspection programs are applied to thousands of commodities across Canada, and those inspections must be delivered at a consistently high standard and in a manner that is fair to all. For example, fish inspections in Newfoundland and Labrador must be done to the same standard as inspections in British Columbia. The criteria for regulatory decision making must also be transparent and uniformly applied across the country.

To meet these objectives, the CFIA plans to examine and, where necessary, modify programs to ensure consistency. In addition, the CFIA has embarked on a comprehensive review of the consistency of its program delivery. To maintain high program delivery standards, the CFIA will focus on staff training and the implementation of an agency-wide quality assurance strategy. The goal of this approach is to ensure that Canadian domestic products conform to the same rigorous standards, regardless of where they are produced.

A proactive approach to dispute resolution

When the CFIA enforces regulations, disputes may arise between the Agency and its regulated parties or those with whom the Agency has contractual obligations. The CFIA has established a Dispute Resolution Service to foster a positive policy and operating framework to prevent or resolve disputes. The Treasury Board of Canada Secretariat and the Auditor General have encouraged the Agency to incorporate a dispute resolution approach as an integral part of the Agency's current and future obligations.

The continued application of dispute resolution principles and practices will help the CFIA to implement the most efficient and cost-effective approach to resolving conflict and will provide transparent and simplified processes for all parties, both domestic and international. The CFIA will continue to manage active litigation effectively and train CFIA employees to proactively prevent or resolve difficult and complex issues. All Canadians will benefit from a reduction in the time and cost required to resolve conflicts through litigation.

Protecting consumers from unfair practices

To make informed food choices, Canadians rely on the accuracy and truthfulness of product information. Misrepresention of a food's composition, quantity or nutritional value misleads Canadians as to the quality and safety of the foods they purchase and could result in unfair competition for industry.

Representing Canada on global issues

The CFIA works with several other nations to remain at the forefront of scientific developments and to promote sound science-based decisions and policies at the global level. These activities enhance Canada's economy by underpinning Canada's reputation as a supplier of safe, high-quality products throughout the world.

The CFIA will continue to make a significant contribution to the development of international rules and standards through its negotiations at the scientific and technical levels. In this way, all Canadians will benefit from safe food, healthy plants and animals, and a protected environment through predictable, transparent, and non-discriminatory rules.

In 2004, the CFIA will participate in the second Global Forum for Food Safety Regulators at which regulators from around the world will focus on how governments can assure the safety of the world's food supply.

The CFIA will continue to lead Canada's participation in international regulatory fora such as:

> International Plant Protection Convention
> Office International des Épizooties (the international organization for animal health)
> World Trade Organization and NAFTA sanitary and phytosanitary committees

The Agency will co-lead, with Health Canada, Canada's participation in:

> Codex Alimentarius Commission (the international organization for developing food standards, guidelines and related texts)

The Agency will, pursuant to its mandate, actively participate in a variety of other international fora or respond to agreements such as:

> Asia-Pacific Economic Co-operation
> Organisation for Economic Co-operation and Development
> Cartegena Protocol on Biosafety
> United Nations Environment Program Convention on Biological Diversity

Through these venues the CFIA will participate in the development of international standards by advancing positions that further Canada's objectives. Working with its partners, the CFIA will ensure that the rules and standards that comprise the international regulatory framework develop in a coherent, effective, science-based and transparent manner.

The CFIA will continue to protect consumers and industry from unfair market practices by setting and enforcing standards related to the accuracy of product information appearing on both domestic and imported products. For example, the CFIA will continue to confirm that food components which may cause allergic reactions are appropriately identified on food labels. Further, inspectors will target high-risk products and establishments, analyze food products, and inspect and audit industry control systems. If deceptive practices are found (such as substituting cheaper oils for olive oil, or adulterating ground beef with other meats) or misleading claims are made, the CFIA will investigate and, when appropriate, prosecute offenders.

To enhance public awareness of issues related to product misrepresentation, the Agency will also conduct consumer and industry food composition and labelling seminars.

Within the CFIA, personnel will receive training regarding new regulatory requirements and inspection procedures. The CFIA will continue to coordinate efforts with its partners, such as provincial, territorial and municipal inspection agencies, to increase the effectiveness of these approaches.

Promoting sound science

As Canada's largest science-based regulatory agency, the CFIA relies on sound science as the basis of its program design and regulatory decision making. A strong, coherent link between the CFIA's internal, mandate-driven science and the Government of Canada's overall science agenda will help to enhance science innovation and excellence within the Agency and across government.

To maintain and strengthen this link, the CFIA works with the 21 science-based departments and agencies (SBDAs) within the federal science and technology community. As part of the SBDA community, the Agency is participating in the development of a common vision and implementation plan to address science and innovation within the federal government. The identified areas for extensive review and development are vision, horizontal governance and management; human resource management; excellence; and knowledge management and communications.

Federal science initiatives emphasize skills, learning and research. Accordingly, the CFIA will upgrade its tools and technology to support science activities in areas such as testing, surveillance, inspection, regulation, technology development and research. Recruitment and training will also be important components of the Agency's strategy. The CFIA will continue to build its science base and capacity to meet its own needs, while at the same time contributing to the Government of Canada's overall science objectives.

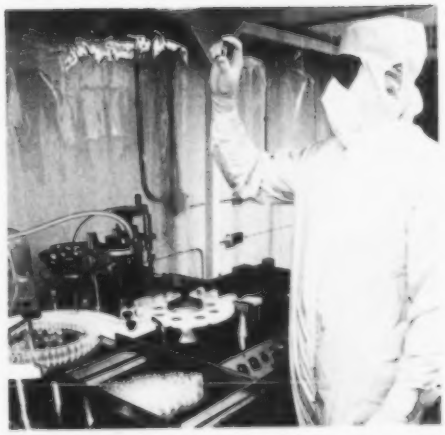

Goal: A Fair and Effective Regulatory Regime

An effective regulatory regime for food, animals and plants	> Continuing to verify compliance with domestic and international regulatory requirements > Modernizing regulatory systems (e.g. registration, permit, certification) > Updating product standards, as required	> Products meet domestic requirements and have access to foreign markets. > Canada's reputation as a producer of safe and high-quality products is maintained.
Smart regulation	> Exploring alternative approaches to regulation > Investigating opportunities to reduce administrative burden on regulated parties > Proposing legislation to modernize and consolidate existing statutes	> Modernized enforcement provisions to protect the safety and security of Canada's food supply, plants and animals. > Improvements to the regulatory framework, in support of the federal government's Smart Regulation Strategy.
A fair and consistent regulatory approach	> Reviewing consistency of program design and delivery > Implementing an Agency-wide quality assurance strategy > Fostering an efficient and cost-effective dispute resolution approach	> Products conform to the same rigorous standards, due to fair and consistent service delivery and uniform criteria for decision making. > The financial and time costs of dispute resolution are reduced.

Protecting consumers from unfair practices	> Continuing to set and enforce standards for product information accuracy > Targeting high-risk products and establishments > Enhancing consumer and industry awareness of product misrepresentation issues	> Improved industry compliance and a reduction in the number of trade and consumer complaints.
An improved science-based international regulatory framework	> Leading Canada's participation in several international regulatory fora > Participating in development of international standards	> The rules and standards that comprise the international regulatory framework develop in a coherent, effective, science-based and transparent manner.
Sound science	> Upgrading tools and technology > Continuing to build science base through recruitment and training	> The CFIA maintains the scientific capacity necessary to fulfill both the Agency's science mandate and to contribute to the Government of Canada's overall science agenda.

3.3 Sustaining the Plant and Animal Resource Base

A clean and healthy environment is highly valued by Canadians and is essential for Canada's social and economic well-being. Many federal organizations work to improve the quality of Canada's environment through programs and initiatives that promote a pollution-free environment, sound environmental decisions, biodiversity and sustainable natural resources. The CFIA's key strategic outcome in this area is the promotion of a sustainable plant and animal resource base. For the Agency, this entails protecting Canada's livestock, crops and forests from regulated pests and diseases. It also means preventing the entry or controlling the spread of invasive species that can displace native species and cause significant harm to agriculture or forestry.

Protection of the Canadian environment is a principle that underlies all Agency programs and decision making. Through its regulatory activities, the CFIA will continue to support broader, government-wide initiatives to control toxic substances in the environment, improve air and water quality and conserve Canadian biodiversity.

Contributing to environmental protection

The CFIA's food safety, animal feed and fertilizer programs are all designed to address the regulation of toxic substances such as dioxins, heavy metals or pesticides that may affect human health or cause harm to the environment. The CFIA will continue to conduct monitoring programs for toxic substances in these areas and will work with Health Canada to develop additional standards as appropriate. In addition, the CFIA will continue to consult with Environment Canada to help ensure a consistent, Government of Canada approach to the regulation of toxic substances that may affect the environment.

The CFIA is responsible for developing policies and strategies for the prevention and control of livestock diseases as well as for the effective disposal of dead stock. Recognizing that the disposal of a large number of animals for the purpose of disease eradication can have significant implications for public health and the environment, the CFIA will continue to work toward the development of disposal alternatives that will minimize potential negative impacts.

Controlling plant pest outbreaks

Canada's plant resource base is critical to the environment and to the economy. For example, agricultural crop receipts alone average over $13 billion annually.[1] When an invasive pest such as potato wart virus or brown spruce longhorn beetle damages the plant resource base, the cost to Canadians of controlling the outbreak can be prohibitive. The CFIA's long-term goals are to limit and reduce control costs, reduce crop damage, and protect the environment by preventing the introduction and controlling the spread of pests.

The CFIA will continue to protect Canada's agriculture and forestry sectors by preventing foreign plant pests from entering Canada. Key activities will include inspecting high-risk imported plants and plant products, refining risk analysis and plant pest early warning systems, shifting risk mitigation to the country of origin, and developing an import control tracking system to assist in import control.

The CFIA will also continue to control the spread of quarantine pests by conducting surveys, implementing movement control and eradication activities, promoting more quality management systems by industry and audit by government, maintaining an effective emergency response system, and fostering communications and co-operation among partners.

Preventing diseases in livestock

The animal livestock sector contributes approximately $17.9 billion annually in Canada. The protection of Canada's animal resource base is integral to food safety, public health, environmental sustainability and maintaining national and international confidence in Canadian agriculture and agri-food products.

The CFIA recognizes that the impact of a major animal disease outbreak in Canada could be devastating. For example, the potential cost of a foot-and-mouth disease outbreak in Canada is estimated at $30 billion (based on

[1] *Provincial Farm Income Forecast for 2002 and 2003, Farm Income and Program Analysis Section, Agriculture and Agri-Food Canada, November 2002.*

[2] *Ibid.*

the costs to the United Kingdom in 2000), taking into account costs such as slaughter, disposal, decontamination of farms, compensation for destroyed animals, loss of local and international trade, and loss of tourism.

To help ensure that Canada's livestock and food chain remain secure, the CFIA will continue to implement numerous measures, such as those outlined below, to prevent animal diseases from entering Canada and to control the spread of animal diseases within Canada.

Minimizing disease transmission between wildlife and livestock

Some of the more serious diseases that threaten Canada's domestic animals have wildlife reservoirs or may be transmitted to wildlife. Although the responsibility for the management of wildlife diseases rests primarily with Environment Canada and various provincial wildlife services, the CFIA plays an important role in managing the wildlife-livestock interface. The CFIA will continue to co-operate with wildlife agencies to minimize the potential exposure of wildlife to diseases of farmed species. For example, chronic wasting disease is present in farmed cervids (such as deer and elk) in some parts of the country and poses a potential threat to wildlife. The CFIA will continue to address this threat through disease identification and control efforts. Similarly, management and surveillance programs are in place to separate livestock from wildlife that have tuberculosis or brucellosis.

The CFIA will also continue to investigate suspected cases of rabies and perform diagnostic testing through its laboratory services. The CFIA has a world reference laboratory for rabies and continues to provide assistance to provincial ministries in their wildlife vaccination efforts.

In the event of a foreign animal disease incursion, such as foot-and-mouth disease in Canada, the CFIA will undertake activities to eradicate the disease from livestock. In addition, the Agency may need to control a wildlife reservoir of the virus. The CFIA's National Centre for Foreign Animal Disease in Winnipeg is conducting research on the susceptibility of native wildlife species to strains of foot-and-mouth disease. In addition, the CFIA will provide wildlife epidemiology training to Agency and provincial veterinary inspection staff, as well as to biologists from the wildlife agencies, with a focus on reportable diseases that could be transmitted to wildlife.

Investments in animal identification and disease surveillance

In the context of animal health and food security, livestock identification in Canada and internationally is evolving at a rapid pace. The CFIA will continue to invest in the development of animal identification systems for all livestock species. New technologies and the application of innovative systems will enhance the Agency's capacity to track diseases and to trace animals and their products from farm to fork. These enhancements are also being applied in the food producing industry and are aimed at increasing consumer confidence and addressing concerns ranging from animal diseases to genetic modification.

For example, livestock sectors have already introduced a national identification system for cattle and are prepared to move others forward. Currently, swine and horse sectors are collaborating with the CFIA in the development of animal identification and disease traceability approaches. A similar initiative is already well underway for the sheep sector, with proposed regulations coming into effect in January 2004.

The Agency's ability to promote and integrate these systems nationally will enhance emergency preparedness and response measures and minimize the potential impacts of an animal disease outbreak on domestic livestock sectors.

Conserving Canadian biodiversity

Plants, animals, insects and other organisms native to Canada co-exist in a balanced environmental system. Species not native to the Canadian ecosystem can upset this balance, damage crops and forests, displace native species and undermine the reputable plant health status of Canada that forms the basis for trade of our agricultural and forestry products.

To prevent new invasive species from affecting Canada's biodiversity, the import of plants and animals into Canada is strictly regulated by the CFIA. Through targeted inspections of high-risk imported products or routine border controls, CFIA inspectors check shipments that may be carriers of such species.

The CFIA is co-operating with Environment Canada; Natural Resources Canada-Canadian Forest Service; Agriculture and Agri-Food Canada; and other federal departments, provincial and territorial governments, and appropriate partners to develop a national plan to more effectively deal with invasive species affecting Canada's natural environment.

Assessing agricultural products

The Agency assesses the environmental safety of agricultural products prior to authorizing their release into the environment. All products new to the Canadian environment, such as plants with novel traits (produced through traditional plant breeding or biotechnology), novel supplements (fertilizer), novel livestock feeds and novel veterinary biologics must be authorized by the CFIA for release into the environment. The CFIA evaluates these products to assess their potential impact on the environment as well as on agricultural systems. For example, the plant industry is developing second-generation biotechnology products and modifying plants for the production of pharmaceuticals. This activity is expected to become more widespread as technology advances. The CFIA will keep pace with these developments by implementing regulatory policies to deal with second-generation biotechnology products, with a focus on protecting the Canadian environment.

Further advances in transgenics may soon produce markets for animals with novel traits. The CFIA must, in partnership with Health Canada and Environment Canada, continue to develop the regulatory framework for animals with novel traits so that animal health, food safety and the environment are not at risk.

Goal: A Sustainable Plant and Animal Resource Base

Contributing to environmental protection	> Continuing to monitor for toxins in food, animal feed and fertilizers > Developing disposal alternatives for dead farm animals	> The introduction of toxins into Canada's environment through agriculture is reduced.
Protecting crops and forests	> Continuing to inspect high-risk imported plants and plant products for pests > Refining risk analysis and early warning systems > Shifting risk mitigation to countries of origin > Developing an import control tracking system > Continuing surveillance, movement control and eradication of quarantine pests	> Control costs, crop damage and environmental impact of plant pests in Canada are limited and reduced.
Protecting livestock	> Continuing to prevent entry or spread of regulated diseases > Co-operating with wildlife agencies to control disease transmission between domestic and wild animals > Enhancing Agency capacity to track diseases and trace animals	> Canada's livestock, natural environment and food chain remain secure from significant animal disease threats.

Conserving Canadian biodiversity	> Continuing to regulate importation of foreign plants and animals > Continuing to co-operate with partners towards a national plan for control of invasive species	> The introduction of harmful or invasive species which may impact Canada's agricultural systems or forests is strictly controlled.
Assessing agricultural products	> Continuing to assess environmental safety of agricultural products (i.e. feeds and fertilizers) > Continuing to assess impact of plants with novel traits; preparing to assess animals with novel traits	> The release of novel agricultural products into the environment is controlled.

3.4 Promoting the Security of Canada's Food Supply

Emergency preparedness, along with response systems and strategies to protect the security of Canada's food supply, has always been integral to the delivery of the CFIA's mandate. In fact, some federal systems for animal disease control, pest eradication and food safety have been in place for over half a century. As issues surrounding Canada's public safety and security have become increasingly timely and critical, the Agency has adjusted its priorities to meet these new challenges. Over the next five years, the Agency plans to further enhance its emergency preparedness and response strategies with an emphasis on means to better anticipate and prepare for emergencies. Emerging issues for the CFIA include protection of Canada's food supply and agricultural systems from potential terrorist attacks and maintaining the flow of trade at the Canada–U.S. border. The Agency's objective, as always, is to facilitate the legitimate trade of food products, plants and animals while protecting the public interest in safety and security.

The Agency's capacity to act rapidly and effectively in the event of a food safety emergency or a threat to agricultural biosecurity allow it to be a key contributor to the Government of Canada's public security and anti-terrorism initiatives. This capacity is based on the Agency's scientific expertise, extensive laboratory networks and inspection presence at airports, seaports and land borders. It is also based on the CFIA's ongoing surveillance and emergency preparedness activities, which allow the Agency to anticipate and prepare for potential problems before they occur.

Enhancing public security is not something that governments do alone. For this reason, the CFIA will continue to build co-operative relationships with other regulators, industry and consumers to maintain vigilance and address new threats.

Enhanced surveillance and early detection

Ongoing surveillance and information sharing allows the Agency to anticipate potential threats and prepare accordingly. The CFIA's surveillance and detection activities protect plants, animals, and humans and help maintain

Canada's export markets by proactively detecting and addressing emerging pests and diseases. Over the next five years, the CFIA is committed to enhancing its current surveillance activities through the introduction of animal identification and traceability programs and new programs related to zoning geographical regions according to disease status. The CFIA also plans to implement additional surveys for diseases, animal and plant pests.

The current Plant Health Early Warning System and the Animal Health Surveillance Network provide critical and timely information to CFIA program managers. This frontline defence will continue with the goal of supporting Agency decision making and emergency preparedness. The Agency's success will be seen in its ability to curtail the entry of foreign pests and diseases or, if they do gain entry, by the Agency's effectiveness in implementing timely and appropriate emergency response plans.

In 1992, the CFIA implemented a national BSE surveillance program. Under this program, the number of animals tested for BSE is double the current international standard set by the Office International des Epizooties. In light of the finding of BSE in Canada in May 2003, the CFIA plans to review and, if necessary, enhance the current surveillance program.

The CFIA will also continue to use scientific risk assessments as a tool to address emerging threats. The Agency's goal is to ensure that risk assessments are timely, complete and defensible. They must provide CFIA managers with a basis for scientifically sound and transparent regulatory decision making and policy development.

Enhancing laboratory readiness

The CFIA's network of 21 laboratories provides laboratory testing services, research, methods development and scientific advice in support of food safety, animal health and plant protection. In addition, the CFIA's extensive diagnostic capabilities and scientific expertise allow the Agency to be a key contributor to the federal government's

efforts to strengthen Canada's preparedness for, and response to, potential terrorist threats. Specifically, Agency expertise and resources will be used to address chemical or biological threats to humans which may occur through the deliberate contamination of the environment, or food or water supplies. They will also be used to address threats to Canada's agri-food system—and the economy—which may occur through the deliberate introduction of significant plant pests or foreign animal diseases.

The CFIA recognizes that maintaining and enhancing its laboratory infrastructure, expertise and capacity are critical to both the delivery of the Agency's mandate and in meeting Government of Canada public security objectives. Accordingly, CFIA laboratories will enhance their preparedness by expanding their capability to detect potential high-threat agents, such as anthrax bacteria in food. Agency laboratories will also expand their current testing capacity for significant plant pests and foreign animal diseases. CFIA laboratories will continue to develop and evaluate new test methods for high-threat agents. New technologies such as DNA-based testing and rapid field-testing kits will be evaluated for faster, more effective and more portable testing.

CFIA laboratories will also strive to meet Government of Canada objectives to enhance public safety and agri-food security by developing partnerships with other government departments, provinces, universities, and the private sector.

Preparing for emergencies

Under the *Emergency Preparedness Act*, the CFIA is mandated to prepare for, and respond to, emergencies involving food safety, animal health, plant health or any other situation related to the Agency's programs. The CFIA's emergency preparedness program focuses on activities that help the Agency and its partners reach a state of readiness to ensure an effective and rapid response to a food safety, animal disease or plant pest emergency. This is accomplished through the development of effective policies, procedures and plans for managing emergencies, as well as through emergency exercises and training.

The CFIA has established the following strategies to ensure an effective response to a food safety, animal disease or plant pest emergency:

> Enhancing the Agency's preparedness to respond to food safety, animal disease and plant pest emergencies by developing and updating emergency plans and procedures.
> Developing an integrated response for agricultural and food safety emergencies by establishing effective emergency inter-organization links with partners and by developing a framework defining partners' emergency interaction and decision making.
> Improving response readiness by designing and conducting emergency exercises involving all emergency response partners.

It is hoped that the effectiveness of these measures can be tested in emergency exercises rather than actual incidents. Exercises provide opportunities for emergency responders and their organizations to perform emergency duties and to build their competencies.

Strengthened border controls

As part of a government-wide focus on public security and anti-terrorism, the CFIA committed to increasing its security measures at border-entry points. These measures included hiring additional staff, increasing passenger and baggage surveillance on international flights, increasing imported cargo inspections, introducing modernized inspection equipment, and increasing the number of detector-dog and handler teams to inspect for restricted products coming into the country.

In the future, the CFIA will continue to build on its excellent working relationships with the Canada Customs and Revenue Agency and other federal agencies to synchronize border control policies and procedures, implement high-risk targeting strategies and improve information sharing. The Agency will also strive to enhance public awareness of pest and disease prevention at major Canadian points of entry. Finally, the Agency will work towards the development and implementation of a quality management program for importers. This program will recognize importers that implement quality management systems to control the safety and regulatory compliance of commodities that they import into Canada.

Integrated security approaches with the CFIA's partners

The CFIA has in place well-planned emergency response procedures to protect food, animals, and plants from accidental or intentional events, and is ready to act rapidly and effectively in response to emergencies. Potential for

threats to public safety and agri-food security call for the CFIA to evolve and strengthen its co-operative relationship with its regulatory counterparts in the United States and other countries. Through greater co-operation, the Agency plans to enhance food security measures, foreign animal and plant disease prevention and emergency preparedness to protect Canadians in a way that does not unnecessarily disrupt legitimate trade.

The CFIA will enhance regulatory co-operation with its U.S. counterparts to strengthen protection against higher-risk third country sources by addressing the risk at origin. The Agency is always seeking ways to work "smarter and safer" at the Canada–U.S. border to enhance security while expediting movement of low-risk goods which characterize our bilateral trade. The Agency will also co-operate with its U.S. counterparts to protect critical infrastructure in the agricultural sector. Recognizing the shared responsibility for biosecurity, the CFIA will also focus on collaborative partnerships with provinces and territories, as well as with other Canadian stakeholders.

By strengthening the CFIA's domestic and international partnerships to synchronize, within reason, our respective approaches to security, the Agency can build on its strengths to protect the Canadian public by focusing on higher-risk movements. While the initial focus will be the U.S., the CFIA will also explore with Mexico and other trading partners ways in which co-operation in security approaches may be to our mutual benefit.

Goal: Security from Emerging Threats

Enhanced surveillance and early detection	> Expanding current disease and pest surveillance activities > Continuing to support the Plant Health Early Warning System and Animal Health Surveillance Network > Continuing scientific risk assessments	> Foreign pests and diseases are prevented from entering Canada or are detected early and controlled through timely and appropriate emergency response.
Enhanced laboratory readiness	> Expanding capability to detect high-threat agents in food > Expanding testing capacity for plant pests and foreign animal diseases > Continuing to develop and evaluate new test methods > Developing effective partnerships in governments, academia and the private sector	> The Agency's overall laboratory capacity and capability are increased, with new or improved tests developed and implemented, and increased participation in collaborative initiatives with partners.
Emergency preparedness	> Developing and updating emergency plans and procedures > Establishing effective emergency inter-organizational links > Developing a framework for emergency partner interaction and decision making > Designing and conducting emergency exercises involving all emergency response partners	> Emergency exercises (or actual emergencies) demonstrate the effectiveness of plans, procedures and operations.

Strengthened border controls	> Strengthening partnerships and integrating border control approaches with CCRA and other federal agencies > Enhancing public awareness of pest and disease prevention at points of entry > Developing and implementing quality management program for importers	> Increased level of public awareness and decreased cases of non-compliance at points of entry.
Integrated security partnerships	> Enhancing regulatory co-operation with U.S. counterparts > Promoting a smarter, safer, Canada–U.S. border > Exploring future co-operation with Mexico and other trading partners	> Canadians benefit from enhanced agri-food security without disruption of legitimate trade.

3.5 Providing Sound Agency Management

As outlined in the preamble to the *Canadian Food Inspection Agency Act*, the CFIA remains committed to enhancing the effectiveness and efficiency of federal inspection and related services for food safety, animal health and plant protection. In particular, the Agency is committed to ensuring that these services are delivered in a risk-based and cost-effective manner. For the CFIA, this means a management focus on effective service delivery, responsible spending and well-managed administration.

Making the best use of resources

The CFIA promotes effective and efficient use of Agency resources through its ongoing efforts to improve planning, review and redesign programs and streamline operational delivery. Over the next five years, the Agency will undertake cyclical reviews of its programs and delivery approaches to assess their relevance, effectiveness and efficiency. In doing so, the Agency will consider best practices and alternative delivery opportunities, such as third-party delivery or accreditation. Reviews of both current programs and proposed initiatives will be premised on the need to ensure a risk-based allocation of Agency resources. The Agency also intends to strengthen its audit and evaluation capacity to ensure key opportunities for improvements are identified and communicated to senior management.

Strategic planning and accountability

For the CFIA, strategic planning and accountability are critical components of sound Agency management. They define what the CFIA should accomplish and why that is important, as well as demonstrating the Agency's commitment to take responsibility for its expected performance. To be effective, managers must clarify responsibilities and performance expectations, balance expectations with capacities and report results so that success can be measured. The following initiatives are designed to promote both improved planning and management accountability within the Agency:

Improved information on the performance of the Agency's programs

Good performance measurement brings together financial and non-financial performance information to link Agency costs with actual or expected results. It provides managers with the information they need for sound decision making.

The CFIA has developed a results-oriented performance management framework outlining key activities and desired outcomes, as well as overall benefits for all Canadians. The Agency will continue to implement its performance management framework and focus on improving data collection, management and reporting. In addition, the CFIA will enhance its capacity to link financial and human resources information to program performance information.

A more integrated approach to risk-based planning and resource allocation

The Agency's performance management framework will continue to serve as the foundation for improvements in its strategic planning processes. The Agency will promote more integrated and risk-based planning and priority setting. It will also continue to reinforce the links between planning, performance measures and reporting. New resource allocation tools will ensure that resource use is in line with established priorities.

"Responsible spending means spending wisely on things that matter most to Canadians. It means being able to reallocate resources and restructure programs in response to changing needs and priorities."

(From "Results for Canadians: A Management Framework for the Government of Canada," Treasury Board Secretariat of Canada)

Financial management

In response to the need for enhanced corporate stewardship, and following the Agency's conversion to accrual accounting, the CFIA has undertaken a number of new initiatives to achieve its overall financial management objectives of sound financial planning and prudent controls over appropriation funding and respendable revenues. (Respendable revenue is money the Agency brings in through its activities and is authorized by Treasury Board to re-spend on programs and services.)

The Agency will implement a Web-based manager's reporting tool that will improve overall decision making by providing key budget forecasting and accrual reports at the manager's desktop. This will allow the same stewardship principles employed at the corporate level to be incorporated at the manager's level. It will also facilitate the expansion of the CFIA's Active Monitoring Program, with systematic reviews at both the corporate and the manager levels. Finally, this tool will improve the CFIA's costing regime by standardizing costing data for cost-recovery analysis purposes.

The CFIA will also conduct systematic reviews of its spending to improve internal efficiencies, as well as to reallocate financial resources in response to emerging or shifting priorities. The Agency's dependence on respendable revenues (approximately 10 percent of its total budget) will require that revenue management practices remain current, proactive and equitable from the user-pay perspective.

Assets management

To maintain the CFIA's response capacity to threats to the security of the food supply, as well as to support science-based inspection requirements, the Agency will carefully manage both its fixed assets base (such as laboratories) and its moveable assets to ensure they are up-to-date and in a constant state of readiness.

Physical assets management will be improved by introducing a governance regime for capital investments and developing an assets management strategy for moveable assets, improving establishment, tracking, depreciation and disposal practices.

Improvements to moveable assets management will need to be complemented by proactive life-cycle management practices and funding to renew the Agency's critical information technology and vehicle fleets. An additional challenge, given the CFIA's science-based regulatory mandate, will be to ensure that the Agency's scientific equipment assets base is maintained so that analyses may be conducted to the latest domestic and international standards.

Human resource management

In the modern labour market, competition in attracting and keeping the right talent is fierce. Changing demographics and the movement towards a knowledge-based economy will only increase the need for the CFIA to focus on internal succession planning and learning.

Recognizing that one of Canada's great strengths is its linguistic duality, the Agency will develop an action plan to re-energize its Official Languages program. In addition, modernized human resources management will improve services, speed and flexibility within the system and build the Agency's capacity to measure human resource (HR) performance:

Effective leadership

Succession planning will encourage strong leadership, supported by training, to develop and maintain skills and competencies within the Agency. Leadership development will be reinforced at every level with a strong commitment to the management cadre.

Key deliverables include the development of a succession planning process for senior managers and key scientific

personnel, the establishment of vigorous performance agreements for executives, and continued implementation of the CFIA's management learning continuum, with particular focus on the development of the next generation of leaders.

A productive workforce

The CFIA's HR strategy for the next five years focuses on enhancing the Agency's overall productivity as measured by the Agency's performance management framework. The CFIA will use this information to evaluate and improve its image as an employer and to enhance its recruitment and retention strategies.

Approximately 70 percent of the CFIA's workforce is in the scientific, professional, and technical fields. While the Agency has been successful in retaining these employees, with an average three-year retention rate of 86 percent, 25 percent of these critical personnel will be eligible for retirement by 2008 and will have to be replaced by increased recruitment efforts.

To further promote retention, the CFIA will continue to improve Agency-wide internal communications, rewards and recognition programs.

An enabling work environment

The CFIA will continue to provide the necessary support, tools, systems and equipment to enable employees to deliver high-level service to Canadians while reaching their full career potential.

The Agency will also continue to implement a values-based staffing system and CFIA-specific classification standards for scientific, professional and veterinary employees. Policies and programs that support flexible, efficient and effective human resource management practices will also be implemented, as well as a CFIA-wide integrated employment equity plan. In addition, the CFIA's official languages program and policy will be enhanced.

Succession planning will encourage strong leadership, supported by training, to develop and maintain skills and competencies within the Agency.

A sustainable workforce

The CFIA's current and future viability will be dependent on its ability to build the skills and knowledge of agency employees. The CFIA will continue to integrate human resources planning with the CFIA's business planning to ensure that the right people are in place at the right time to deliver key services. The implementation of an Agency-wide learning strategy will provide a coordinated and strategic approach to learning. Effective consultation with bargaining agents will ensure modern, competitive and sustainable compensation.

Information management

Information management and information technology (IM/IT) are becoming an increasingly integral part of CFIA program delivery. The Agency's IM/IT infrastructure must continuously evolve to keep pace with demands and to provide agency employees with the necessary tools to deliver their mandate. The CFIA recognizes that governance of IM/IT is inseparable from overall business planning, and will ensure that IM/IT investments are aligned with the Agency's corporate priorities.

The CFIA's top priority with respect to the management of information and supporting technology is to ensure that managers have the best possible IM/IT systems as a basis for effective decision making and efficient program delivery. To meet this objective the Agency will continue to upgrade systems and hardware and work to ensure that all CFIA work-sites are provided with their required IM/IT services and support. The CFIA will also develop a comprehensive business intelligence system to provide managers with the data they need to measure performance, identify trends, determine resource use and make informed decisions.

The Agency is committed to providing inspectors with advanced support systems and tools that will increase the effectiveness and efficiency of inspection activities and provide managers with inspection information that is timely, accurate and performance-based. The CFIA will also provide laboratory specialists with support systems and tools that will strengthen the Agency's science capabilities and support increased requirements for information sharing with other science-based departments and agencies.

As the CFIA works with other federal departments, provincial and territorial governments in many areas of shared jurisdiction, the Agency will develop and maintain appropriate IM/IT linkages to facilitate information exchange with partners. For example, the CFIA and the Canada Customs and Revenue Agency will continue to work together on integrated systems for the management of imported commodities.

All federal departments and agencies are responding to demands from citizens and industry for seamless, simple to use, client-centred services from government. The CFIA will actively participate in Canada's Government On-Line initiative, with the goal of providing Canadians with integrated, single window access to agency information and services. For example, the CFIA will continue to work with Health Canada and other federal departments in developing the Canada Health Portal.

The CFIA will improve service delivery by making more of its services electronically available to stakeholders, including consumers and industry users. The Agency will work toward providing more services such as registrations, permits and certifications on-line. The Agency currently provides a wide range of information on regulations, standards and other food safety-related activities, such as allergy alerts and food recall notices. Through improvements to its Web site and e-mail notification services the CFIA plans to enhance its capability to meet the evolving information needs of consumers and other stakeholders.

Effective communication

Canadians are partners in everything the Agency does—from contributing to food safety by handling food properly,

to preventing the introduction of foreign pests and diseases by knowing what food, plant and animal products cannot be brought into Canada. In the next five years, the CFIA will continue to provide useful and timely information that helps Canadians contribute to food safety, plant protection and animal health. The Agency will also explore opportunities to partner with other government, consumer, industry, and public interest groups to advance common communications goals.

Consultation and citizen engagement are the main tools by which the Agency builds dialogues with interested parties. In the upcoming years, the CFIA will develop and implement a consultation strategy that will coordinate and harmonize the consultation efforts undertaken by the Agency. The consultation strategy will encompass a cross-section of stakeholders, disciplines and objectives.

Openness and transparency are basic communications principles for the Government of Canada. The CFIA remains fully committed to being open about its scientific processes, its programs and activities, its regulations and policies and the decision making behind them. The Agency will continue to publish material about its decisions, directions and plans, to maintain up-to-date information on the Web site, be accessible to the public, and respond quickly to requests for information.

Through ongoing communication and consultation with consumers and other stakeholders the Agency will continue to maintain and heighten the public's confidence in Canada's regulatory system.

Goal: Providing Sound Agency Management

Effective and efficient use of Agency resources	> Undertaking cyclical reviews of programs and delivery approaches > Considering best practices and alternative delivery approaches > Enhancing audit and evaluation capacity	> Programs are relevant, effective and efficient. > Operational delivery is streamlined.
Strategic planning and accountability	> Continuing to implement Performance Management Framework > Improving collection, management and reporting of Agency performance information > Promoting more integrated, risk-based planning and priority setting	> The Agency shows measurable improvement in overall strategic planning, performance management and risk-based resource allocation.
Responsible financial management	> Implementing Web-based financial reporting tool > Conducting systematic reviews of spending > Introducing governance regime for capital investments > Developing asset management strategy	> Agency managers have appropriate financial management information available to them to make effective and efficient business decisions.

Effective human resources management	> Reinforcing leadership development, succession planning and performance agreements > Continuing to improve Agency internal communications and employee recognition > Continuing to provide enabling support, tools, systems and equipment > Implementing values-based staffing system, flexible HR management practices > Implementing Agency-wide learning strategy	> The CFIA has effective leadership, a productive workforce, an enabling work environment and a sustainable workforce that all satisfy the Agency's legislative, financial and operational realities.
Efficient information management	> Updating IM/IT infrastructure > Providing inspectors with advanced support systems and tools > Developing linkages with government partners > Providing more services and information electronically to all stakeholders as integrated, "single-window" access	> The CFIA has the up-to-date IM/IT systems necessary for effective decision making and efficient program delivery.
Effective communication	> Continuing to publish decisions, directions and plans > Developing and implementing stakeholder consultation strategy	> Public and stakeholders have easy access to reliable information concerning Agency programs, policies and decisions. > Public and stakeholder confidence in Canada's regulatory system is maintained.

PART IV

FINANCIAL PLAN

4.1 Operating and Capital Budgets

Notes to the Financial Plan

The "Net Appropriation from Parliament" figures reflected in the Financial Summary are relatively constant over the planning period. The slight reductions are mainly attributable to the net effect of sun-setted funding adjustments related to the three-year plan for dealing with the plum pox virus (see "Plant Protection" under "Business Line" heading) and the completion in 2003-04 of the Agency's Y2K loan repayment (see "Major Capital" heading).

The $50 million in annual operating resources announced in the 2003 Federal Budget Speech are included in the "Adjustments" as the distribution of this funding among the Agency's business lines has not been determined. The CFIA will be reviewing its financial pressures and will be looking at allocating monies in a prudent manner towards enhancing its food safety programs, strengthening its regulatory system, contributing to public security through border management, and assuring that food exported to international markets is safe. As well, the Agency will be strengthening its corporate support for these and other activities, all of which will ultimately assist the Agency in delivering its mandate.

The Financial Summary does not reflect funding related to Emergency Response requirements. Over the last few years such funding has been approved by the Treasury Board on an annual basis (i.e. $20.5M in 2001-02 and $33.3M in 2002-03). As one of the conditions of the 2002-03 approval, the Agency is to develop a proposal on an emergency management funding mechanism.

Canadian Food Inspection Agency—Financial Plan ($ millions)

	Year 1	Year 2	Year 3	Year 4	Year 5+
Business Line					
Food Safety	312.8	316.2	316.2	316.2	316.2
Animal Health	89.4	90.3	90.3	90.3	90.3
Plant Protection	71.0	66.3	66.3	66.3	66.3
Gross Budget (1)	**473.2**	**472.8**	**472.8**	**472.8**	**472.8**
Adjustments (2)	51.3	50.5	50.5	50.0	50.0
Adjusted Operating and Capital Budget (3)	**524.5**	**523.3**	**523.3**	**522.8**	**522.8**
Less: Revenue	50.0	50.0	50.0	50.0	50.0
Net Appropriation from Parliament:	**474.5**	**473.3**	**473.3**	**472.8**	**472.8**
Major Capital					
Food Safety	4.4	7.9	7.9	7.9	7.9
Animal Health	3.8	4.7	4.7	4.7	4.7
Plant Protection	1.2	1.9	1.9	1.9	1.9
Total Major Capital:	**9.4**	**14.5**	**14.5**	**14.5**	**14.5**
Compensation Payments					
Food Safety	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Animal Health	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Plant Protection	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Total Compensation Payments:	**1.5**	**1.5**	**1.5**	**1.5**	**1.5**
Revenue					
Food Safety	35.5	35.5	35.5	35.5	35.5
Animal Health	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0
Plant Protection	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5
Total Revenue:	**50.0**	**50.0**	**50.0**	**50.0**	**50.0**

(1) Includes Major Capital, Statutory Compensation Payments and Revenue per below.

(2) The adjustments for 2003-04 and ongoing reflect the incremental annual spending ($50 million) announced in the Federal Budget 2003.

(3) Total available budget to the Agency.

Protecting Canadians from Preventable Health Risks

Delivering a Fair and Effective Regulatory Regime

Sustaining the Plant and Animal Resource Base

Promoting the Security of Canada's Food Supply

Providing Sound Agency Management

Canadian Food Inspection Agency
Corporate Business Plan 2003-2008

Cat. No. A104-18/2003
ISBN 0-662-67393-X
PD298-03

Agence canadienne d'inspection des aliments

Plan d'entreprise

2003-2008

Agence canadienne d'inspection des aliments
Canadian Food Inspection Agency

Canada

Agence canadienne d'inspection des aliments

Plan d'entreprise

> > 2003-2008

Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé

Assurer un régime de réglementation équitable et efficace

Assurer le maintien des ressources végétales et animales

Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada

Assurer une gestion sûre de l'Agence

Table des matières

Partie I — INTRODUCTION

1.1 Message du ministre 4
1.2 Message du président 5
1.3 Vue d'ensemble de l'Agence 6

Partie II — CADRE D'EXPLOITATION

2.1 Appuyer les priorités gouvernementales 12
2.2 Bâtir sur des bases solides 13
2.3 Relever les défis 15

Partie III — STRATÉGIE GLOBALE

3.1 Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé 20
3.2 Assurer un régime de réglementation équitable et efficace 30
3.3 Assurer le maintien des ressources végétales et animales 38
3.4 Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada 44
3.5 Assurer une gestion sûre de l'Agence 50

Partie IV — PLAN FINANCIER

4.1 Budgets d'exploitation et d'immobilisations 60

PARTIE I

INTRODUCTION

1.1 Message du ministre

En tant que ministre responsable de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), je suis fier de présenter son deuxième Plan d'entreprise, tout comme je l'avais fait la première fois alors que l'Agence en était à ses premiers balbutiements. À l'époque, nous avions regroupé les services d'inspection de quatre ministères fédéraux, ce qui constituait un concept d'avant-garde en matière d'agence exploitante distincte. Aujourd'hui en 2003, l'Agence est bien établie et fait partie intégrante du gouvernement du Canada.

Même s'il n'est possible de constater la capacité d'un organisme qu'au moment où celui-ci a été mis à l'essai, l'ACIA détenait déjà en 1997 un potentiel des plus prometteurs. Au cours des dernières années, le personnel de l'Agence a relevé nombre de défis et a dû affronter diverses crises à l'échelle internationale qu'aucun d'entre nous n'aurait pu prévoir. Parmi ces nombreux défis et crises, citons notamment l'attentat du 11 septembre 2001, l'éclosion de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et celle de la fièvre aphteuse au Royaume-Uni, la contamination aux dioxines des aliments pour animaux en provenance de Belgique, sans oublier les infestations du longicorne brun de l'épinette en Nouvelle-Écosse et de la gale verruqueuse de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard. En fait, lors de l'élaboration de cette publication, l'Agence procédait à une enquête à la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada. En relevant ces défis et plusieurs autres, l'ACIA s'est forgé une solide réputation tant au pays qu'à l'étranger, et moi-même, ainsi que plusieurs autres personnes, en sommes venus à apprécier le professionnalisme et le dévouement des employés de l'Agence.

Le présent Plan d'entreprise établit les priorités et les plans de l'ACIA pour les cinq prochaines années. En réalisant les cinq principaux objectifs stratégiques énoncés dans le Plan, les activités de l'Agence appuieront les priorités principales du gouvernement fédéral, soit protéger la santé publique, favoriser la croissance économique, protéger l'environnement au Canada, contribuer à la sécurité publique et promouvoir une saine gouvernance. L'importance de l'ACIA pour le Canada et ses citoyens a été reconnue par le Parlement dans son Budget pour l'année 2003, car un financement accru lui a été accordé.

À titre de partenaire, au sein du portefeuille de l'Agriculture, l'ACIA constitue également un élément de soutien important du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA). Cette initiative majeure en matière de politique, élaborée avec nos partenaires provinciaux, territoriaux et les intervenants de l'industrie, appuiera notre objectif qui consiste à maintenir l'excellente réputation du Canada en ce qui concerne la salubrité et la qualité de ses produits agricoles et agroalimentaires. Les activités de l'ACIA sont particulièrement importantes pour la portion du CSA qui touche la salubrité et la qualité des aliments, car nous travaillons à faire du Canada le chef de file mondial en matière de salubrité alimentaire, d'innovation et de protection de l'environnement.

En ce début de 21e siècle, je suis persuadé que l'ACIA continuera de jouer un rôle vital afin de protéger le Canada, ainsi que la population canadienne. Par conséquent, j'anticipe avec beaucoup d'impatience la mise en œuvre réussie du deuxième Plan d'entreprise de l'Agence.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,

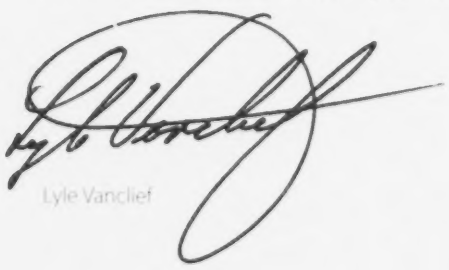

Lyle Vanclief

1.2 Message du président

En tant que président de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, j'en suis venu à apprécier et à compter sur les compétences, les connaissances et l'éthique du travail démontrées par ses quelque 5 300 employés. Depuis sa création en 1997, l'Agence a évolué. Son mandat qui consiste à protéger l'approvisionnement alimentaire, les plantes et les animaux, dont dépendent les aliments salubres et de haute qualité que consomment les Canadiens, a pris de l'ampleur.

Ainsi, le monde qui nous était familier au moment de l'établissement de l'ACIA a changé ces dernières années. Les préoccupations en matière de sécurité occupent une place prédominante dans l'opinion publique, facteur dont nous n'avions pas prévu l'importance en 1997. Le commerce international du Canada a connu une hausse phénoménale, principalement avec les États-Unis, et à des degrés plus ou moins élevés avec d'autres parties du monde. Bien que la mondialisation des échanges et les déplacements accrus offrent plusieurs avantages aux Canadiens, cela signifie également que nous devons être plus vigilants à l'égard de notre protection, car les événements qui surviennent ailleurs dans le monde risquent facilement de constituer une menace pour la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Au cours des dernières années, l'ACIA a relevé plusieurs défis importants et en affrontera de nombreux autres à l'avenir. Nous prévoyons notamment une demande accrue des services de l'Agence, la nécessité de renouveler notre main-d'œuvre et d'améliorer notre capacité scientifique, sans oublier le resserrement de la sécurité et les préparatifs aux situations d'urgence.

Le Plan d'entreprise 2003–2008 établit notre approche à l'égard de ces défis au moyen de cinq objectifs stratégiques : la protection des Canadiens contre les risques évitables pour la santé, la prestation d'un régime de réglementation équitable et efficace, le maintien des ressources végétales et animales du Canada, la promotion de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et la mise à exécution d'une gestion sûre. Au cours des cinq prochaines années, le personnel de l'ACIA travaillera à la réalisation de ces objectifs à l'appui des principales priorités du gouvernement du Canada.

Afin d'atteindre nos objectifs, des partenariats solides avec d'autres ministères fédéraux, avec les gouvernements des provinces et des territoires constitueront une priorité clé pour l'ACIA. Nous continuerons d'approfondir des relations de travail efficaces avec ces partenaires, plus particulièrement avec Santé Canada, avec qui nous partageons une responsabilité fédérale en matière de salubrité des aliments.

Le présent Plan d'entreprise a été élaboré en consultation avec les employés de l'Agence, avec des intervenants des secteurs de l'industrie et de la consommation, et avec nos partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Nous avons résumé les commentaires reçus durant ces consultations dans un document intitulé : « Ce que nous avons entendu », accessible sur le site Web de l'ACIA **www.inspection.gc.ca**.

En ce qui a trait à l'avenir, je suis sûr que l'ACIA continuera de bien desservir la population canadienne. Je me réjouis à la perspective de travailler avec cette excellente équipe à la réalisation des objectifs ambitieux que nous nous sommes fixés.

Le président,

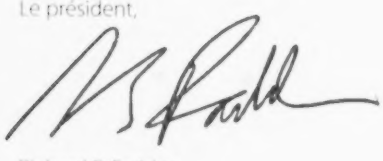

Richard B. Fadden

1.3 Vue d'ensemble de l'Agence

Créée en 1997 en vertu de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a pour mandat d'assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, la santé des animaux et la protection des espèces végétales dont dépendent les aliments sécuritaires et de haute qualité.

En réalisant ce mandat, l'ACIA s'engage à servir la population canadienne en offrant une protection contre les risques évitables pour la santé, en assurant un régime de réglementation équitable et efficace, en veillant au maintien des ressources animales et végétales du pays et en travaillant à la promotion de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire au Canada.

Par conséquent, l'ACIA agit à titre d'organisme clé de réglementation à vocation scientifique pour le gouvernement du Canada dans les domaines suivants :

> **Salubrité des aliments***
> **Santé des animaux**
> **Protection des végétaux**

La clé du succès de l'ACIA réside dans trois facteurs intégrés et reliés entre eux : des principes scientifiques éprouvés, la prestation de services d'inspection efficaces et l'établissement de partenariats solides.

Des principes scientifiques éprouvés

La conception et la prestation des programmes de l'ACIA reposent sur des principes scientifiques éprouvés. L'Agence s'appuie sur la science, en tant que composante essentielle de son processus décisionnel en matière de réglementation. Les domaines scientifiques dont l'Agence a besoin et qu'elle utilise pour soutenir ses secteurs d'activités incluent l'examen scientifique en laboratoire, l'évaluation du risque, la surveillance, le développement technologique et la recherche. L'Agence effectue également l'analyse de données de recherche scientifique et d'information afin de fournir un avis scientifique et d'identifier les questions d'actualité.

Des services d'inspection efficaces

L'ACIA est responsable de l'application et/ou de l'exécution de 13 lois fédérales et de leurs règlements respectifs.

Fondement législatif de l'ACIA :

- > **Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire**
- > **Loi sur les produits agricoles au Canada**
- > **Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments**
- > **Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation***
- > **Loi relative aux aliments du bétail**
- > **Loi sur les engrais**
- > **Loi sur l'inspection du poisson**
- > **Loi sur les aliments et drogues***
- > **Loi sur la santé des animaux**
- > **Loi sur l'inspection des viandes**
- > **Loi sur la protection des obtentions végétales**
- > **Loi sur la protection des végétaux**
- > **Loi sur les semences**

* en ce qui a trait aux aliments

En réalisant des inspections et en fournissant d'autres services reliés (de l'inspection de produits et d'établissements à la certification pour exportation et aux évaluations sur place de la sécurité de firmes étrangères), l'Agence vérifie la conformité à l'égard de ces lois. La conception et l'élaboration permanentes d'outils et de procédés pour les inspections constituent des éléments essentiels pour l'ACIA afin de réaliser son mandat. Cela comprend la révision continue des règlements et des politiques ainsi que la mise en œuvre de nouvelles méthodes scientifiques d'inspection.

Des partenariats solides

L'ACIA réalise son mandat dans plusieurs secteurs où l'on retrouve une juridiction et une responsabilité partagées. Des partenariats solides avec les autres ministères fédéraux, les autorités provinciales, territoriales et municipales sont des impératifs pour la réussite de l'Agence. Tous se partagent la responsabilité d'établir et/ou de mettre en application des normes soutenant l'intégrité des systèmes de protection pour la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux.

Principaux partenaires canadiens de l'ACIA :

Santé Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Pêches et Océans Canada
Ressources naturelles Canada
Affaires étrangères et Commerce international Canada
Environnement Canada
Agence des douanes et du Revenu du Canada
Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile
Forêts Canada
Commission canadienne des grains

Ainsi, dans le domaine de la salubrité des aliments, Santé Canada et l'ACIA détiennent des rôles et des responsabilités uniques et également complémentaires. Santé Canada est responsable des politiques, des normes et des règlements pour la salubrité des aliments, tandis que l'ACIA est responsable de toutes les activités liées à l'inspection des aliments et à la conformité, ainsi que de l'élaboration de

règlements et de politiques relatives aux normes d'étiquetage des produits alimentaires et aux normes de composition.

Le milieu scientifique constitue un autre partenaire clé de l'ACIA, car l'Agence demande régulièrement l'avis d'experts scientifiques lors de l'élaboration de règlements et de politiques. L'ACIA reconnaît également la grande importance de travailler en étroite collaboration avec la vaste gamme d'intervenants à sa portée. Ces intervenants comprennent les parties réglementées par l'Agence, ainsi que des associations représentant les consommateurs, la santé publique, le bien-être des animaux et les intérêts en matière d'environnement.

À titre de partenaire à l'échelle mondiale, l'ACIA s'efforce de garantir que le cadre réglementaire international étroitement lié au mandat de l'Agence soit solide, cohérent et scientifiquement fondé. En appui aux objectifs réglementaires du Canada, l'ACIA assure la direction ou participe à l'élaboration de divers accords, ententes et normes à l'échelle internationale.

Secteurs réglementés

Afin de réaliser son vaste mandat en matière de réglementation, l'ACIA assure la conformité aux lois et règlements favorables à la protection du consommateur et à la surveillance des industries des secteurs alimentaire, végétal ou animal. Les secteurs réglementés par l'ACIA comprennent l'agriculture, l'agroalimentaire, le poisson, les produits de la mer, les pépinières et la foresterie. La gamme des produits pouvant faire l'objet d'une inspection ou d'une certification par l'ACIA s'étend des produits agricoles primaires, tels les semences, les aliments du bétail et les engrais jusqu'aux aliments frais incluant la viande, le poisson, les œufs, les produits laitiers, les fruits et les légumes, ainsi que les aliments préparés et les aliments emballés. Parmi ceux qui profitent des services fournis par l'Agence, on retrouve les agriculteurs, les pêcheurs, les exploitants forestiers, les transformateurs, les distributeurs (importateurs et exportateurs), et en bout de ligne, tous les consommateurs canadiens.

Structure organisationnelle

L'ACIA est dirigée par un président, relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Chaque membre du comité exécutif de l'ACIA est responsable de certains aspects précis des fonctions de l'Agence relatives aux politiques, aux programmes et à l'administration. L'organigramme qui suit représente la structure des cadres de direction de l'ACIA.

Président

Premier vice-président

- Vice-président, Opérations
- Vice-président, Programmes
- Vice-président, Affaires publiques
- Directeur exécutif, Vérification et examen intégrés
- Chef, Services juridiques
- Vice-président, Ressources humaines
- Vice-président, Services intégrés
- Directeur exécutif, Affaires internationales
- Vice-président Science
- Directeur exécutif, Liaison, mesures d'urgence et coordination des politiques

L'effectif de l'ACIA

Comptant plus de 5 300 professionnels spécialisés travaillant partout au pays, l'ACIA est la plus grande agence de réglementation à vocation scientifique au Canada. Le personnel de l'ACIA comprend des inspecteurs hautement qualifiés, des médecins vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, du personnel administratif, des spécialistes en systèmes informatiques, des agents financiers, des experts en communications, des chercheurs scientifiques, des techniciens et des directeurs de laboratoire.

L'administration centrale de l'ACIA est située dans la région de la capitale nationale et elle compte quatre centres opérationnels (régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest) subdivisés en 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux (incluant les points d'entrée frontaliers) et 408 bureaux situés dans des établissements non gouvernementaux, tels que des établissements de transformation. L'Agence compte également 21 laboratoires et centres de recherche qui fournissent des conseils scientifiques, élaborent de nouvelles technologies et effectuent des travaux de recherche et des services d'analyse.

Centres opérationnels et bureaux régionaux

Centre opérationnel de l'Atlantique
Nouveau-Brunswick (Frédéricton)
Nouvelle-Écosse (Dartmouth)
Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown)
Terre-Neuve (St. John's)

Centre opérationnel de l'Ouest
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Sud de l'Alberta (Calgary)
Nord de l'Alberta (Edmonton)
Région côtière — New Westminster (C.-B.)
Région continentale/intérieure
New Westminster (C.-B.)

Centre opérationnel de l'Ontario
Région Sud-Ouest (London)
Région du centre (Guelph)
Région de Toronto (Downsview)
Région Nord-Est (Belleville)

Centre opérationnel du Québec
Montréal Est
Montréal Ouest
Saint-Hyacinthe
Québec

L'effectif de l'ACIA

Comptant plus de 5 300 professionnels spécialisés travaillant partout au pays, l'ACIA est la plus grande agence de réglementation à vocation scientifique au Canada. Le personnel de l'ACIA comprend des inspecteurs hautement qualifiés, des médecins vétérinaires, des agronomes, des biologistes, des chimistes, du personnel administratif, des spécialistes en systèmes informatiques, des agents financiers, des experts en communications, des chercheurs scientifiques, des techniciens et des directeurs de laboratoire.

L'administration centrale de l'ACIA est située dans la région de la capitale nationale et elle compte quatre centres opérationnels (régions de l'Atlantique, du Québec, de l'Ontario et de l'Ouest) subdivisés en 18 bureaux régionaux, 185 bureaux locaux (incluant les points d'entrée frontaliers) et 408 bureaux situés dans des établissements non gouvernementaux, tels que des établissements de transformation. L'Agence compte également 21 laboratoires et centres de recherche qui fournissent des conseils scientifiques, élaborent de nouvelles technologies et effectuent des travaux de recherche et des services d'analyse.

Centres opérationnels et bureaux régionaux

Centre opérationnel de l'Atlantique
Nouveau-Brunswick (Fredericton)
Nouvelle-Écosse (Dartmouth)
Île-du-Prince-Édouard (Charlottetown)
Terre-Neuve (St. John's)

Centre opérationnel de l'Ouest
Manitoba (Winnipeg)
Saskatchewan (Regina)
Sud de l'Alberta (Calgary)
Nord de l'Alberta (Edmonton)
Région côtière — New Westminster (C.-B.)
Région continentale-intérieure
New Westminster (C.-B.)

Centre opérationnel de l'Ontario
Région Sud-Ouest (London)
Région du centre (Guelph)
Région de Toronto (Downsview)
Région Nord-Est (Belleville)

Centre opérationnel du Québec
Montréal Est
Montréal Ouest
Saint-Hyacinthe
Québec

PARTIE II

CADRE D'EXPLOITATION

2.1 Appuyer les priorités gouvernementales

En réalisant son mandat qui consiste à protéger l'approvisionnement alimentaire au Canada, ainsi que les végétaux et la santé des animaux, l'Agence a établi cinq objectifs stratégiques pour la période 2003–2008. Chacun de ces objectifs soutient des priorités établies pour le gouvernement du Canada, fournissant les avantages clés suivants à tous les Canadiens :

Priorités du gouvernement du Canada	Objectifs stratégiques de l'ACIA
Santé publique	**Protéger la santé des Canadiens contre les risques évitables**
Croissance économique	**Fournir un régime de réglementation équitable et efficace**
Protection de l'environnement	**Maintenir les ressources végétales et animales**
Sécurité publique	**Promouvoir la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada**
Saine gouvernance	**Assurer une gestion sûre de l'Agence**

Les activités prévues par l'ACIA dans le cadre de ces priorités et objectifs, ainsi que les critères à l'aide desquels l'Agence évaluera sa réussite, sont décrits de façon plus détaillée dans la Partie III du présent Plan d'entreprise.

2.2 Bâtir sur des bases solides

En plus de divers nouveaux projets, le plan de l'ACIA pour les cinq prochaines années prévoit la poursuite ou l'amélioration de plusieurs activités et programmes déjà en place. Grâce à une base solide pour atteindre ses objectifs stratégiques, l'Agence continuera à bâtir sur sa réussite dans tous les domaines suivants :

> Protéger la santé publique

L'ACIA contribue au maintien de la santé de la population canadienne à l'aide de programmes et d'activités conçus dans le but d'établir et de gérer les risques en matière de salubrité des aliments, d'intervenir en cas de situations d'urgence liées à la sécurité alimentaire, de procéder à des rappels d'urgence des produits alimentaires et d'empêcher la transmission de maladies animales susceptibles de nuire à la santé des humains. L'ACIA fournit également aux Canadiens des conseils pratiques en matière de salubrité des aliments et ayant trait à leur manipulation, leur cuisson et leur conservation, contribuant ainsi au maintien d'un mode de vie sain.

> Favoriser la croissance économique

L'ACIA favorise une économie saine en fournissant un régime de réglementation efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux. L'intégrité des programmes réglementaires et des activités d'inspection et de certification de l'ACIA favorise la confiance des consommateurs et du marché à l'égard de la salubrité et de la qualité des produits agricoles, des produits forestiers, du poisson, des produits de la mer et des produits agroalimentaires canadiens, et soutient le mouvement bidirectionnel des produits alimentaires traversant nos frontières.

> Protéger l'environnement au Canada

Les programmes de l'ACIA contribuent au maintien d'un environnement sain et favorisent la biodiversité canadienne en assurant le contrôle des espèces envahissantes, en réglementant les produits agricoles et en protégeant les ressources animales, les cultures et les forêts du Canada contre la dissémination de ravageurs et de maladies visés par la réglementation.

Contribuer à la sécurité publique

Grâce à ses connaissances scientifiques, à son vaste réseau de laboratoires et à sa capacité d'inspection, l'Agence peut intervenir de façon rapide et efficace en cas de menace pour la sécurité publique ou pour la sécurité agroalimentaire. De plus, les activités continues de surveillance et de planification des mesures d'urgence de l'ACIA lui permettent d'anticiper les problèmes potentiels et de se préparer en conséquence avant qu'ils surviennent.

Réglementer nos frontières

Aux postes frontaliers, dans les aéroports et dans les ports maritimes, les inspecteurs de l'ACIA procèdent à la vérification du fret en provenance de l'étranger (examen des végétaux, des animaux, des aliments et des matériaux d'emballage). Dans les aéroports, des inspecteurs de l'ACIA et des chiens détecteurs inspectent les bagages personnels en vue de découvrir des aliments non déclarés, des végétaux ou des animaux pouvant transporter des maladies ou des ravageurs. En collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et d'autres organismes fédéraux, l'ACIA fait partie de l'équipe assurant la défense des frontières canadiennes.

Assurer une saine gouvernance

L'ACIA favorise une saine gouvernance en offrant des services efficients, en rationalisant ses dépenses, en assurant un bon environnement de travail et une bonne gestion. L'ACIA s'est également engagée à faire preuve d'ouverture d'esprit et de transparence, non seulement au sein de l'Agence, mais également à l'égard de la population canadienne et de tous les autres intervenants.

2.3 Relever les défis

Les plans et les priorités de l'ACIA sont soumis à l'influence de nombreux défis pouvant avoir des effets sur l'avenir de la salubrité alimentaire, de la santé des animaux et de la protection des espèces végétales au Canada. Des enjeux tels qu'un commerce mondial accru, des éclosions importantes de ravageurs et de maladies, les progrès de la science (quelquefois conflictuels) et les valeurs sociétales en pleine évolution, exigent une intervention de la part des gouvernements et des industries agroalimentaires. L'Agence relève ces défis et s'efforce de réduire les risques dans le cadre de son processus global de planification. Voici quelques secteurs clés abordés par l'ACIA dans son Plan d'entreprise pour la période 2003–2008 :

Une mondialisation des échanges à la hausse

Afin de s'adapter à un contexte opérationnel mondial en pleine croissance et d'être à la hauteur de la situation, l'ACIA doit protéger les intérêts du Canada au-delà de nos frontières. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence favorisera l'engagement et le leadership du Canada en traitant des enjeux suivants à l'échelle internationale :

Le volume d'importations et d'exportations à la hausse

Le volume et la diversité du commerce mondial des produits alimentaires, végétaux et animaux sont à la hausse. Pour les entreprises canadiennes, les négociations commerciales multilatérales et bilatérales permettent de réduire ou d'éliminer des obstacles au commerce tels que les tarifs, les quotas et les subventions faussant les échanges. Des accords tels que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) proposée, augmentent la circulation des marchandises non seulement entre le Canada et les États-Unis mais également dans tout l'hémisphère. Agriculture et Agroalimentaire Canada prévoit par conséquent une hausse de 40 pour 100 des exportations agroalimentaires et une hausse de 38 pour 100 des importations agroalimentaires réglementées par l'ACIA.

Malgré le fait que ce commerce profite aux consommateurs et à l'économie, il augmente également les risques que des aliments insalubres, des ravageurs et des maladies venant de l'étranger entrent au Canada par le biais de marchandises expédiées ou de biens importés. Si des

Commerce mondial à la hausse

(Source : Agriculture et Agroalimentaire Canada, Scénario de référence des politiques à moyen terme, septembre 2001)

produits dangereux, des ravageurs ou des maladies entrent au pays, cela pourrait affecter la santé des Canadiens, l'économie ou notre environnement. Un système robuste de réglementation permettant d'inspecter les marchandises entrant au Canada et nécessitant leur certification, réduit ces risques de façon considérable.

De façon semblable, les exportations canadiennes de produits alimentaires, animaux et végétaux sont assujettis aux exigences des pays importateurs. Il est donc essentiel que l'ACIA maintienne sa capacité à garantir que ces produits sont réglementés et certifiés comme étant exempts de certaines maladies et de certains ravageurs.

Réaction à l'échelle internationale à l'égard d'incidents réglementaires majeurs

Plusieurs incidents importants à l'échelle internationale dans des secteurs tels que la salubrité alimentaire et la santé des animaux ont permis de souligner l'importance de systèmes réglementaires et de contrôles efficaces. Des enjeux relatifs aux systèmes de réglementation partout dans le monde ont forcé certains pays à introduire des mesures réglementaires prescriptives et non basées sur la science, tentant ainsi de corriger les échecs du passé.

Évolution des stratégies d'inspection scientifiques

Au fur et à mesure que la science évolue, l'approche de l'ACIA évolue également en ce qui a trait au fait d'assurer la santé et la sécurité des humains, des animaux et la protection des végétaux. L'ACIA communique régulièrement avec les autres pays et les organisations internationales de normalisation afin de négocier des approches adéquates en matière d'inspection et de programmes. Malgré ses progrès en matière de stratégies d'inspection modernisées, l'Agence doit continuer à s'assurer que ces approches sont fondées sur des données scientifiques, efficaces et acceptables pour les Canadiens et pour les partenaires commerciaux du Canada.

Élaboration de cadres de travail et de normes à l'échelle internationale

La salubrité alimentaire, la santé animale et la protection des végétaux à l'échelle internationale, ainsi que les règles et les normes environnementales constituent la base de la réglementation pour le mouvement transfrontalier de produits pouvant présenter des risques pour les humains, les animaux et les plantes. De plus en plus, les organisations internationales de normalisation sont sollicitées afin d'élaborer des normes, des lignes directrices et des recommandations dans des secteurs non traditionnels tels que l'étiquetage écologique, la biotechnologie, le bien-être des animaux et les indicateurs géographiques.

L'ACIA continuera à appliquer la conformité à l'égard du cadre réglementaire international harmonisé et elle continuera à intervenir lors d'incidents, de menaces ou d'opportunités, afin que les Canadiens puissent profiter d'un commerce mondial accru sans risques pour leur santé, leur environnement ou pour la réputation du Canada en tant que producteur de produits de qualité.

Demandes accrues de services de l'ACIA

Au même moment où le volume et la complexité des produits importés et exportés continuent à accroître la demande de services d'inspection et de certification de l'ACIA à la frontière, la croissance des industries nationales occasionne des demandes semblables au Canada. La production (ventes) du secteur canadien de la transformation des aliments et des boissons par exemple, s'élevait à 52 milliards de dollars en 1996 et il est prévu qu'elle atteindra les 77 milliards de dollars en 2005.[1]

[1] Source : « L'aube du XXIe siècle — Débouchés commerciaux et défis » du Service d'exportation agroalimentaire du ministère de l'AAC.

Les attentes des consommateurs en ce qui a trait à la salubrité des aliments et à leur qualité changent également. Par exemple, les programmes et les politiques d'étiquetage des aliments doivent s'adapter aux préoccupations des consommateurs et à leurs besoins en matière d'information dans des domaines tels que le contenu nutritif et les méthodes de production (c.-à-d. biologique, nourri au grain). Afin de traiter des demandes accrues de services de l'Agence, le cadre de planification stratégique de l'ACIA s'efforce de garantir que les ressources sont réparties dans les secteurs les plus à risques.

Renouveler notre effectif

Afin de satisfaire les demandes croissantes de services de l'ACIA, l'Agence a augmenté son effectif de 20 pour 100 entre 1997 et 2003. De plus, les besoins en personnel continueront à augmenter, étant donné que plus du quart des membres du personnel scientifique, professionnel et technique seront admissibles à la retraite en 2008. Malgré le fait que l'ACIA ait réussi à maintenir en fonction ses employés, avec un taux moyen de maintien de l'effectif de 86 pour 100 au cours des trois dernières années, l'admissibilité à la retraite prévue dans cinq ans pour 25 pour 100 de l'effectif de ces groupes clés continuera de constituer un point de mire en ce qui a trait aux stratégies de recrutement et de maintien en fonction des employés.

Ce besoin est davantage aggravé du fait que d'ici 2010, la main-d'œuvre canadienne devra plus que doubler le nombre actuel de travailleurs dans le domaine de la science et de la technologie afin de satisfaire le niveau de recherche et de développement nécessaires pour que le Canada puisse demeurer compétitif à l'échelle mondiale.

Améliorer la capacité scientifique

Les réseaux de laboratoires et les connaissances scientifiques existant à l'ACIA sont essentiels à l'Agence afin de réglementer les nouvelles technologies et de s'y adapter, de réagir aux nouveaux agents pathogènes et ravageurs, et d'évaluer les risques posés par les maladies animales d'origine étrangère ou les espèces étrangères envahissantes. L'ACIA se fonde sur des principes scientifiques objectifs pour l'élaboration de son programme et de ses politiques. Par conséquent, l'ACIA doit continuer à investir dans la recherche, dans la technologie et dans des outils qui l'appuieront dans la réalisation de son mandat.

Resserrer la sécurité et se préparer aux situations d'urgence

La prévention de la dissémination involontaire ou délibérée d'agents pathogènes alimentaires, de substances toxiques, de ravageurs et de maladies pouvant représenter une menace pour la santé humaine, pour la base de production agricole ou pour notre environnement, est d'une importance considérable pour l'ACIA. En collaboration avec d'autres paliers gouvernementaux, l'Agence doit accroître son niveau de capacité d'intervention en cas d'urgence, procéder à des exercices de ses plans d'urgence et de ses procédures et détenir des programmes en place pour aider le Canada à reprendre ses activités après des situations d'urgence.

De façon simultanée, les mécanismes nécessaires à la collaboration avec des contreparties de réglementation étrangères dans cette nouvelle ère centrée sur la sécurité ont acquis une très grande importance. En ce qui concerne les États-Unis par exemple, la frontière commune, le large volume d'échanges commerciaux et les similarités des systèmes de réglementation exigent de travailler plus intelligemment pour améliorer la sécurité à la frontière tout en permettant le mouvement bidirectionnel de marchandises à faible risque.

PARTIE III

STRATÉGIE GLOBALE

Au cours des cinq prochaines années, l'ACIA continuera de concentrer ses efforts sur diverses activités prévues faisant partie de son mandat, qui consiste à protéger l'approvisionnement alimentaire, les végétaux et la santé des animaux au Canada. Au cours de ses activités, l'Agence sera guidée par cinq objectifs stratégiques établis précisément en fonction des risques et des défis existant dans le cadre d'exploitation de l'ACIA et qui soutiennent les priorités établies par le gouvernement du Canada.

La section qui suit expose de façon détaillée les activités qui aideront à la réalisation de ces objectifs et décrit les critères que l'Agence utilisera afin d'évaluer sa réussite. Cette stratégie globale constituera la base de la planification stratégique de l'Agence pour les cinq prochaines années. Chaque année, des plans détaillés qui favoriseront la réalisation de ces objectifs, seront présentés au Parlement au moyen du Rapport sur les plans et les priorités (RPP). Le RPP, qui servira également de mise à jour annuelle du Plan d'entreprise, comprend une description et des explications sur tout changement important dans le cadre d'exploitation, sur les priorités ou les activités prévues de l'Agence.

3.1 Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé

L'ACIA et plusieurs autres organismes fédéraux travaillent à l'amélioration de la santé globale des Canadiens. Les efforts déployés par l'Agence pour garantir des aliments salubres, ainsi que des animaux et des végétaux en santé, contribuent à l'atteinte de cet objectif, soit protéger la santé de la population contre les risques évitables.

Les Canadiens connaissent les types de dangers pour la santé associés aux aliments insalubres ou non conformes. Les pathogènes d'origine alimentaire, les allergènes non déclarés et éventuellement les contaminants chimiques en sont quelques exemples. Toutefois, les divers types de risques pour la santé publique dont s'occupe l'ACIA vont au-delà de ceux généralement associés à la salubrité des aliments. Des incidents tels que la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou « maladie de la vache folle » au Canada en mai 2003, l'apparition du virus du Nil occidental en Amérique du Nord et l'émergence de bactéries résistant aux antibiotiques ont dirigé l'attention de la population vers de nouvelles préoccupations pour la santé humaine directement liées à la santé des animaux. Si les programmes de l'ACIA relatifs à la santé des animaux se sont concentrés de façon traditionnelle sur le contrôle des maladies animales des troupeaux de bestiaux au pays, ils continuent d'évoluer afin non seulement de prendre en compte ces éléments, mais aussi les autres nouvelles menaces pour la santé publique.

Des choix individuels en matière de prévention des maladies, de salubrité des aliments et de nutrition sont aussi, bien sûr, des facteurs qui contribuent à un mode de vie sain. En plus de ses activités de réglementation, l'ACIA met en œuvre des stratégies pour informer et sensibiliser la population afin que les gens puissent prendre des mesures raisonnables pour protéger leur santé et leur bien-être.

Gérer les risques relatifs à la salubrité des aliments

Étant donné qu'elle contribue au maintien de la santé publique, l'ACIA accorde une priorité absolue à la salubrité des aliments. En prévenant les maladies d'origine alimentaire, l'Agence contribue à l'amélioration de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada et protège ainsi la santé des Canadiens. Cela favorise également un approvisionnement alimentaire durable et renforce l'excellente réputation du Canada, tant au pays qu'à

l'étranger, en ce qui a trait à la salubrité et à la qualité de ses produits alimentaires.

L'ACIA élabore et met en œuvre des programmes et des services conçus dans le but de protéger les Canadiens des dangers évitables en matière de salubrité alimentaire, de s'assurer que les situations d'urgences relatives à la salubrité des aliments sont bien gérées et que la population est non seulement informée sur la salubrité des aliments, mais qu'elle y contribue. Principalement, l'ACIA s'assure que les fabricants, les importateurs et les distributeurs se conforment aux règlements fédéraux relatifs à la salubrité des aliments. Elle se charge également de vérifier que les aliments importés et exportés satisfont aux exigences réglementaires nationales et internationales relativement à leur salubrité. Dans le cadre de son mandat relatif à la salubrité alimentaire, l'ACIA travaille en étroite collaboration avec Santé Canada (le ministère responsable des politiques et des normes ayant trait à la salubrité alimentaire), avec les gouvernements des provinces, des territoires et des municipalités, et avec l'industrie et les groupes de consommateurs.

Une approche scientifique pour la gestion du risque relatif à la salubrité alimentaire

Les risques en matière de salubrité alimentaire sont variés et complexes. Des dangers peuvent survenir à tout moment, de la production à la transformation, durant le transport, l'entreposage, au moment de la vente au détail ou une fois le produit en possession du consommateur. L'Agence est déterminée à rehausser ses processus d'évaluation et de gestion des risques dans les divers maillons de la filière alimentaire et à utiliser adéquatement les ressources dont elle dispose en matière de salubrité alimentaire. Afin d'atteindre cet objectif, l'ACIA a adopté une approche scientifique pour la gestion du risque, une approche qu'elle continuera à promouvoir, afin d'évaluer et d'établir les priorités en matière de salubrité des aliments.

Pour l'ACIA, la gestion du risque fondée sur une approche scientifique consiste notamment à établir, évaluer et prioriser les risques relatifs à la salubrité alimentaire pour un secteur donné. Cela comprend également le fait d'établir les options adéquates de gestion du risque, en tenant compte du niveau de contrôle industriel du secteur et des opportunités d'ententes de travail coopératif avec les autres organismes de réglementation (p. ex., les provinces et les territoires). Les fondements de cette approche s'appuient

sur les connaissances scientifiques dont dispose l'Agence, ainsi que ses partenariats avec Santé Canada dans des domaines tels que l'évaluation du risque, la surveillance, la recherche scientifique en laboratoire et l'élaboration de stratégies d'inspection à fondement scientifique.

Consciente qu'une gestion efficace du risque réduira les risques globaux pour les Canadiens relatifs à la salubrité alimentaire, l'ACIA continuera à promouvoir cette approche et à la mettre en œuvre dans ses programmes de salubrité alimentaire.

Une approche harmonisée relative à la politique agricole nationale

Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux et territoriaux travaillent en collaboration avec l'industrie agricole et agroalimentaire, et les Canadiens intéressés, à l'élaboration d'un cadre stratégique pour la politique agricole au XXI[e] siècle. En adoptant une approche harmonisée et coopérative à l'égard de l'innovation

agricole, le Canada peut demeurer un chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine de la salubrité alimentaire et de la production respectueuse de l'environnement.

Pour réaliser cette vision, les gouvernements ont conclu une entente de principe relativement à un plan d'action pour un Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) composé de cinq éléments : la salubrité et la qualité des aliments, l'environnement, la science et l'innovation, le renouveau et la gestion des risques de l'entreprise. En appui à cette initiative, l'ACIA est déterminée à améliorer la salubrité et la qualité des aliments au moyen d'un processus uniforme de réglementation au Canada et à l'étranger, et également en renforçant les systèmes de salubrité alimentaire dans les divers maillons de la filière alimentaire — de la reconnaissance de la salubrité alimentaire chez l'exploitant agricole pour les producteurs à la promotion de systèmes scientifiques de gestion du risque pour l'industrie.

Salubrité alimentaire chez l'exploitant agricole

Le travail de l'ACIA afin de maintenir la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, débute chez l'exploitant agricole. En appui au Cadre stratégique pour l'agriculture du gouvernement du Canada, l'ACIA travaille en collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, les gouvernements provinciaux et les associations de producteurs nationaux afin d'élaborer et de mettre en œuvre un processus de reconnaissance destiné aux programmes de salubrité des aliments à la ferme. Aidée des provinces et des territoires, l'ACIA dirige ce processus afin de fournir une reconnaissance formelle relative à la validité technique et à l'efficacité administrative des programmes nationaux de salubrité des aliments à la ferme. Les producteurs de poulets, les exploitants de fermes laitières et les producteurs d'œufs ne sont que quelques exemples de secteurs désirant obtenir la reconnaissance de l'Agence. Grâce à des initiatives telles que le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme dirigé par l'ACIA, les gouvernements et l'industrie continueront à travailler ensemble pour rendre plus forts les systèmes d'assurance de la salubrité des aliments tout au long de la filière alimentaire.

Étendre l'analyse du risque et les principes de contrôle au-delà de la viande et du poisson

Afin d'assurer le maintien et d'améliorer le système d'assurance de la salubrité des aliments au Canada, les divers intervenants de l'industrie et du gouvernement ne cessent d'incorporer de nouvelles technologies de production et d'inspection des aliments fondées sur la science. Au cours de la dernière décennie, une des plus importantes réalisations en matière de progrès dans le domaine de la salubrité alimentaire a été l'adoption de principes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP). Le HACCP est une approche systématique et préventive conçue expressément pour aider les entreprises de transformation de produits alimentaires à mettre en œuvre des contrôles de procédés tout au long du processus de production, afin de prévenir les dangers liés à la salubrité des aliments avant qu'ils surviennent. Le Canada a joué un rôle de premier plan dans des initiatives pour élaborer et mettre en œuvre des programmes HACCP pour divers produits alimentaires.

L'ACIA travaille activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de systèmes HACCP dans tous les secteurs alimentaires qu'elle réglemente. Actuellement, seuls les établissements agréés de transformation du poisson et des produits de la mer sont tenus d'avoir en place des systèmes HACCP. Plusieurs autres secteurs de produits alimentaires y compris la viande, la volaille, les fruits et

les légumes traités, les œufs, le secteur de l'incubation, le secteur laitier, le miel et le sirop d'érable, mettent en œuvre de façon volontaire les principes HACCP dans leurs établissements. Par exemple, environ 71 pour 100 des établissements de viande agréés fédéraux ont terminé la mise en œuvre d'un système HACCP ou la réalisent actuellement.

L'ACIA propose une modification aux règlements pour exiger la mise en place de systèmes HACCP dans tous les établissements de viande et de volaille agréés par le gouvernement fédéral d'ici 2004. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence, en consultation avec divers intervenants, explorera la possibilité d'étendre les systèmes HACCP à d'autres secteurs alimentaires réglementés par le gouvernement fédéral.

L'ACIA continuera à adapter ses programmes et ses procédures de vérification et d'inspection afin de soutenir l'adoption par l'industrie de systèmes HACCP. L'Agence continuera également à peaufiner les programmes existants d'inspection fondés sur le HACCP afin de les rendre plus efficaces. Par exemple, l'ACIA a introduit une stratégie de réforme pour l'inspection des viandes qui se concentrera sur les améliorations destinées à ses programmes d'inspection des abattoirs. L'Agence travaille également à l'établissement de critères de rendement clairs et mesurables dans des domaines tels que la réduction des agents pathogènes. L'ensemble de ces mesures améliorera la protection du consommateur et confirmera la réputation du Canada en tant que producteur de produits alimentaires sûrs et de qualité.

Examiner de plus près les aliments importés

La population diversifiée et multiculturelle du Canada, ainsi que les tendances en constante évolution dans la consommation d'aliments, font en sorte que les Canadiens mangent de plus en plus d'aliments importés provenant de sources plus variées que jamais auparavant. Pour l'Agence, la gestion des risques relatifs à la salubrité des aliments associés aux produits importés présente des défis différents de ceux associés à la réglementation des aliments produits au pays. S'il est plus difficile pour l'ACIA de contrôler les pratiques de production d'aliments venant de l'étranger, il n'en est pas moins complexe d'identifier, d'inspecter ou de faire le suivi de certains produits alimentaires importés lorsqu'ils traversent la frontière étant donné les restrictions existant dans les lois actuelles.

Afin de relever ces défis, et d'autres directement liés au contrôle des importations, l'ACIA a élaboré une politique nationale relative aux importations ainsi qu'un plan de mise en œuvre qui serviront de guides pour l'intrégration de divers systèmes de contrôle des importations, qui amélioreront la conformité et qui rendront les mesures d'exécution plus efficaces. Dans le cadre de cette stratégie globale, l'Agence cherchera des moyens d'améliorer la législation actuelle et les organismes de réglementation, de renforcer les contrôles à la frontière (au Canada) et de promouvoir des approches de contrôle équivalentes (dans les autres pays). Par exemple, l'ACIA travaillera en vue d'introduire des conditions d'obtention de licences pour les importateurs canadiens. L'Agence fera également la promotion active de l'adoption par l'industrie de bonne pratiques d'importation. En dernier lieu, l'ACIA travaillera en collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'autres organismes

L'ACIA travaillera en collaboration avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et d'autres organismes fédéraux, en vue d'améliorer les stratégies d'établissement des objectifs à risque élevé pour les produits importés.

fédéraux, en vue d'améliorer les stratégies d'établissement des objectifs à risque élevé pour les produits importés. De façon globale, ces approches mettront l'accent sur les responsabilités des importateurs et amélioreront la salubrité des aliments en favorisant des contrôles d'importation modernisés et efficaces.

Garder les aliments pour animaux sécuritaires et sains

Des aliments sains sont importants pour la santé des animaux et des humains. Des incidents internationaux relatifs à la contamination d'aliments pour animaux, impliquant des substances toxiques telles que les dioxines ou des maladies telle la « maladie de la vache folle », ont sensibilisé davantage la population aux risques pour la salubrité des aliments et pour la santé humaine pouvant survenir dans la chaîne alimentaire. Ces événements ont entraîné un examen plus minutieux des contrôles réglementaires pour les aliments des animaux et la transformation de sous-produits animaux (équarrissage), à l'échelle nationale et internationale.

L'ACIA s'est engagée à renforcer le cadre de réglementation lié à la salubrité des aliments pour le bétail. Afin d'assurer la santé de la population et d'améliorer la salubrité des aliments, l'ACIA, en collaboration avec Santé Canada et Agroalimentaire Canada, examinera s'il y a lieu d'améliorer la réglementation visant la transformation de sous-produits animaux et l'alimentation du bétail à l'aide de produits animaux. De plus, l'ACIA travaillera avec les gouvernements des provinces et des territoires pour élaborer des stratégies visant l'élimination des cadavres d'animaux afin que ces derniers ne deviennent pas un vecteur pour la transmission de maladies animales ou qu'ils posent un risque inacceptable pour l'environnement.

L'ACIA travaille également avec les industries réglementées afin de gérer les risques associés à l'utilisation de médicaments dans les aliments pour le bétail. Les scientifiques pensent qu'une utilisation inadéquate d'antibiotiques dans les aliments pour le bétail peut contribuer à la résistance aux antimicrobiens affectant les humains et les animaux. L'ACIA élaborera des programmes pour augmenter sa capacité de réglementation et pour mettre l'accent sur les responsabilités des producteurs dans ce secteur. Par exemple, l'ACIA mettra en application le *Règlement sur la fabrication des aliments médicamentés*. Ce règlement nécessitera l'enregistrement de tout fabricant d'aliments médicamentés au Canada et modifiera les mesures de contrôle partout dans l'industrie. Ces contrôles obligatoires aideront à s'assurer que les niveaux de médicaments à usage vétérinaire présents dans les aliments pour le bétail sont sécuritaires et précis. Un registre national de tous les fabricants détenteurs d'une licence, assorti de mesures plus rigoureuses pour la conservation des dossiers, permettront à l'ACIA de retracer les ingrédients de tout produit alimentaire fabriqué pour le bétail jusqu'à la ferme ou jusqu'au parc d'engraissement. Cela permettra d'obtenir des produits plus efficaces pour la santé animale et de réduire les risques pour les humains.

Protéger les humains contre les maladies d'origine animale

Les animaux, tant domestiques que sauvages, peuvent transmettre aux humains des agents pathogènes. Par conséquent, il est très important que l'Agence poursuive des activités de surveillance, de tests et de contrôle des maladies animales, et ce, au moment opportun et de manière efficace. Plusieurs incidents importants à l'échelle internationale ont souligné l'importance d'être en alerte

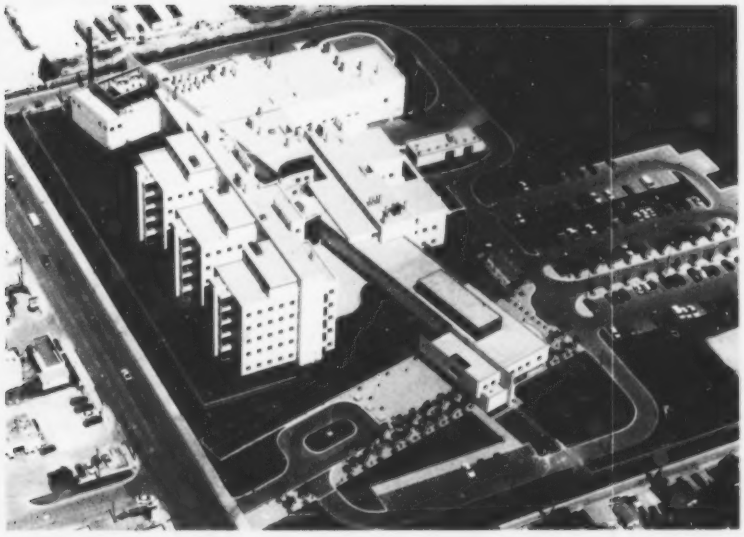

À la recherche d'un fil conducteur : Centre scientifique canadien de santé humaine et animale

Le Centre scientifique canadien de santé humaine et animale, situé à Winnipeg, est le premier établissement au monde à regrouper des installations de recherche sur la santé humaine et animale. Ce laboratoire de niveau de biosécurité 4, soit le plus haut niveau de confinement biologique, sera exploité conjointement par les scientifiques de l'ACIA et de Santé Canada. Il s'agit du premier du genre au Canada. Cette recherche de pointe, jumelée aux capacités diagnostiques des scientifiques, leur permettra de s'entraider et d'effectuer des recherches en toute sécurité sur des maladies extrêment graves et hautement infectieuses qui frappent aussi bien les humains que les animaux.

dans ce domaine. La détection de nouvelles souches de la rage par exemple, ou encore la transmission de la grippe aviaire aux humains et la propagation du virus du Nil occidental, démontrent clairement le potentiel d'impact des maladies d'origine animale sur la santé de la population.

En mai 2003, l'ACIA procédait à une enquête en raison de la découverte d'un cas d'ESB au Canada. À la suite de cette enquête, l'Agence entreprendra un examen de ses politiques et mesures de prévention de l'ESB, et ce, dans l'optique de renforcer davantage, le cas échéant, ses mesures de lutte contre cette maladie.

Afin de protéger les Canadiens le mieux possible contre de telles maladies, l'ACIA doit améliorer la surveillance des maladies animales et favoriser la détection précoce. Les producteurs de bétail, les médecins vétérinaires en pratique privée, les inspecteurs de l'ACIA et les experts en santé animale, forment la première ligne de défense dans ce domaine. Pour ces raisons, l'ACIA vise également à renforcer les partenariats dans le domaine de la santé des animaux afin d'améliorer le processus de détection précoce et de rapport des maladies. L'ACIA a également élaboré des ententes avec les organismes provinciaux ayant trait au partage d'informations relatives aux maladies animales. Dans l'avenir, l'ACIA continuera à développer des systèmes de gestion des données pour améliorer le renseignement au sujet des maladies, à mettre en œuvre des programmes ciblés de surveillance et à collaborer avec Santé Canada à l'évaluation des implications pour la santé humaine.

Rehausser les partenariats dans les domaines de responsabilité partagée

Au Canada, la salubrité de l'approvisionnement alimentaire est un domaine de juridiction et de responsabilité partagées. L'industrie est responsable de la production, de la transformation et de la vente de produits alimentaires salubres conformément aux normes établies. Les consommateurs ont le droit d'être informés et sont responsables de manipuler les aliments de façon adéquate. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont responsables de l'établissement et de l'exécution des normes relatives à la santé et la sécurité. L'ACIA continuera à travailler en partenariat avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, l'industrie, les consommateurs, et d'autres ministères fédéraux afin de maintenir l'intégrité des systèmes visant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux au Canada.

Dans des domaines de juridiction partagée, toutes les parties doivent coordonner leurs efforts en vue d'atteindre des objectifs communs. Pour y parvenir, l'ACIA et ses partenaires concluent des accords établissant de façon claire les responsabilités et les activités, négocient des ententes de travail conjoint et participent à des comités de coopération.

L'ACIA renforcera les partenariats avec les organismes provinciaux et territoriaux en continuant à élaborer ou à améliorer des ententes bilatérales énonçant les rôles, les responsabilités et les ententes de travail conjoint sur lesquels se sont entendues les diverses parties. Les ententes bilatérales permettent à l'ACIA de traiter de priorités et de contraintes propres à chaque juridiction individuelle. Elles permettent également à l'Agence d'élaborer des approches de collaboration pour des activités de salubrité alimentaire particulières, telles que les rappels d'aliments.

L'ACIA détient actuellement plusieurs ententes-cadres avec l'Alberta, la Saskatchewan, le Québec, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et les Territoires du Nord-Ouest. Au cours des cinq prochaines années, l'ACIA travaillera à l'élaboration d'ententes officielles avec les autres provinces et territoires.

L'ACIA continuera également de donner son appui et de participer à divers comités intergouvernementaux impliqués dans le domaine de la salubrité des aliments. Des comités tels que le Groupe de mise en œuvre du système canadien d'inspection des aliments, le Comité fédéral-provincial-territorial de l'inspection agroalimentaire et le comité fédéral-provincial-territorial sur la politique en matière de salubrité des aliments constituent des instruments importants en ce qui a trait à la collaboration et la coopération intergouvernementales pour appuyer le système canadien de salubrité des aliments.

Ce chevauchement de législation et de responsabilités au niveau fédéral, provincial et territorial en matière de salubrité des aliments fait ressortir l'importance d'une bonne coordination afin d'englober de façon adéquate les différents secteurs alimentaires et les différents produits alimentaires partout au Canada. Un secteur particulier dont se préoccupe l'ACIA est le secteur alimentaire « non agréé ». Ce secteur comprend tous les établissements de fabrication et de distribution de produits alimentaires qui ne sont pas assujettis aux exigences d'enregistrement établies par les organismes fédéraux ou provinciaux/territoriaux. Ce secteur comprend les établissements qui produisent ou distribuent une vaste gamme de produits, comme les céréales, les aliments cuits au four, les boissons gazeuses et les friandises, et ce secteur compte pour environ 60 pour 100 des dépenses des consommateurs pour des produits d'alimentation au détail. Reconnaissant l'importance de ce secteur, et en appui aux approches intégrées de gestion du risque avec ses partenaires, l'Agence prévoit passer en revue ses activités dans ce secteur. Elle travaillera également de concert avec ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour développer et mettre en œuvre des stratégies dans le but d'évaluer et réduire les risques dans ce secteur non agréé.

Faire passer le message

L'ACIA a la responsabilité de fournir aux Canadiens des renseignements afin que ceux-ci puissent prendre des mesures raisonnables pour se protéger contre les risques évitables pour la santé publique. Au cours des cinq dernières années, l'ACIA a développé des processus et des moyens de communication afin d'informer la population et les divers intervenants des risques potentiels et de moyens grâce auxquels ils peuvent contribuer à la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Au cours des cinq prochaines années, l'ACIA travaillera à l'aide de ces outils existants pour continuer à informer les consommateurs et les divers intervenants. L'Agence continuera par exemple, à publier des avertissements publics de rappels d'aliments, des alertes à l'allergie, des feuillets d'information relatifs à la manipulation sécuritaire des aliments et des avis publics au sujet de la protection des végétaux et de la santé animale. L'ACIA continuera également à tenir à jour l'information du site Web et les services de notification électronique, permettant à la population de recevoir des nouvelles au sujet d'une gamme variée de thèmes. L'Agence participera à l'élaboration de portails Web dans l'ensemble du gouvernement pour améliorer l'accès public à l'information existant au sein de l'Agence. L'ACIA continuera de participer à des foires et à des expositions choisies pour transmettre ses messages clés partout au pays.

L'ACIA prévoit étendre ses activités de sensibilisation en matière de salubrité des aliments afin de transmettre ses messages relatifs à la santé publique à un nombre plus élevé de Canadiens. Lorsque cela sera possible, l'ACIA se joindra à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à Santé Canada et à d'autres ministères et organismes pour réaliser ces initiatives. L'ACIA continuera également à appuyer le Partenariat canadien pour la salubrité des aliments, ainsi que son objectif visant à accroître la sensibilisation de la population au sujet des méthodes de manipulation hygiénique des aliments et de leur préparation.

Objectif : La protection contre les risques évitables pour la santé

Gestion des risques relatifs à la salubrité des aliments

- Continuer à vérifier la conformité aux lois fédérales relatives à la salubrité des aliments.
- Continuer à gérer de façon efficace les urgences et les incidents directement liés à la salubrité alimentaire.
- Développer l'approche scientifique de gestion du risque afin de prendre en compte et d'établir les priorités en matière de salubrité alimentaire.
- Former un partenariat avec AAC et avec d'autres partenaires afin de soutenir les aspects réglementaires et de sécurité alimentaire liés au Cadre stratégique pour l'agriculture au Canada au moyen d'initiatives comme le Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme.
- Continuer de mettre au point des programmes d'inspection pour appuyer l'adoption par l'industrie alimentaire de pratiques scientifiques de gestion du risque.
- Développer et mettre en œuvre une politique intégrée de contrôle des importations.
- Mettre en œuvre des mesures de surveillance en collaboration avec AAC et Santé Canada pour améliorer la sécurité des produits alimentaires pour le bétail.

- Les risques globaux relatifs à la salubrité des aliments pour les Canadiens sont réduits, car les dangers potentiels sont identifiés, évalués et gérés dans toute la chaîne alimentaire.
- Des taux de conformité améliorés pour les produits alimentaires et pour les établissements agréés par le gouvernement fédéral.
- Un nombre plus élevé d'établissements agréés par le gouvernement fédéral et exploitant des programmes scientifiques de gestion du risque bien établis.
- La mise en œuvre de mesures modernisées de contrôle des importations.
- On empêche les produits alimentaires pour le bétail de transmettre des maladies ou des contaminants aux humains.
- La réputation du Canada en tant que producteur de produits alimentaires salubres et de qualité est maintenue.

Contrôle relatif à la transmission de maladies animales aux humains

- Exercer une surveillance ciblée, efficace, et au moment opportun, des maladies animales, effectuer des tests pour une détection précoce et en assurer le contrôle.
- Renforcer les partenariats dans le domaine de la santé des animaux afin d'améliorer le processus de rapport et le partage d'informations relatives aux maladies animales.
- Développer de nouveaux systèmes de gestion des données pour améliorer le renseignement sur les maladies animales.

- Les répercussions futures des maladies animales transmissibles aux humains est minimisé grâce à une détection précoce et à des mesures promptes.

Renforcer les partenariats	> Continuer à travailler avec les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'obtenir un système d'inspection harmonisé pour les aliments. > Officialiser des ententes bilatérales avec toutes les provinces et tous les territoires. > Élaborer et mettre en œuvre des stratégies en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux afin de réduire les risques dans les secteurs de juridiction partagée (c.-à-d. les secteurs non agréés).	> Parachèvement d'ententes-cadres avec toutes les provinces et tous les territoires d'ici 2008, conformément aux rôles, aux responsabilités et aux accords de collaboration.
Sensibiliser davantage les consommateurs	> Continuer à fournir des renseignements en temps opportun, accessibles et exacts relatifs aux risques pour la santé publique. > Participer à l'élaboration de portails Web dans l'ensemble du gouvernement pour améliorer l'accès public à l'information. > Accroître l'information destinée au public grâce à des partenariats avec AAC, Santé Canada et d'autres ministères et organismes.	> Les Canadiens sont davantage sensibilisés à l'information fournie par l'ACIA; ils peuvent y accéder facilement et par conséquent prendre des mesures raisonnables pour se protéger contre des risques évitables pour la santé.

3.2 Assurer un régime de réglementation équitable et efficace

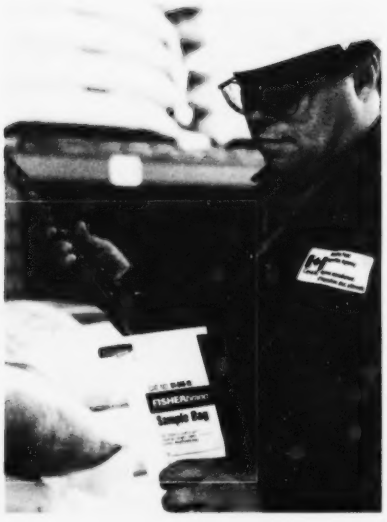

Un régime réglementaire équitable établit une norme de conformité identique pour tous les groupes participant au système. Un régime réglementaire efficace est un régime qui contribue à la réalisation des résultats escomptés et qui produit des avantages durables pour les Canadiens.

Les efforts de l'ACIA visant à offrir un régime réglementaire équitable et efficace pour les produits alimentaires, les animaux et les végétaux contribue à la croissance économique du Canada. L'Agence atteint cet objectif en réglementant les échanges commerciaux, en protégeant les consommateurs contre les pratiques déloyales et en bâtissant un niveau élevé de confiance de la part du consommateur et du marché relativement à la salubrité et à la qualité des produits canadiens.

L'ACIA accorde une priorité fondamentale à sa façon de réglementer qu'elle souhaite plus judicieuse. En tant que l'un des organismes de réglementation les plus importants au Canada, l'Agence jouera un rôle clé dans la stratégie globale de réglementation intelligente du gouvernement fédéral dans le cadre de laquelle les ministères et les agences cherchent des moyens d'utiliser le cadre de réglementation en tant qu'outil favorisant l'innovation et la croissance économique. L'ACIA s'efforcera de réduire le fardeau administratif des industries réglementées, dans la mesure du possible, et ce, sans compromettre le mandat de base de l'Agence, à savoir favoriser la santé, la salubrité et la sécurité.

La solide réputation de l'ACIA en tant qu'organisme de réglementation à vocation scientifique lui permet de favoriser les échanges commerciaux dans les secteurs des aliments, des animaux et des végétaux. L'ACIA fera également la promotion de règlements fondés sur la science dans d'autres pays en participant à des forums internationaux de réglementation.

Réglementer les aliments, les animaux et les végétaux

Un régime de réglementation efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux facilite un marché compétitif permettant aux consommateurs de disposer d'une vaste gamme de produits abordables et de qualité. Cela aide également à s'assurer que les Canadiens ont accès aux marchés étrangers, stimulant ainsi la croissance des échanges commerciaux et favorisant les industries durables.

L'ACIA veille à la surveillance des produits alimentaires, animaux et végétaux afin de protéger la santé humaine et l'environnement, et elle certifie que les exportations canadiennes sont conformes aux normes d'importation des divers pays. De plus, l'ACIA inspecte et réglemente les intrants agricoles tels que les semences, les aliments pour le bétail et les engrais, pour confirmer leur efficacité et leur qualité et pour s'assurer qu'ils sont étiquetés de façon adéquate sur le marché. L'Agence accorde également des droits de propriété intellectuelle aux phytogénéticiens pour leurs nouvelles variétés découvertes et elle supervise les activités de l'administration de l'Institut canadien des semences, des importateurs, des classificateurs et des laboratoires. L'ensemble de ces activités permet aux Canadiens de réaliser des affaires, car l'autorité réglementaire du Canada est une autorité fiable, crédible, qui jouit de la confiance des autres pays commerçants.

L'ACIA s'efforcera de réduire le fardeau administratif des industries réglementées, dans la mesure du possible, et ce, sans compromettre le mandat de base de l'Agence, à savoir favoriser la santé, la salubrité et la sécurité.

Pour renforcer et améliorer son rôle en matière de réglementation, l'ACIA travaillera à la modernisation de ses systèmes d'enregistrement, à la délivrance de permis et de certification. Pour ce faire, elle améliorera la qualité de l'information relative à la réglementation fournie à l'industrie et aux autres utilisateurs, améliorera le temps de réponse de l'Agence et restructurera ses systèmes de manière à faire usage des nouvelles technologies. Les normes utilisées pour l'évaluation des produits seront également tenues à jour par rapport aux pratiques de l'industrie, aux nouveautés dans le domaine scientifique et aux priorités du gouvernement.

Favoriser une réglementation intelligente

De façon traditionnelle au Canada, un système solide de gouvernance de la réglementation a toujours constitué les fondements d'une réglementation efficace. La Stratégie de réglementation intelligente du gouvernement fédéral est une initiative par laquelle les ministères et les agences cherchent des moyens d'utiliser le cadre de réglementation en tant qu'outil favorisant la santé, la durabilité, l'innovation et la croissance économique tout en réduisant le fardeau réglementaire des entreprises. En tant que l'un des organismes de réglementation les plus importants au Canada, l'ACIA joue un rôle substantiel dans cette stratégie. L'ACIA procédera à l'amélioration de son cadre de réglementation actuel en examinant différentes approches. Elle cherchera également des opportunités afin de réduire le fardeau administratif des parties réglementées au moyen d'opérations rationalisées, de règlements harmonisés et d'approches de « guichet unique » pour ses services.

Un cadre de réglementation modernisé

Lorsque l'ACIA a été créée en 1997, l'élaboration d'un fondement législatif modernisé constituait l'un de ses objectifs prioritaires. Actuellement, l'ACIA est chargée de l'application de 13 lois et de plus de 32 ensembles de règlements s'étendant à toute la filière alimentaire. Étant donné que plusieurs de ces lois ont été élaborées il y a plusieurs décennies, l'ACIA doit les mettre à jour afin d'être en mesure de traiter des questions d'actualité.

La protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada, de la santé des animaux et des végétaux s'appuie sur des dispositions d'exécution efficaces et efficientes. L'ACIA compte continuer à entreprendre des mesures de sorte que la législation fasse l'objet d'une modernisation et que l'ensemble des lois existantes soit consolidé. La modernisation des lois actuelles lui permettra de passer à

l'étape suivante, qui consiste à examiner son fondement législatif et à proposer de nouveaux règlements au besoin.

S'assurer d'une uniformité dans les règlements

Les programmes d'inspection de l'ACIA s'appliquent à des milliers de produits partout au Canada et ces inspections doivent être effectuées selon une méthode rigoureuse et uniforme et d'une façon équitable pour tous. Par exemple, les inspections du poisson à Terre-Neuve et au Labrador doivent être effectuées selon les mêmes normes que les inspections réalisées en Colombie-Britannique. Les critères relatifs à la prise de décisions réglementaires doivent également faire preuve de transparence et être appliqués de façon uniforme partout au pays.

Pour réaliser ces objectifs, l'ACIA prévoit examiner et, au besoin, apporter des modifications à ses programmes afin d'assurer une uniformité. De plus, l'ACIA a amorcé un examen complet de l'uniformité dans la prestation de ses programmes. Pour assurer le maintien de normes élevées, l'ACIA se concentrera en outre sur la formation du personnel et sur la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'assurance de la qualité partout dans l'Agence. L'objectif de cette approche consiste à s'assurer que les produits canadiens respectent les mêmes normes rigoureuses, quel que soit l'endroit où ils sont produits.

Une approche proactive à l'égard de la résolution de conflits

Lorsque l'ACIA applique des règlements, il peut arriver que des conflits surviennent entre l'Agence et les parties réglementées ou les parties avec lesquelles l'Agence détient des obligations contractuelles. L'ACIA a institué un service pour la résolution de conflits pour promouvoir une politique et un cadre d'exploitation positifs en vue de prévenir ou de résoudre les différends. Le Secrétariat du Conseil du Trésor et le vérificateur général ont encouragé l'Agence à intégrer une approche pour la résolution des différends dans les obligations actuelles et futures de l'Agence.

L'application continue de principes et de pratiques pour la résolution de conflits aidera l'ACIA à mettre en œuvre l'approche la plus efficace et la plus rentable dans ce domaine et fournira à toutes les parties, autant à l'échelle nationale qu'internationale, des processus transparents et simplifiés. L'ACIA continuera à gérer de manière efficace les dossiers contentieux et à donner de la formation à ses employés afin qu'ils puissent, de façon proactive, prévenir ou résoudre des questions complexes. Une réduction du temps et des coûts nécessaires à la résolution de conflits lors de procédures judiciaires profitera à tous les Canadiens.

Protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales

Afin de faire des choix éclairés en matière d'alimentation, les Canadiens se fient à l'exactitude et à la véracité de l'information qui figure sur l'étiquette des produits. La présentation inexacte de la composition des aliments, de

Représenter le Canada dans des enjeux mondiaux

L'ACIA travaille en collaboration avec plusieurs autres pays pour demeurer à l'avant-garde des réalisations scientifiques et pour préconiser à l'échelle mondiale des décisions et des politiques fondées sur des principes scientifiques éprouvés. Les activités de l'ACIA améliorent l'économie canadienne en aidant le Canada à maintenir sa réputation partout dans le monde comme fournisseur de produits sûrs et de qualité.

L'ACIA continuera à contribuer de façon importante à l'élaboration de règles et de normes internationales grâce aux négociations qu'elle réalise aux niveaux scientifique et technologique. En procédant ainsi, l'Agence s'assure que tous les Canadiens auront accès à des produits alimentaires salubres, des végétaux et des animaux en santé et à un environnement protégé grâce à des règles prévisibles, transparentes et non discriminatoires.

En 2004, lors de la deuxième édition du Forum mondial des responsables de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments auquel participera l'ACIA de même que les organismes de réglementation venant de partout dans le monde, on se penchera sur la façon dont les gouvernements peuvent assurer la salubrité des réserves alimentaires mondiales.

L'ACIA continuera à représenter le Canada dans des forums internationaux de réglementation tels que :

- la Convention internationale pour la protection des végétaux
- l'Office International des épizooties (organisme international pour la santé des animaux)
- l'Organisation mondiale du commerce et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'ALENA

De façon conjointe avec Santé Canada, l'Agence représentera le Canada à :

- la Commission du Codex Alimentarius (l'organisme mondial responsable de l'élaboration de normes, de directives et de textes relatifs aux aliments)

Conformément à son mandat, l'Agence participera activement à plusieurs autres forums internationaux ou donnera suite à des ententes, notamment :

- le Forum de coopération économique Asie-Pacifique
- l'Organisation de coopération et de développement économiques
- le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques
- la Convention sur la diversité biologique du Programme des Nations-Unies pour l'environnement

Grâce à ces événements, l'ACIA participera à l'élaboration de normes internationales, ce qui l'amènera à réaliser des progrès qui contribueront à l'atteinte des objectifs du Canada. En travaillant avec ses partenaires, l'ACIA s'assurera que les règles et les normes constituant le cadre international de réglementation sont cohérentes, efficaces, scientifiques et transparentes.

la quantité ou de la valeur nutritive trompent les Canadiens en ce qui a trait à la qualité et à la sécurité des aliments qu'ils achètent, et pourrait entraîner une concurrence déloyale pour l'industrie.

L'ACIA continuera à protéger les consommateurs et l'industrie des pratiques commerciales déloyales en établissant et en mettant en application des normes relatives à l'exactitude de l'information qui figure sur l'étiquette des produits nationaux et importés. Par exemple, l'ACIA continuera à confirmer que les ingrédients alimentaires susceptibles de causer des réactions allergiques sont identifiés de façon adéquate. De plus, les inspecteurs cibleront des produits et des établissements à risque élevé, analyseront des produits alimentaires et procéderont à l'inspection et à la vérification des systèmes de contrôle de l'industrie. Si des pratiques trompeuses sont découvertes (comme par exemple, le remplacement de l'huile d'olive par des huiles de moindre qualité, ou le fait de falsifier le bœuf haché à l'aide d'autres viandes) ou que des plaintes relatives à des pratiques trompeuses sont reçues, l'ACIA procédera à une enquête et, le cas échéant, poursuivra les contrevenants.

Pour sensibiliser davantage la population aux questions ayant trait à la déclaration inexacte de l'information relative aux produits, l'Agence organisera également des séminaires à l'intention de l'industrie et des consommateurs portant sur la composition des aliments et sur l'étiquetage. De la formation sera donnée au personnel de l'ACIA au sujet des nouvelles exigences de réglementation et des procédures d'inspection. L'ACIA continuera à coordonner ses efforts avec ceux de ses partenaires, notamment les organismes d'inspection provinciaux, territoriaux et municipaux afin d'accroître l'efficacité de ces approches.

Favoriser des principes scientifiques éprouvés

En tant que principal organisme de réglementation à vocation scientifique au Canada, l'ACIA se fonde sur des principes scientifiques éprouvés dans la prestation de ses programmes et aux termes du processus décisionnel de réglementation. Un lien solide et cohérent entre les activités scientifiques internes de l'ACIA dans le cadre de son mandat et le programme scientifique global du gouvernement du Canada favorisera l'innovation et l'excellence dans le domaine de la science tant au sein de l'Agence que dans l'ensemble du gouvernement.

Pour assurer ce lien et le renforcer, l'ACIA travaille en collaboration avec les 21 ministères et organismes à vocation scientifique faisant partie de la collectivité scientifique et technologique fédérale. En tant que membre de cette collectivité, l'Agence participe à l'élaboration d'une vision commune et d'un plan de mise en œuvre relatif à la science et à l'innovation au sein du gouvernement fédéral. Parmi les secteurs identifiés pour fins d'examen plus approfondi et de développement, mentionnons la vision, la gouvernance horizontale et la gestion, la gestion des ressources humaines, l'excellence, la gestion du savoir et les communications.

Les initiatives scientifiques fédérales préconisent l'ensemble des compétences, l'acquisition du savoir et la recherche. Par conséquent, l'ACIA procédera à une mise à jour de ses outils et de la technologie qu'elle utilise pour soutenir les activités scientifiques dans des domaines tels que les tests, la surveillance, l'inspection, la réglementation, le développement technologique et la recherche. Le recrutement et la formation constitueront également des éléments importants dans la stratégie de l'Agence. L'ACIA continuera à bâtir ses ressources de base et sa capacité scientifique pour répondre à ses besoins tout en favorisant la réalisation des objectifs scientifiques globaux du gouvernement du Canada.

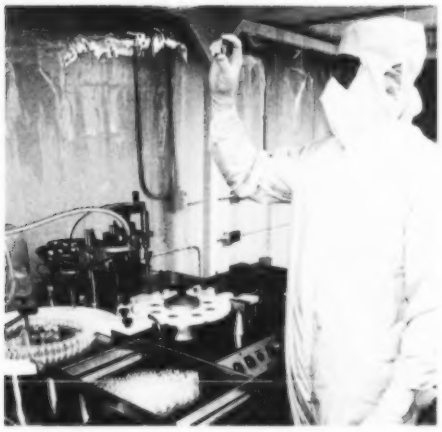

Objectif : Un régime de réglementation équitable et efficace

Un régime de réglementation efficace pour les aliments, les animaux et les végétaux	> Continuer à vérifier la conformité aux exigences réglementaires nationales et internationales. > Moderniser les systèmes de réglementation (p. ex., enregistrement, permis, certification). > Mettre à jour les normes des produits, selon les besoins.	> Les produits sont conformes aux exigences nationales et ils peuvent avoir accès aux marchés étrangers. > La réputation du Canada en tant que producteur de produits salubres et de qualité est maintenue.
Une réglementation intelligente	> Analyser des approches de rechange en matière de réglementation. > Chercher des opportunités en vue de réduire le fardeau administratif des parties réglementées. > Proposer des lois afin de moderniser et de consolider l'ensemble de lois existantes.	> Des dispositions d'exécution modernisées pour protéger la salubrité et la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du Canada, ainsi que les végétaux et les animaux. > Améliorations apportées au cadre de réglementation, en appui à la stratégie de réglementation intelligente du gouvernement fédéral.
Une approche réglementaire équitable et uniforme	> Passer en revue l'uniformité sur le plan de la conception et de la prestation des programmes. > Mettre en œuvre une stratégie d'assurance de la qualité dans toute l'Agence. > Favoriser une approche efficiente et rentable pour la résolution de conflits.	> Les produits sont assujettis aux mêmes normes rigoureuses, grâce à des critères décisionnels équitables et uniformes relatifs à la prestation de services. > Les coûts financiers et temporels relatifs à la résolution de conflits sont réduits.

Protéger les consommateurs contre les pratiques déloyales	> Continuer à fixer et à appliquer des normes touchant l'exactitude des informations relatives aux produits. > Cibler les produits et les établissements à risque élevé. > Sensibiliser davantage les consommateurs et l'industrie à l'égard des questions de déclarations inexactes concernant des produits.	> Une conformité améliorée de la part de l'industrie et une réduction du nombre de plaintes relatives aux échanges commerciaux et aux consommateurs.
Un cadre de réglementation internationale scientifique amélioré	> Représenter le Canada lors de divers forums internationaux de réglementation. > Participer à l'élaboration de normes internationales.	> Les règlements et les normes constituant le cadre de réglementation international sont cohérents, efficaces, fondés sur la science et transparents.
Principes scientifiques éprouvés	> Améliorer les outils et la technologie. > Continuer à bâtir une base scientifique au moyen du recrutement et de la formation.	> L'ACIA maintient les capacités scientifiques nécessaires afin de réaliser son mandat scientifique et contribuer au programme scientifique global du gouvernement du Canada.

3.3 Assurer le maintien des ressources végétales et animales

Il est extrêmement important pour les Canadiens d'avoir un environnement propre et sain, lequel est essentiel pour assurer le bien-être de la société et la prospérité économique du Canada. Plusieurs organismes fédéraux travaillent à l'amélioration de la qualité de l'environnement au Canada grâce à des programmes et à des initiatives visant à promouvoir un environnement propre, des décisions respectueuses de l'environnement, la biodiversité et des ressources naturelles durables. L'objectif stratégique principal de l'ACIA dans ce domaine est de favoriser des ressources végétales et animales durables. Cela signifie protéger les animaux d'élevage, les cultures et les forêts contre les ravageurs et les maladies visés par la réglementation. Cela signifie également empêcher ou contrôler la dissémination d'espèces envahissantes pouvant déloger les espèces indigènes et causer des dommages importants aux secteurs agricoles et forestiers.

La protection de l'environnement canadien est un principe fondamental présent dans tous les programmes de l'Agence et dans son processus décisionnel. Grâce à ses activités de réglementation, l'ACIA continuera à appuyer des initiatives gouvernementales plus larges ayant trait au contrôle des substances toxiques dans l'environnement, à l'amélioration de la qualité de l'air et de l'eau et à la conservation de la biodiversité canadienne.

Contribuer à la protection de l'environnement

Les programmes de l'ACIA relatifs à la salubrité des aliments, aux aliments pour animaux et aux engrais ont tous été conçus en fonction de la réglementation des substances toxiques telles que les dioxines, les métaux lourds ou les pesticides qui peuvent affecter la santé humaine ou causer des dommages à l'environnement. L'ACIA continuera à mettre en œuvre des programmes de surveillance des substances toxiques dans ces secteurs et travaillera au besoin avec Santé Canada à l'élaboration de nouvelles normes. De plus, l'ACIA continuera à consulter Environnement Canada pour assurer une approche uniforme au sein du gouvernement du Canada en matière de réglementation des substances toxiques pouvant causer un impact à l'environnement.

L'ACIA est responsable d'élaborer des politiques et des stratégies pour la prévention et le contrôle des maladies du bétail ainsi que pour l'élimination de manière efficace des cadavres d'animaux. Reconnaissant le fait que l'élimination d'un grand nombre d'animaux nécessaire pour l'éradication de maladies peut comporter des implications importantes en matière de santé publique, et pour l'environnement, l'ACIA continuera à travailler à l'élaboration de solutions de rechange qui permettront de réduire les répercussions néfastes possibles.

Contrôler les poussées des ravageurs végétaux

Les ressources végétales du Canada sont d'une importance cruciale pour l'environnement et pour l'économie. Par exemple, les recettes des productions végétales agricoles s'établissent à elles seules à environ 13 milliards de dollars en moyenne chaque année.[1] Lorsqu'un ravageur envahissant tel que la gale verruqueuse de la pomme de terre ou le longicorne brun de l'épinette cause des dommages aux ressources végétales, les coûts pour le Canada afin de lutter contre de telles poussées peuvent être exorbitants. Les objectifs à long terme de l'ACIA sont de limiter et de réduire ces coûts, de réduire les dommages causés aux cultures et de protéger l'environnement en empêchant l'introduction ou en contrôlant la propagation de ravageurs.

L'ACIA continuera à protéger les secteurs agricoles et forestiers canadiens en empêchant des ravageurs végétaux étrangers de s'introduire au Canada. Les activités clés comprendront l'inspection de plantes et de produits végétaux importés à risque élevé, l'amélioration des systèmes d'analyse du risque et d'alerte rapide relatifs aux ravageurs végétaux, le transfert de l'atténuation du risque au pays d'origine et l'élaboration d'un système de suivi pour appuyer le contrôle des importations.

L'ACIA continuera également à contrôler la propagation de ravageurs justiciables de quarantaine en procédant à des évaluations, en mettant en œuvre des activités ayant trait au contrôle du mouvement et à l'éradication, en encourageant la réalisation d'un plus grand nombre de systèmes de gestion de la qualité par l'industrie et de vérification par le gouvernement, en assurant le maintien d'un système d'intervention en cas d'urgence efficace et en encourageant les communications et la coopération entre les divers partenaires.

Prévenir les maladies du bétail

Le secteur du bétail contribue à l'économie canadienne pour environ 17,9 milliards de dollars par année.[2] La protection des ressources animales du Canada est essentielle afin d'assurer la salubrité des aliments, la santé de la population, la durabilité de l'environnement et le maintien de la confiance au pays, et à l'étranger, à l'égard des produits agricoles et agroalimentaires canadiens.

[1] *Prévisions sur le revenu agricole dans les provinces en 2002 et 2003*. Section de l'analyse du revenu agricole et des programmes, Agriculture et Agroalimentaire Canada, novembre 2002.

[2] *Ibid.*

L'ACIA est consciente que l'impact produit par une éclosion majeure d'une maladie animale au Canada pourrait être dévastateur. Par exemple, les coûts potentiels d'une éclosion de fièvre aphteuse au Canada sont évalués à environ 30 milliards de dollars (basés sur les coûts encourus au Royaume-Uni en l'an 2000) et tiennent compte des coûts, notamment pour l'abattage, l'élimination, la décontamination des fermes, les indemnisations en cas de destruction d'animaux, la perte de commerce local et international et la perte touristique.

Pour assurer la sécurité du bétail et de la chaîne alimentaire au Canada, l'ACIA continuera à mettre en œuvre diverses mesures, comme celles décrites ci-après, pour empêcher les maladies animales de s'introduire au Canada et pour en contrôler l'éclosion au pays.

Minimiser la transmission de maladies entre les animaux sauvages et le bétail

Quelques-unes des maladies les plus graves et qui représentent une menace pour les animaux domestiques au Canada bénéficient de réservoirs fauniques ou peuvent être transmises aux animaux sauvages. Bien que la responsabilité de gestion des maladies des animaux sauvages revienne principalement à Environnement Canada et à divers autres services provinciaux de protection de la faune, l'ACIA joue un rôle important dans la gestion de l'interface entre les animaux sauvages et le bétail. L'ACIA continuera de coopérer avec les divers organismes de protection de la faune afin de minimiser les risques d'exposition des animaux sauvages à des maladies propres aux espèces d'élevage. Par exemple, l'encéphalopathie des cervidés est présente chez les cervidés d'élevage (tels que le chevreuil et le wapiti) dans certaines parties du pays et cette situation constitue une menace potentielle pour les animaux sauvages. L'ACIA continuera à lutter contre cette menace au moyen de l'identification de la maladie et de mesures de contrôle. Parallèlement, des programmes de gestion et de surveillance sont en place afin de séparer le bétail des animaux sauvages atteints de tuberculose et de brucellose.

L'ACIA continuera également à enquêter sur les cas de rage soupçonnés et à procéder à des tests diagnostiques effectués par ses services de laboratoire. L'Agence possède un laboratoire de référence mondial pour le dépistage de la rage et elle continue à appuyer les efforts des ministères provinciaux relatifs à la vaccination des animaux sauvages.

Dans le cas de l'intrusion au Canada d'une maladie animale venant de l'étranger, telle que la fièvre aphteuse, l'ACIA prendra des mesures en vue d'éradiquer la maladie chez le bétail. De plus, l'Agence peut devoir contrôler un réservoir faunique du virus. Le Centre national des maladies animales exotiques établi à Winnipeg réalise de la recherche relativement à la susceptibilité des espèces sauvages indigènes aux souches de la fièvre aphteuse. L'ACIA fournira également de la formation en épidémiologie faunique au personnel d'inspection vétérinaire de l'Agence et des provinces, ainsi qu'aux biologistes des organismes de protection de la faune, formation qui sera axée sur les maladies à déclaration obligatoire pouvant être transmises aux animaux sauvages.

Investir dans l'identification des animaux et dans la surveillance des maladies

Dans un contexte de santé animale et de salubrité des aliments, l'identification du bétail autant au Canada qu'à l'échelle internationale évolue à un rythme effréné. L'ACIA continuera à investir dans le développement de systèmes d'identification des animaux destinés à l'ensemble des espèces animales. De nouvelles technologies et l'application de systèmes d'innovation amélioreront la capacité de l'Agence à dépister des maladies et à retracer des animaux et leurs produits, de la ferme à l'assiette du consommateur. Ces améliorations s'appliquent également à l'industrie de la production d'aliments et visent à augmenter la confiance du consommateur et à résoudre des enjeux, des maladies animales aux modifications génétiques.

Les secteurs d'élevage du bétail par exemple ont déjà mis en place un système national d'identification des bovins et ils sont prêts à passer à l'action pour les autres animaux d'élevage. Actuellement, les secteurs d'élevage des porcs et des chevaux collaborent avec l'ACIA à l'élaboration d'approches pour l'identification des animaux et la traçabilité des maladies. Une initiative semblable est déjà bien amorcée pour le secteur des ovidés avec un projet de règlement entrant en vigueur en janvier 2004.

La capacité de l'Agence à promouvoir et à intégrer ces systèmes à l'échelle nationale permettra d'améliorer sa capacité d'intervention en cas d'urgence, et les moyens d'intervention, et de minimiser les impacts possibles de l'éclosion d'une maladie animale pour les secteurs d'élevage du bétail au pays.

Assurer la conservation de la biodiversité canadienne

Les végétaux, les animaux, les insectes et d'autres organismes indigènes au Canada coexistent dans un système environnemental équilibré. Des espèces étrangères à l'écosystème canadien peuvent causer un déséquilibre, endommager les cultures et les forêts, déloger des espèces indigènes et miner le statut de bonne réputation que détient le Canada pour la santé de ses végétaux et constituant la base du commerce de nos produits agricoles et forestiers.

Pour empêcher de nouvelles espèces envahissantes d'affecter la biodiversité canadienne, les importations de végétaux et d'animaux au Canada sont rigoureusement réglementés par l'ACIA. Au moyen d'inspections ciblées de produits d'importation à risque élevé ou de contrôles de routine aux frontières, les inspecteurs de l'ACIA vérifient les expéditions pouvant transporter de telles espèces.

L'ACIA travaille en collaboration avec Environnement Canada, Ressources naturelles Canada — Forêts Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, de même qu'avec des partenaires, afin d'élaborer un plan national visant à gérer de façon plus efficace les espèces envahissantes qui affectent l'environnement naturel au Canada.

Évaluer les produits agricoles

L'Agence évalue la sécurité environnementale des produits agricoles avant d'autoriser leur introduction dans l'environnement. Tous les produits nouveaux pour l'environnement canadien, tels que les végétaux dotés de caractères nouveaux (produits à l'aide de méthodes traditionnelles d'amélioration des plantes ou de la biotechnologie), les nouveaux suppléments (engrais), les nouveaux aliments pour le bétail et les nouveaux produits biologiques vétérinaires doivent être autorisés par l'ACIA avant leur introduction dans l'environnement. L'ACIA évalue ces produits pour déterminer leur impact potentiel sur l'environnement ainsi que sur les systèmes agricoles. L'industrie des végétaux par exemple, développe des produits biotechnologiques de deuxième génération et modifie des végétaux pour la production de produits pharmaceutiques. Cette activité deviendra de plus en plus répandue au fur et à mesure qu'évoluera la technologie. L'ACIA suivra le rythme de ces développements en mettant en œuvre des politiques de réglementation destinées aux produits biotechnologiques de deuxième génération, qui prendront en compte la protection de l'environnement canadien.

Des progrès réalisés dans le domaine de la transgénique pourraient bientôt créer un marché pour les animaux dotés de caractères nouveaux. L'ACIA, en partenariat avec Santé Canada et Environnement Canada, doit continuer l'élaboration du cadre de réglementation à cet égard afin de prévenir les risques pour la santé animale, la salubrité des aliments et l'environnement.

Objectif : Des ressources végétales et animales durables

Contribuer à la protection de l'environnement	> Continuer la surveillance relative aux toxines dans les produits alimentaires, les aliments pour animaux et les engrais. > Élaborer des solutions de rechange pour l'élimination des cadavres d'animaux de ferme.	> L'introduction de toxines dans l'environnement canadien attribuable à l'agriculture est réduite.
Protéger les cultures et les forêts	> Continuer à inspecter les plantes et les produits végétaux importés à risque élevé en vue de découvrir des ravageurs. > Améliorer les systèmes d'analyse du risque et d'alerte rapide. > Transférer l'atténuation du risque aux pays d'origine. > Développer un système de suivi pour le contrôle des importations. > Continuer l'évaluation, le contrôle du mouvement et l'éradication de ravageurs justiciables de quarantaine.	> Les coûts relatifs au contrôle, aux dommages aux cultures et à l'impact environnemental imputables aux ravageurs végétaux au Canada sont limités et réduits.
Protéger le bétail	> Continuer à empêcher l'introduction ou la dissémination de maladies visées par la réglementation. > Collaborer avec les organismes de conservation de la faune afin de lutter contre la transmission de maladies entre les animaux domestiques et les animaux sauvages. > Améliorer la capacité de l'Agence en ce qui a trait au suivi des maladies et au retraçage des animaux.	> Le bétail canadien, l'environnement naturel et la chaîne alimentaire demeurent protégés contre les menaces importantes de maladies animales.

Assurer la conservation de la biodiversité canadienne	> Continuer à réglementer l'importation de végétaux et d'animaux étrangers. > Continuer à travailler avec les divers partenaires en vue d'établir un plan national pour le contrôle des espèces envahissantes.	> L'introduction d'espèces dangereuses ou envahissantes pouvant affecter les systèmes agricoles ou forestiers au Canada est rigoureusement contrôlée.
Évaluer les produits agricoles	> Continuer à évaluer la sécurité environnementale des produits agricoles (c.-à-d. les semences et les engrais). > Continuer à évaluer l'impact de végétaux dotés de caractères nouveaux; se préparer à l'évaluation des animaux à caractères nouveaux.	> L'introduction de nouveaux produits agricoles dans l'environnement est contrôlée.

3.4 Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada

La capacité d'intervention en cas d'urgence, au même titre que les dispositifs et stratégies d'intervention pour protéger la salubrité de l'approvisionnement alimentaire du Canada ont toujours fait partie du mandat de l'ACIA. En fait, certains systèmes fédéraux pour le contrôle des maladies animales, l'éradication des ravageurs et la salubrité des aliments existent depuis plus d'un demi-siècle. Étant donné que les enjeux ayant trait à la sécurité de la population sont devenus de plus en plus opportuns et cruciaux, l'Agence a ajusté ses priorités pour relever ces nouveaux défis. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence compte améliorer davantage ses stratégies d'intervention en cas d'urgence en mettant l'accent sur des moyens pour mieux anticiper les urgences et s'y préparer. Les nouveaux enjeux pour l'ACIA comprennent la protection de l'approvisionnement alimentaire du Canada et des systèmes agricoles contre les risques d'attaques terroristes et le maintien du flux des échanges commerciaux à la frontière canado-américaine. L'objectif de l'Agence, comme toujours, est de faciliter le commerce légitime de produits alimentaires, de végétaux et d'animaux tout en protégeant les intérêts publics en matière de sécurité.

La capacité de l'Agence à intervenir rapidement et efficacement en cas d'urgence ou de menace à la biosécurité agricole lui confère un rôle de participant clé dans les initiatives du gouvernement du Canada ayant trait à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme. Cette capacité se fonde sur les connaissances scientifiques dont dispose l'Agence, sur des réseaux de laboratoires importants et sur la présence d'inspecteurs dans les aéroports, les ports maritimes et aux frontières du pays. Elle se fonde également sur les activités continues de surveillance et d'intervention en cas d'urgence de l'ACIA, ce qui lui permet d'anticiper des problèmes potentiels et de s'y préparer avant qu'ils surviennent.

L'amélioration de la sécurité publique n'est pas une tâche incombant seulement aux gouvernements. Pour cette raison, l'ACIA continuera à bâtir une coopération avec d'autres organismes de réglementation, avec l'industrie et les consommateurs afin de rester vigilante et d'intervenir en cas de nouvelles menaces.

Une surveillance et une détection précoce améliorées

Des activités continues de surveillance et d'échange d'informations permettent à l'Agence d'anticiper les menaces potentielles et de se préparer en conséquence. Les activités de surveillance et de détection de l'ACIA protègent les végétaux, les animaux et les humains et aident au soutien des marchés d'exportation canadiens en permettant une détection dynamique des nouveaux ravageurs et des nouvelles maladies et en s'attaquant à ces enjeux. Au cours des cinq prochaines années, l'ACIA s'est engagée à améliorer ses activités actuelles de surveillance en mettant en œuvre des programmes d'identification et de traçabilité des animaux, des nouveaux programmes de zonage géographique selon la situation zoosanitaire. L'Agence entend également réaliser un plus grand nombre d'enquêtes planifiées à l'égard des maladies, des maladies des animaux et des ravageurs végétaux.

Le Système d'alerte phytosanitaire et le Réseau de surveillance de la santé animale qui existent actuellement, fournissent des renseignements importants et opportuns aux gestionnaires de programmes de l'ACIA. Cette défense de première ligne se poursuivra dans le but de soutenir l'Agence dans son processus décisionnel et dans sa capacité d'intervention en cas d'urgence. La réussite de l'Agence sera reconnue pour sa capacité à freiner l'entrée de ravageurs et de maladies d'origine étrangère, et pour son efficacité à mettre en œuvre des plans d'intervention en cas d'urgence à caractère opportun et adéquat si ceux-ci réussissent à s'introduire au pays.

En 1992, l'ACIA a mis sur pied un programme national de surveillance de l'ESB. En vertu de ce programme, deux fois plus d'animaux sont soumis à des épreuves de dépistage que ce qui est prescrit dans les normes internationales de l'Office international des épizooties. À la suite de la découverte d'un cas d'ESB au Canada en mai 2003, l'ACIA compte examiner et, le cas échéant, améliorer son programme de surveillance actuel.

L'ACIA continuera également à réaliser des évaluations scientifiques du risque en tant qu'outil pour contrer les nouvelles menaces. L'objectif de l'Agence consiste à s'assurer que les évaluations du risque sont réalisées au moment opportun, de façon complète et qu'elles sont valables. Elles doivent fournir aux gestionnaires de l'ACIA une base en vue d'un processus décisionnel de réglementation transparent, fondé sur la science et de toile de fond à l'élaboration de politiques.

Améliorer l'état de préparation des laboratoires

Le réseau de l'ACIA, qui compte 21 laboratoires, offre des services de tests en laboratoire, de recherche, d'élaboration de méthodes et de conseils scientifiques visant à assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. De plus, la capacité diagnostique et les connaissances scientifiques dont dispose l'ACIA lui permettent d'agir à titre de collaborateur clé dans les efforts du gouvernement visant à renforcer la capacité d'intervention du Canada en cas d'urgence et ses mesures d'intervention face aux menaces terroristes potentielles. De façon plus précise, l'expertise et les ressources que détient l'Agence seront utilisées pour faire face aux menaces chimiques ou biologiques à l'égard des humains qui peuvent survenir à la suite d'une contamination délibérée de l'environnement ou de l'approvisionnement en aliments ou en eau potable. Cette expertise et ces ressources serviront également à traiter des menaces à l'endroit du système agroalimentaire canadien (y compris l'économie) pouvant survenir à la suite de l'introduction délibérée de ravageurs végétaux importants ou de maladies animales d'origine étrangère.

L'ACIA reconnaît que le maintien et l'amélioration de son infrastructure de laboratoires, de ses connaissances spécialisées et de sa capacité sont essentiels à la réalisation de son mandat et à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada relatifs à la sécurité publique.

Par conséquent, les laboratoires de l'ACIA amélioreront leur état de préparation en étendant leurs capacités afin de détecter des agents constituant une menace importante, telle que la bactérie de l'anthrax dans les aliments. Les laboratoires de l'Agence élargiront également leurs capacités actuelles de tests en ce qui a trait aux ravageurs végétaux importants et aux maladies animales d'origine étrangère. Les laboratoires de l'ACIA continueront à élaborer et à évaluer de nouvelles méthodes de tests destinées aux agents constituant une menace importante. Des technologies nouvelles, tels les tests par l'ADN et les trousses pour la détection rapide sur le terrain, seront évaluées en vue d'obtenir des méthodes de tests plus rapides, plus efficaces et à plus grande mobilité.

Les laboratoires de l'ACIA s'efforceront également de réaliser les objectifs du gouvernement du Canada ayant trait à l'amélioration de la sécurité publique et de la salubrité agroalimentaire en créant des partenariats avec d'autres ministères du gouvernement, avec les provinces, les universités et le secteur privé.

Se préparer aux situations d'urgence

Conformément à la *Loi sur la protection civile*, l'ACIA est tenue de se préparer et d'intervenir en cas d'urgence relative à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et des végétaux, ou encore relative à ses programmes. Son programme d'intervention en cas d'urgence se concentre sur des activités qui visent à aider l'ACIA, et ses partenaires, à atteindre un état de préparation en vue de garantir une intervention rapide et efficace à l'égard de toute urgence ayant trait à la salubrité alimentaire, aux maladies animales ou aux ravageurs végétaux. Cela est possible grâce à l'élaboration de politiques, de procédures et de plans efficaces pour la gestion des urgences, ainsi que grâce à des exercices d'urgence et à la formation.

Afin de garantir une capacité d'intervention efficace en cas d'urgence liée à la salubrité alimentaire, aux maladies animales ou aux ravageurs végétaux, l'ACIA a élaboré les stratégies suivantes :

> Améliorer la capacité d'intervention de l'Agence en cas d'urgence relative à la salubrité des aliments, aux maladies animales ou aux ravageurs végétaux, en élaborant et en mettant à jour des plans et des procédures à cet égard.

> Élaborer une capacité d'intervention intégrée pour les urgences relatives à la sécurité agricole et à la salubrité alimentaire en élaborant des liens efficaces entre les divers partenaires en cas de situations d'urgence, et en élaborant un cadre de travail établissant l'interaction des partenaires et le processus décisionnel.

> Améliorer l'état de préparation en élaborant et en réalisant des exercices d'urgence impliquant tous les partenaires devant intervenir le cas échéant.

Nous espérons que l'efficacité de ces mesures pourra être évaluée dans le cadre d'exercices d'urgence plutôt que lors d'incidents actuels. Les exercices fournissent aux divers intervenants en cas d'urgence et à leur organisme, l'occasion de mettre à l'essai leurs compétences en la matière et de les renforcer.

Des contrôles frontaliers renforcés

En tant que partie intégrante d'un objectif pangouvernemental ciblé sur la sécurité publique et l'anti-terrorisme, l'ACIA s'est engagée à accroître ses mesures de sécurité aux points d'entrée frontaliers. Ces mesures comprennent l'embauche de personnel additionnel, l'accroissement de la surveillance des passagers et des bagages pour les vols internationaux, l'augmentation du nombre d'inspections de marchandises importées, la mise en place d'équipement d'inspection modernisé et l'augmentation du nombre de chiens détecteurs et de maîtres pour l'inspection de produits réglementés entrant au pays.

Dans l'avenir, l'ACIA continuera à bâtir sur les excellentes relations de travail qu'elle entretient avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada et avec les autres organismes fédéraux, en vue de synchroniser les politiques et les procédures de contrôle frontalier et de mettre en œuvre des stratégies pour cibler les risques élevés et améliorer l'échange de renseignements. L'Agence s'efforcera également de sensibiliser davantage la population à la prévention des ravageurs et des maladies aux principaux points d'entrée frontaliers canadiens. En dernier lieu, l'Agence travaillera au développement et à la mise en œuvre d'un programme de gestion de la qualité pour les importateurs. Ce programme permettra de reconnaître les importateurs qui mettent en œuvre des systèmes de gestion de la qualité pour contrôler la sécurité et pour assurer la conformité des produits qu'ils importent au Canada.

Approches de sécurité intégrées avec les partenaires de l'ACIA

L'ACIA détient en place des procédures d'intervention en cas d'urgence bien planifiées pour assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux contre des incidences accidentelles ou intentionnelles, et elle est prête à intervenir rapidement et efficacement en cas de situations d'urgence. Le risque de menaces pour la sécurité publique et la sécurité agroalimentaire fait en sorte que l'ACIA doit évoluer et renforcer sa relation de coopération avec ses homologues de réglementation des États-Unis et des autres pays. Grâce à une coopération accrue, l'Agence planifie d'améliorer ses mesures de salubrité alimentaire, la prévention des maladies animales et végétales d'origine étrangère et sa capacité d'intervention en cas d'urgence afin de protéger les Canadiens de façon à ne pas perturber inutilement le commerce légitime.

L'ACIA améliorera la coopération en matière de réglementation avec ses homologues américains en vue de renforcer la protection contre les sources des pays tiers à risque plus élevé en traitant le risque au point d'origine. L'Agence cherche constamment des moyens de travailler de façon « plus intelligente et plus sécuritaire » à la frontière canado-américaine pour améliorer la sécurité tout en permettant le mouvement de marchandises à faible risque qui caractérise notre commerce bilatéral. L'Agence collaborera également avec ses homologues aux É.-U. pour protéger l'infrastructure essentielle du secteur agricole. Reconnaissant la responsabilité partagée en matière de biosécurité, l'ACIA se concentrera également sur des partenariats de collaboration avec les provinces, les territoires, et d'autres intervenants canadiens.

En renforçant les partenariats de l'ACIA à l'échelle nationale et internationale afin de synchroniser de façon raisonnable les approches respectives en matière de sécurité, l'Agence peut développer ses points forts pour protéger la population canadienne en se concentrant sur les mouvements à risque plus élevé. Bien que l'objectif initial portera sur les États-Unis, l'ACIA évaluera également, en collaboration avec le Mexique et d'autres partenaires commerciaux, des moyens de promouvoir la coopération dans le cadre d'approches relatives à la sécurité et avantageuses pour tous les partenaires.

Objectif : La sécurité ayant trait aux nouvelles menaces

Une surveillance et une détection précoce améliorées	> Étendre les activités actuelles de surveillance des maladies et des ravageurs. > Continuer à appuyer le Système d'alerte phytosanitaire et le Réseau de surveillance de la santé animale. > Continuer à réaliser des évaluations scientifiques du risque.	> Les ravageurs et les maladies d'origine étrangère ne peuvent s'introduire au pays ou sont détectés de façon précoce et contrôlés à l'aide de mesures d'urgences opportunes et adéquates.
Un meilleur état de préparation pour les laboratoires	> Étendre la capacité de détection d'agents à risque élevé présents dans les aliments. > Étendre la capacité de tests pour les ravageurs végétaux et les maladies animales d'origine étrangère. > Poursuivre l'élaboration et l'évaluation de nouvelles méthodes de tests. > Créer des partenariats efficaces au sein des gouvernements, des milieux universitaires et des secteurs privés.	> La capacité globale de l'Agence et de ses laboratoires est améliorée grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de nouveaux tests ou de tests améliorés, et grâce à une participation accrue dans le cadre d'initiatives avec les divers partenaires.
Capacité d'intervention en cas d'urgence	> Élaborer et mettre à jour les plans d'intervention et les mesures en cas d'urgence. > Établir des liens efficaces entre les divers organismes en cas d'urgence. > Élaborer un cadre de travail pour l'interaction des partenaires et la prise de décision en cas d'urgence. > Élaborer et mettre en œuvre des exercices d'urgence impliquant tous les partenaires devant intervenir en cas d'urgence.	> Des exercices d'alerte (ou des urgences réelles) démontrent l'efficacité des plans, des procédures et des opérations.

Des contrôles frontaliers renforcés	> Renforcer les partenariats et intégrer les approches de contrôles frontaliers en collaboration avec l'ADRC et d'autres organismes fédéraux. > Sensibiliser davantage la population à la prévention des ravageurs et des maladies aux points d'entrée. > Élaborer et mettre en œuvre un programme de gestion de la qualité pour les importateurs.	> La population est davantage sensibilisée à ces risques et le nombre de cas de non-conformité est réduit aux points d'entrée.
Des partenariats intégrés en matière de sécurité	> Améliorer la coopération avec nos homologues américains en ce qui a trait à la réglementation. > Favoriser une frontière canado-américaine « plus intelligente et plus sécuritaire ». > Explorer le potentiel de collaboration future avec le Mexique et d'autres partenaires commerciaux.	> Les Canadiens bénéficient d'une sécurité agroalimentaire accrue sans perturbation pour le commerce légitime.

3.5 Assurer une gestion sûre de l'Agence

Tel qu'énoncé dans le préambule de la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*, l'ACIA demeure engagée à améliorer l'efficacité des services fédéraux d'inspection et des services connexes pour assurer la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. L'Agence s'est notamment engagée à garantir que la prestation de ces services s'effectue selon une approche basée sur le risque et rentable. Pour l'ACIA, cela signifie une gestion axée sur la prestation de services efficaces, des dépenses effectuées de façon judicieuse et une administration bien gérée.

Une utilisation optimale des ressources

L'ACIA encourage l'utilisation efficace et efficiente de ses ressources en travaillant sans cesse à améliorer sa planification, en examinant et en restructurant des programmes et en rationalisant l'exécution des opérations. Au cours des cinq prochaines années, l'Agence entreprendra des examens périodiques de ses programmes et de ses approches pour la prestation de services, afin d'évaluer leur pertinence et leur efficacité. L'Agence examinera alors les pratiques exemplaires et les opportunités en matière d'approches de rechange pour la prestation de services, comme par exemple, les services exécutés par un tiers ou l'accréditation. L'examen de programmes actuels et d'initiatives proposées se fondera sur le besoin de garantir l'affectation des ressources de l'Agence en se basant sur le risque. L'Agence compte également renforcer sa capacité de vérification et d'évaluation afin de s'assurer que les opportunités clés d'amélioration sont bien identifiées et communiquées à la haute direction.

Planification stratégique et responsabilisation

Pour l'ACIA, la planification stratégique et la responsabilisation constituent des éléments essentiels d'une gestion sûre. Elles servent à définir ce que l'Agence devrait accomplir et la raison pour laquelle cela est important, permettant également de démontrer son engagement à l'égard de ses responsabilités en matière de rendement prévu. Pour assurer une gestion efficace, les gestionnaires doivent établir clairement les responsabilités et les attentes en matière de rendement, s'assurer d'un juste équilibre entre les attentes et les capacités, et faire rapport des résultats de façon à pouvoir

en évaluer la réussite. Les initiatives suivantes ont été conçues pour améliorer la planification et la responsabilité de gestion au sein de l'Agence :

Des informations améliorées au sujet du rendement des programmes de l'Agence

Un bon processus d'évaluation du rendement en est un permettant de rassembler des renseignements de nature financière et non financière relatifs au rendement et de faire le lien entre les coûts actuels de l'Agence et les résultats actuels ou prévus. Cela fournit aux gestionnaires des renseignements nécessaires pour un processus décisionnel sûr.

L'ACIA a élaboré un cadre de travail pour la gestion du rendement axée sur les résultats, exposant les grandes lignes des activités clés et des résultats escomptés, ainsi que les avantages globaux pour les Canadiens. L'Agence continuera à mettre en œuvre son cadre de gestion du rendement et à concentrer ses efforts à l'amélioration de la cueillette des données, de la gestion et de l'établissement de rapports. De plus, l'ACIA améliorera sa capacité à établir des liens entre l'information financière et celle ayant trait aux ressources humaines, ainsi que l'information relative au rendement des programmes.

Une approche plus intégrée à l'égard de la planification basée sur le risque et de l'affectation de ressources

Le cadre de travail de l'Agence relatif à la gestion du rendement continuera à servir de base pour l'amélioration de ses processus de planification stratégique. L'Agence favorisera des approches plus intégrées pour la planification basée sur le risque et pour l'établissement de priorités. Elle continuera également à renforcer les liens entre la planification, l'évaluation du rendement et la production de rapports. De nouveaux outils pour l'affectation des ressources permettront de s'assurer que l'utilisation des ressources est conforme aux priorités établies.

« Dépenser de façon judicieuse, c'est dépenser avec sagesse dans les secteurs qui importent le plus aux Canadiens et aux Canadiennes. C'est aussi être en mesure de réaffecter les ressources et de réorganiser les programmes en fonction de l'évolution des besoins et des priorités. »

(Source : Des résultats pour les Canadiens et les Canadiennes — Un cadre de gestion pour le gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada)

Gestion financière

En réponse à un besoin d'améliorer sa gérance organisationnelle et suite à sa conversion à la comptabilité d'exercice, l'ACIA a amorcé diverses initiatives nouvelles pour atteindre ses objectifs globaux de gestion financière ayant trait à une planification financière sûre et à des contrôles judicieux en matière d'affectation de coûts et de recettes disponibles (les recettes réalisées par l'Agence grâce à ses activités, et qu'elle est autorisée à dépenser de nouveau sur des programmes et des services, par le Conseil du Trésor).

L'Agence mettra en application un outil Web de production de rapports pour les gestionnaires qui permettra d'améliorer le processus décisionnel global en leur fournissant des rapports contenant des renseignements clés en matière de prévisions budgétaires et de frais courus. Cela permettra d'intégrer au niveau des gestionnaires, les mêmes principes de gérance que ceux utilisés au niveau organisationnel. Cela facilitera également l'expansion du programme de surveillance active de l'ACIA, avec des examens systématiques réalisés au niveau organisationnel et au niveau des gestionnaires. En dernier lieu, cet outil améliorera le régime d'établissement des coûts de l'ACIA en uniformisant les données relatives à l'établissement des coûts pour fins d'analyse de la récupération des coûts.

Dans le but d'améliorer son efficience interne, l'ACIA procédera également à des examens systématiques de ses dépenses et réaffectera les ressources financières afin de répondre aux priorités nouvelles ou changeantes. Comme l'Agence compte sur des recettes disponibles (représentant environ 10 pour 100 de son budget total), elle exigera que les pratiques de gestion des recettes demeurent au fait des derniers développements, et qu'elles soient proactives et équitables du point de vue de l'utilisateur-payeur.

Gestion de l'actif

Afin de maintenir la capacité de réponse de l'ACIA à l'égard des menaces à la salubrité de l'approvisionnement alimentaire, et également afin de soutenir les exigences en matière d'inspections scientifiques, l'Agence gérera avec soin ses immobilisations (tels les laboratoires) et ses biens meubles pour garantir qu'ils sont à jour et constamment prêts en cas d'intervention.

La gestion des biens matériels sera améliorée grâce à l'introduction d'un régime de gouvernance pour les investissements et à l'élaboration d'une stratégie de gestion de l'actif destinée aux biens meubles, améliorant ainsi les pratiques en matière d'établissement, de suivi, de dépréciation et d'élimination.

Les améliorations destinées à la gestion des biens meubles devront être soutenues par des pratiques dynamiques de gestion du cycle de vie et par un financement nécessaire au renouvellement de la technologie de l'information de l'Agence et de ses parcs de véhicules. Un défi supplémentaire, compte tenu du mandat de réglementation scientifique de l'ACIA, consistera à s'assurer que les ressources de biens matériaux utilisés à des fins scientifiques sont maintenues afin que des analyses puissent être réalisées en fonction des normes nationales ou internationales les plus récentes.

Gestion des ressources humaines

Dans le contexte actuel du marché de l'emploi, la compétition pour attirer et maintenir en poste des gens de talent est vive. Les données démographiques changeantes et le mouvement vers une économie axée sur le savoir, ne feront qu'accroître le besoin pour l'ACIA de se concentrer sur la planification de la relève et sur l'apprentissage à l'interne.

Reconnaissant que l'un des atouts majeurs du Canada est la dualité linguistique, l'Agence élaborera un plan d'action pour relancer son Programme des langues officielles. De plus, une gestion des ressources humaines modernisée permettra d'obtenir un système offrant des services améliorés, plus rapides et plus souples et de bâtir la capacité de l'Agence pour évaluer le rendement des RH.

Un leadership efficace

La planification de la relève favorisera un leadership robuste, appuyé par la formation, pour développer et maintenir des connaissances et des compétences au sein de l'Agence. Le développement du leadership sera renforcé à tous les niveaux par un engagement solide à l'égard du cadre de gestion.

Les principales réalisations prévues comprennent l'élaboration d'un processus de planification de la relève

pour les cadres supérieurs et le personnel scientifique clé, la mise en œuvre d'objectifs de rendement énergiques pour les cadres et la poursuite de la mise en œuvre du Continuum d'apprentissage en gestion de l'ACIA, en se concentrant particulièrement sur le développement de la nouvelle génération de leaders.

Un effectif productif

La stratégie de l'ACIA en matière de ressources humaines pour les cinq prochaines années se concentre sur l'amélioration de la productivité globale de l'Agence, telle que mesurée par son cadre de gestion du rendement. L'ACIA utilisera ces informations pour évaluer et améliorer son image en tant qu'employeur et pour améliorer ses stratégies de recrutement et de maintien en fonction de son effectif.

Les secteurs scientifique, professionnel et technique de l'ACIA représentent environ 70 pour 100 de son effectif. Si l'Agence a réussi à maintenir en fonction ses employés, avec un taux moyen de maintien de l'effectif de 86 pour 100 au cours des trois dernières années, elle devra néanmoins réaliser des efforts supplémentaires en matière de recrutement, puisque 25 pour 100 de ses employés essentiels, qui seront admissibles à la retraite en 2008, devront être remplacés.

Afin de favoriser davantage le maintien de son effectif, l'ACIA continuera à améliorer ses communications internes dans l'ensemble de l'Agence et à mettre en œuvre des programmes de reconnaissance du mérite de ses employés.

Un environnement de travail dynamique

L'ACIA continuera à fournir le soutien, les outils, les systèmes et le matériel nécessaires aux employés, de façon à assurer aux Canadiens des services professionnels, tout en leur permettant d'atteindre leurs objectifs de carrière.

L'Agence continuera également à mettre en œuvre un système de recrutement axé sur les valeurs ainsi que des normes de classification propres à l'ACIA pour les employés des secteurs scientifique, professionnel et vétérinaire. Des politiques et des programmes favorisant des pratiques souples, efficientes et efficaces de gestion des ressources humaines seront également mis en œuvre, ainsi qu'un

La stratégie de l'ACIA en matière de ressources humaines pour les cinq prochaines années se concentre sur l'amélioration de la productivité globale de l'Agence, telle que mesurée par son cadre de gestion du rendement.

plan d'équité en matière d'emploi pour l'ensemble de l'ACIA. Son programme et sa politique des langues officielles seront également améliorés.

Un effectif durable

La viabilité actuelle et future de l'ACIA dépendra de sa capacité à bâtir les compétences et les connaissances de ses employés. L'ACIA continuera à intégrer la planification des ressources humaines à celle de ses activités afin de s'assurer que le personnel adéquat est en place au moment opportun pour la prestation de services clés. La mise en œuvre d'une stratégie d'apprentissage dans l'ensemble de l'Agence fournira une approche coordonnée et stratégique pour l'apprentissage. Une consultation efficace auprès des agents de négociation permettra d'assurer une rémunération actuelle, compétitive et durable.

Gestion de l'information

La gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) est en train de devenir une composante de plus en plus importante dans la prestation des programmes de l'ACIA. Son infrastructure de GI/TI doit évoluer sans cesse au même rythme que les demandes et fournir à ses employés les outils nécessaires pour réaliser leur mandat. L'ACIA reconnaît que la gouvernance de la GI/TI est inséparable de la planification opérationnelle globale et elle s'assurera que les investissements en GI/TI sont conformes à ses priorités générales.

La priorité absolue de l'ACIA en matière de gestion de l'information et du soutien technologique est de garantir aux gestionnaires les meilleurs systèmes possibles en GI/TI afin de favoriser un processus décisionnel efficace et assurer la prestation efficiente de ses programmes. Pour atteindre cet objectif, l'Agence continuera à apporter des améliorations aux systèmes et au matériel, et à s'assurer de fournir dans tous les lieux de travail les services et le soutien nécessaires en matière de GI/TI. L'ACIA développera également un système complet d'information relative à l'entreprise afin de fournir aux gestionnaires les précisions dont ils ont besoin pour évaluer le rendement, identifier les tendances, établir l'utilisation des ressources et prendre des décisions éclairées.

L'Agence s'est engagée à fournir aux inspecteurs des systèmes de soutien et des outils de pointe qui amélioreront l'efficacité et l'efficience des activités d'inspection et qui fourniront aux gestionnaires des renseignements opportuns, précis et basés sur le rendement. L'ACIA fournira également aux spécialistes de laboratoire, des systèmes de soutien et des outils qui permettront de renforcer la capacité scientifique de l'Agence et de soutenir les exigences accrues ayant trait au partage de l'information avec d'autres ministères et organismes à vocation scientifique.

Étant donné que l'ACIA travaille en collaboration avec d'autres ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux dans plusieurs secteurs de compétence partagée, l'Agence élaborera et assurera le maintien de liens de GI/TI pour faciliter l'échange d'information avec ses partenaires. Par exemple, l'ACIA et l'Agence des douanes et du revenu du Canada continueront à travailler ensemble à l'élaboration de systèmes intégrés pour la gestion des produits importés.

L'ensemble des ministères et des organismes fédéraux répond aux demandes des citoyens et de l'industrie désirant des services gouvernementaux transparents, faciles à utiliser et axés sur le client. L'ACIA collaborera de façon active à l'initiative fédérale Gouvernement en direct afin de fournir aux Canadiens un accès intégré, selon une approche de guichet unique, à l'information et aux services de l'Agence. L'ACIA continue, par exemple, à travailler en collaboration avec Santé Canada et d'autres ministères fédéraux à l'élaboration du Portail canadien sur la santé.

L'ACIA améliorera sa prestation de services en offrant un plus grand nombre de ses services de façon électronique aux divers intervenants, y compris aux consommateurs et aux utilisateurs du secteur de l'industrie. L'Agence travaillera en vue de fournir un plus grand nombre de services en ligne, tels que l'enregistrement, les permis et la certification. L'Agence fournit actuellement une gamme variée de renseignements relatifs aux règlements, aux normes et à diverses autres activités liées à la salubrité alimentaire, tels que les alertes à l'allergie et les avis relatifs au rappel d'aliments. En apportant des améliorations à son site Web et à ses services de notification électronique, l'ACIA prévoit améliorer sa capacité afin de répondre aux besoins changeants des consommateurs et des autres intervenants.

Une communication efficace

Les Canadiens sont des partenaires de l'Agence dans l'ensemble de ses activités. En effet, ils contribuent au maintien de la salubrité alimentaire en manipulant les aliments de façon adéquate et ils empêchent l'entrée de ravageurs et de maladies d'origine étrangère en sachant quels produits alimentaires, végétaux ou animaux ne doivent pas être introduits au Canada. Pendant les cinq prochaines années, l'ACIA continuera à fournir des renseignements utiles au moment opportun qui aident les Canadiens à contribuer à la salubrité des aliments, à la santé des animaux et à la protection des végétaux . L'Agence examinera également des opportunités de partenariats avec d'autres gouvernements et d'autres groupes de défense de l'intérêt des consommateurs, de l'industrie et du public, pour réaliser des progrès en vue d'atteindre des objectifs communs de communications.

La consultation et l'engagement des citoyens constituent les outils principaux de l'Agence pour favoriser un dialogue entre les parties intéressées. Au cours des prochaines années, l'ACIA élaborera et mettra en œuvre une stratégie de consultation qui permettra de coordonner et d'harmoniser les efforts qu'elle aura entrepris. Cette stratégie de consultation comprendra des groupes représentatifs des intervenants, des disciplines et des objectifs.

Une approche ouverte et transparente constitue un principe fondamental de communications pour le gouvernement du Canada. L'ACIA maintient son engagement à l'égard d'une approche ouverte dans ses procédés scientifiques, ses programmes et ses activités, ses règlements et politiques ainsi que dans son processus décisionnel. L'Agence continuera à publier de la documentation au sujet de ses décisions, de ses recommandations et de ses plans, à assurer la mise à jour des renseignements disponibles sur son site Web, à être accessible à la population et à répondre de façon rapide aux demandes de renseignements.

Grâce à une communication et à une consultation continue avec les consommateurs et autres intervenants, l'Agence s'assurera de maintenir ou d'accroître la confiance de la population à l'égard du système canadien de réglementation.

Objectif : Assurer une gestion sûre de l'Agence

Une utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Agence	> Entreprendre l'examen périodique des programmes et des approches relatives à la prestation de services. > Tenir compte des pratiques exemplaires et des approches de rechange pour la prestation de services. > Améliorer la capacité de vérification et d'évaluation.	> Les programmes sont pertinents, efficaces et efficients. > L'exécution des opérations est rationalisée.
Planification stratégique et responsabilisation	> Continuer à mettre en œuvre le cadre de gestion du rendement. > Améliorer la cueillette, la gestion et les rapports ayant trait aux informations portant sur le rendement de l'Agence. > Favoriser des approches plus intégrées pour la planification du risque et l'établissement de priorités.	> L'Agence démontre une amélioration mesurable en matière de planification stratégique globale, de gestion du rendement et d'affectation des ressources basée sur le risque.
Une gestion financière responsable	> Mettre en œuvre un outil Web pour la production de rapports financiers. > Examiner de façon systématique les dépenses. > Mettre en œuvre un régime de gouvernance pour les investissements de capitaux. > Élaborer une stratégie pour la gestion de l'actif.	> Les gestionnaires de l'Agence ont accès à des informations de gestion financière valables afin de prendre des décisions de gestion efficaces et efficientes.

Une gestion efficace des ressources humaines	> Renforcer le développement du leadership, la planification de la relève et les objectifs de rendement. > Continuer à améliorer les communications internes de l'Agence et la reconnaissance du mérite des employés. > Continuer à fournir du soutien, des outils, des systèmes et du matériel. > Mettre en œuvre un système de dotation axée sur les valeurs, des pratiques de gestion souples pour les ressources humaines. > Mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage dans l'ensemble de l'Agence.	> L'ACIA possède des compétences en matière de leadership, un effectif productif, un environnement de travail dynamique et un effectif durable qui permettent tous ensemble de faire face aux réalités en matière de législation, de finance et d'opérations.
Une gestion efficace de l'information	> Mettre à jour l'infrastructure de la gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI). > Offrir aux inspecteurs des outils et des systèmes de soutien perfectionnés. > Développer des liens avec les partenaires gouvernementaux. > Offrir plus de services et de renseignements de façon électronique à tous les intervenants dans le cadre d'une approche d'accès intégrée, à « guichet unique ».	> L'ACIA a accès à des systèmes à jour pour la GI/TI nécessaires à un processus décisionnel et à la prestation efficiente de programmes.
Une communication efficace	> Continuer à publier des décisions, des recommandations et des plans. > Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de consultation avec les partenaires.	> La population et les intervenants ont facilement accès à des renseignements sûrs ayant trait aux programmes, aux politiques et aux décisions de l'Agence. > La confiance de la population et des intervenants envers le système canadien de réglementation est maintenue.

PARTIE IV

PLAN FINANCIER

4.1 Budgets d'exploitation et d'immobilisations

Notes au plan financier

Les chiffres relatifs au « Crédit parlementaire (net) » qui se reflètent dans le résumé financier sont relativement constants durant toute la période de planification. Les légères diminutions sont principalement attribuables à l'effet final des ajustements financiers temporarisés relatifs au plan triennal et ayant trait au virus de la sharka (voir la « protection des végétaux » sous la rubrique « secteur d'activités ») et à l'achèvement en 2003-2004 du remboursement du prêt de l'an 2000 de l'Agence (voir la rubrique « immobilisations majeures »).

La somme de 50 millions de dollars en ressources annuelles de fonctionnement annoncée dans le discours du budget fédéral pour l'année 2003 est comprise dans les « ajustements » étant donné que la répartition de ce financement dans les divers secteurs d'activités de l'Agence n'a pas été établie. L'ACIA réexaminera ses pressions financières et s'assurera de répartir les sommes d'argent de façon judicieuse en vue d'améliorer ses programmes en matière de salubrité des aliments, de renforcer son système de réglementation, de contribuer à la sécurité de la population au moyen de la gestion à la frontière et de s'assurer que les aliments exportés vers les marchés internationaux sont sûrs. L'Agence renforcera également son soutien administratif pour ces activités et d'autres qui, dans l'ensemble, l'aideront à réaliser son mandat.

Le résumé financier ne tient pas compte du financement relatif aux besoins liés aux interventions d'urgence. Au cours des dernières années, le financement de ce genre était approuvé de façon annuelle par le Conseil du Trésor (c.-à-d., 20,5 M$ en 2001-2002 et 33,3 M$ en 2002-2003). En tant que l'une des conditions ayant trait à l'approbation pour l'année 2002-2003, l'Agence compte élaborer une proposition au sujet d'un instrument de financement pour la gestion des urgences.

Plan financier — Agence canadienne d'inspection des aliments (millions $)

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5 +
Secteur d'activités					
Salubrité des aliments	312,8	316,2	316,2	316,2	316,2
Santé des animaux	89,4	90,3	90,3	90,3	90,3
Protection des végétaux	71,0	66,3	66,3	66,3	66,3
Budget brut (1)	**473,2**	**472,8**	**472,8**	**472,8**	**472,8**
Ajustements (2)	51,3	50,5	50,5	50,0	50,0
Budgets de fonctionnement et d'immobilisations ajustés (3)	**524,5**	**523,3**	**523,3**	**522,8**	**522,8**
Moins : recettes	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
Crédit parlementaire (net)	**474,5**	**473,3**	**473,3**	**472,8**	**472,8**
Immobilisations majeures					
Salubrité des aliments	4,4	7,9	7,9	7,9	7,9
Santé des animaux	3,8	4,7	4,7	4,7	4,7
Protection des végétaux	1,2	1,9	1,9	1,9	1,9
Total – immobilisations majeures	**9,4**	**14,5**	**14,5**	**14,5**	**14,5**
Paiements d'indemnités					
Salubrité des aliments	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Santé des animaux	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Protection des végétaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total – indemnités	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Recettes					
Salubrité des aliments	35,5	35,5	35,5	35,5	35,5
Santé des animaux	7,0	7,0	7,0	7,0	7,0
Protection des végétaux	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5
Total – recettes	**50,0**	**50,0**	**50,0**	**50,0**	**50,0**

(1) Inclu les immobilisations majeures, les paiements d'indemnités législatives et les recettes, tel qu'indiqué ci-dessous.

(2) Les ajustements pour 2003-2004 et pour les exercices ultérieurs reflètent les dépenses annuelles additionnelles (50 M$) annoncées dans le budget fédéral 2003.

(3) Budget total dont dispose l'Agence.

Protéger les Canadiens contre les risques évitables pour la santé

Assurer un régime de réglementation équitable et efficace

Assurer le maintien des ressources végétales et animales

Assurer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire au Canada

Assurer une gestion sûre de l'Agence

Agence canadienne d'inspection des aliments
Plan d'entreprise 2003-2008

N° de cat. A104-18/2003
ISBN 0-662-67393-X
PD298-03